

BULLETIN

DES

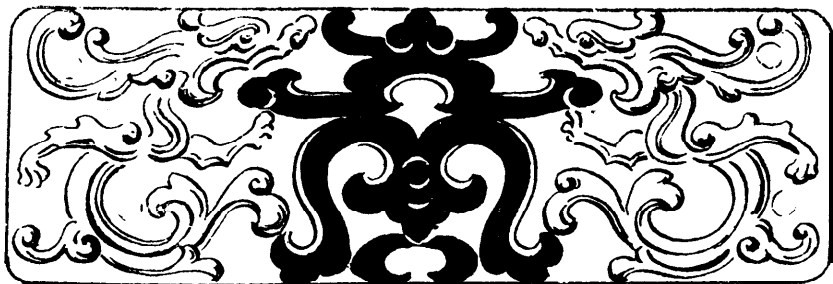
AMIS DU VIEUX HUÉ



P. Huig

21^e Année N^o 3.

Juil. - Sept. 1934.



CÉRÉMONIAL D'AUTREFOIS POUR LE MARIAGE DES PRINCESSES D'ANNAM (1)

Par L. SOGNY

Chef de la Sûreté de l'Annam

En pays d'Annam les vieilles coutumes s'atténuent peu à peu : les cérémonies de la Cour, les cortèges, les célébrations rituelles perdent de jour en jour de leur pompe d'autrefois. N'est-il pas à craindre qu'avec l'évolution actuelle, certaines d'entre elles ne disparaissent à jamais ? Avant qu'il n'en reste plus qu'un lointain souvenir, j'ai tenu à décrire pour les lecteurs du Bulletin le protocole établi jadis pour le mariage des Princesses annamites (2).

(1) Sous les règnes de Gia-Long, Minh-Mạng, Thiệu-Trị et Tự-Đức. La Revue indigène «*Thần-Kinh*» a fait paraître en Août et Septembre 1927 un article intitulé : «*Le mariage d'une princesse annamite*». La Revue «*Nam-phong*», dans son N° 69 de Mars 1923, a traité le même sujet.

(2) L'aquarelle de M. PHU-HUNG qui figure sur la couverture de ce Numéro du *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, représente deux jeunes personnes habillées en *Mã-tiên* et portant l'une un rameau de *thiên-tuê* et l'autre une lanterne *đèn-lồng*.

Mã-tiên (碼仙) (à la façon des immortels). - Un homme à la barbe blanche se promenait un jour au clair de lune dans un lieu solitaire. A quelques rares personnes qui le rencontraient et qui lui demandaient ses noms et prénoms, il répondit : «*Je suis le génie qui habite la Lune et qui préside aux hyménées des mortels de la Terre*», et il disparut pour ne plus jamais reparaitre. De là, dans toutes les affaires matrimoniales et pour obtenir sa bienfaisante intervention, on l'invoque simplement sous le nom de *Nguyệt-Lão* 月老 (Le Vieillard de la Lune).

La légende dit d'autre part que dans le pays de la Lune séjourne également une troupe de chanteurs et de musiciens qui portent des vêtements

Quand une Princesse entrait dans sa seizième année, l'Empereur prescrivait aux Ministères du Personnel et de la Guerre de dresser une liste des fils, petits-fils et arrière-petits-fils de Công-Thần 公臣, des deux premiers degrés de la hiérarchie mandarinale (1). Cette liste, qui mentionnait les noms, prénoms, âge et lieu d'origine des jeunes gens, était soumise au Trône avec un rapport détaillé. Les candidats devaient être âgés de 16 ans au moins, n'avoir aucune infirmité, être intelligents et de physique agréable. Dès que Sa Majesté était en possession de cette liste, Elle désignait par Ordonnance spéciale, un Prince du Sang (Hoàng-Thần 皇親) pour remplir les fonctions de Maître de Cérémonie (Chủ-Hôn 主婚), et un haut mandarin comme Ordonnateur (Chiêu-Liệu 昭料). Tous deux devaient être heureux en ménage et pères d'une nombreuse progéniture. Ces deux dignitaires faisaient alors un choix de candidats — cinq au

spéciaux, dits *nghe-thường vũ-y*. Nghe 霓, « arc-en-ciel » ; *thường裳*, « jupon » ; *vũ羽*, « plumes » ; *y衣*, « habit », faits de plumes d'oiseaux multicolores et connus sous la dénomination vulgaire de *mã-liên*.

C'est ainsi que dans un mariage de princesse, on remarque la présence de huit jeunes garçons ou jeunes filles précédant la marche du cortège nuptial, portant par paire divers objets symboliques, et vêtus d'habits brodés en cinq couleurs différentes, comme s'il s'agissait d'artistes du pays de la Lune, et cela, en l'honneur de Nguyệt-Lão qu'on suppose présent à la procession.

Thiên-tuê 千歲 (mille ans), est une plante (Cycas) qui, comme son nom l'indique, pourrait vivre jusqu'à mille ans et qu'on trouve communément, en Annam et au Tonkin, devant les maisons de culte, temples ou pagodes, en signe de vœu pour la durée et la solidité de ces édifices. Elle symbolise la longévité, la constance des choses, notamment des unions conjugales.

Đèn-lồng 燈籠 (lanternes à globe). Les deux *đèn-lồng*, sorte de lanternes vénitiennes en usage dans les mariages, représentent, celle de droite, la destinée de la femme, et celle de gauche, la destinée du mari, destinées que l'on souhaite brillantes et lumineuses comme des lumières. Ces lanternes une fois allumées, on se garde bien de les éteindre pour quelque motif que ce soit, afin de ne pas jeter du trouble dans le jeune ménage. Si, malgré toutes les précautions prises, l'une d'elles vient à s'éteindre par une cause accidentelle, cette extinction prématurée constitue un très mauvais présage (mort ou rupture), et jette la désolation dans tous les cœurs. Au contraire, si elles ne s'éteignent qu'après s'être consumées entièrement, c'est un signe d'infinie fidélité de part et d'autre. (Note de M. LÊ-QUANG-THIỆT, *Commis du Service de la Sûreté*).

(1) Les Công-Thần sont les dignitaires qui ont mérité du pays par les éminents services qu'ils ont rendus.



Planche LIV. — Mạg-Phụ en tenue de cérémonie.

moins - dont les références étaient favorables et dont l'âge était en harmonie avec celui de la future. La coutume veut que, pour être heureux, il faut que la future ait deux ans de plus que le fiancé (*nhứt: gái hơn hai*), ou que le jeune homme ait un an de plus que la jeune fille (*nhì: trai hơn một*) (1).

Lorsque l'Empereur avait approuvé en apposant son « point rouge » sous le nom du candidat choisi, le Maître de Cérémonie informait officiellement l'heureux élu. On commençait alors les formalités préliminaires.

Le choix des fiancés n'était pas toujours aussi facile, et il n'est pas sans intérêt de narrer ici ce qui se passa au début du règne de Tự-Đức.

A la mort de Thiệu-Trị, la Cour venait d'être éprouvée par plusieurs deuils. Tự-Đức devait lui-même garder le deuil de son père pendant les trois premières années qui suivirent son avènement, et tout le monde sait que les mariages à la Cour ne pouvaient avoir lieu pendant les périodes réglementaires de deuils. Or, en la 4^{ème} année de Tự-Đức (1851), il n'y avait pas moins de trente Princesses à marier parmi les filles de Minh-Mạng et de Thiệu-Trị. Certaines d'entre elles, est-il besoin de le dire, n'étaient plus de la première jeunesse et avaient dépassé depuis longtemps l'âge de « l'abricot murissant » (16^e année). On raconte encore aujourd'hui dans les milieux bien informés que la plupart des fils de hauts dignitaires, susceptibles d'être choisis comme candidats, avaient fui la Capitale, non pas que l'emploi fût dédaigné, bien au contraire, mais les maris éventuels n'étaient pas très enthousiastes, car, en dehors de la question d'âge, il y avait, dit-on, certaines Princesses disgraciées de la nature, et chacun craignait naturellement de tomber sur un mauvais choix.

En raison de l'insuffisance numérique des fils de Công-Thần 公臣, on étendit donc la mesure aux fils des mandarins civils et même militaires du 3^e degré, et l'on procéda de la façon suivante : On détermina pour chaque Princesse un certain nombre de candidats dont l'année de naissance était en harmonie avec celle de la Princesse. Leurs noms furent inscrits sur des bulletins séparés que l'on pliait et que l'on déposait en vrac dans un étui distinct (un étui pour chaque Princesse). La Princesse tirait alors un des bulletins et le

(1) « En premier lieu : que la fille soit plus âgée deux ans ; en second lieu : que le garçon soit plus âgé d'un an ».

jeune homme désigné par le sort était agréé comme gendre de l'Empereur. Il y eut sans doute bien des déceptions, mais l'histoire n'en dit pas plus long.

Dès que l'Empereur avait déterminé son choix, le Phò-Mã 駙馬 (1) recevait du Nội-Vụ 內務 (Trésor Impérial) :

3.000 ligatures (2) pour l'achat d'une demeure princière appelée Phủ 府, ou Đệ 第.

30.000 ligatures pour l'achat de vêtements, bijoux et meubles destinés au jeune ménage, à savoir :

Un costume de Cour pour le Phò-Mã 駙馬 ; un bonnet orné de cinq phénix en or avec garniture de corail et de diamants ; une ceinture garnie or ; une paire de boucles d'oreilles en or ; un petit coffret en or contenant des objets de toilette ; une glace avec cadre en bois incrusté de nacre et d'or ; une boîte garnie d'or et de nacre pour le service à thé ; un crachoir en or ; plusieurs coupon de satin brodé et de soie à fleurs, des sandales brodées et des chaussettes ; une literie complète, des chaises, tables, armoires ; un service de vaisselle et d'ustensiles de cuisine ; une embarcation dite Thuyền-Bồng, et quantité d'autres menus objets.

Le Phò-Mã 駙馬 avait droit à une garde d'honneur de 50 hommes commandée par un sous-officier et entretenue aux frais du Gouvernement.

Le Ministère des Rites demandait au Service de l'Observatoire (Khâm-Thiên-Giám 欽天 監) de fixer trois jours fastes et de les consigner dans un rapport destiné au Trône. Après approbation par l'Empereur des jours proposés, on élevait dans l'enceinte du Conseil de la Famille Impériale (3) une tribune d'honneur où devait être célébré le mariage.

Mais la Princesse, qui ne devait voir son fiancé que le jour du mariage, avait cependant grande hâte d'être fixée sur le jeune homme qu'on lui destinait. Elle envoyait discrètement aux renseignements les dames de sa suite et ne manquait pas elle-même, à l'occasion, d'essayer de voir son futur quand celui-ci se présentait au Palais pour la

(1) Phò 駙, « suivre » ; Mã 馬, « cheval ». C'est le titre donné au mari d'une Princesse, qui reçoit en outre le grade de 3^e degré de 2^e classe dans le mandarinat militaire. Dans les cortèges officiels, les Phò-Mã défilaient à la suite des chevaux d'armes de l'Empereur, d'où cette appellation.

(2) Soit aujourd'hui environ 400 piastres. A cette époque, le prix des habitations était abordable (Voir Planches LX à LXII).

(3) Tôn-Nhơn-Phủ 尊人府, situé dans la Citadelle.



Planche LII. — Princesse en tenue de cérémonie.

première fois. Dissimulée derrière un store ou un écran, elle pouvait apercevoir sans être vue.

* *

Voici comment était réglé le processus du mariage. Il comportait en tout six cérémonies que l'on célébrait par deux à chacun des trois jours fastes indiqués plus haut, avec un intervalle de quelques jours entre chaque solennité.

Premier jour :

I - Pour la première cérémonie dite **Lễ Nạp-Thái 禮納采** (1), le **Phò-Mã** faisait remettre au **Tôn-Nhơn-Phủ**, pour être ensuite portés à la Princesse, 10 taëls d'or, 100 taëls d'argent et deux plateaux de noix d'arecs.

II - Pour la cérémonie dite **Lễ Vần-Danh 禮問名** (s'informer des prénoms des futurs) : deux buffles, deux gros porcs, deux jarres d'alcool.

2^e jour :

III - Pour la cérémonie dite **Lễ Nạp-Trung 禮納徵** (2) : Deux pièces de satin brodé, quatre pièces de soie dite « vân », quatre pièces de soie dite « sa », deux plateaux de noix d'arec, deux jarres d'alcool.

IV - Pour la cérémonie dite **Lễ Nạp-Cát 禮納吉** (3) (choix du jour faste) : Deux boeufs, deux chèvres, deux jarres d'alcool.

3^e jour :

V - Et quelques jours après, pour la cérémonie dite **Lễ Điện-Nhạn 禮奠鷹** (présents d'oies) : Une boîte contenant des écheveaux de soie de cinq couleurs, deux oies, cent sapèques de différents chiffres de règne. (4)

(1) Offrir des présents aux parents d'une jeune fille et leur annoncer qu'on l'a choisie pour épouse : proposer ou conclure des fiançailles.

(2) Présents offerts par le fiancé à sa fiancée en signe de consentement irrévocable.

(3) Offrir des présents et annoncer aux parents d'une jeune fille que d'après les réponses des devins, son union avec tel jeune homme sera heureuse.

(4) Symbole de fidélité, de bonheur conjugal et de progéniture nombreuse.

VI- Puis vient la sixième et dernière cérémonie, **Lễ Thành-Nghinh 禮親迎**, qui est celle du mariage proprement dit et qui est suivie de la mise en mouvement du cortège nuptial pour se rendre à la demeure des jeunes époux.

Le Maître de Cérémonie (**Chủ-Hôn**) (1), puis les **Mạng-Phụ 命婦** (femmes de mandarin de rang supérieur) (2) et les **Mạng-Quan 命官** (femmes de mandarin) (3) désignées pour former l'escorte, ainsi que six **Nữ-Quan 女官** (servantes officielles du Palais) (4), et le **Phò-Mã**, viennent se placer à gauche et derrière le palais de la Princesse. A l'heure indiquée, les **Mạng-Phụ** et les **Nữ-Quan** aident la Princesse à monter dans sa chaise à porteurs. Le **Phò-Mã** monte à cheval et précède la chaise de la Princesse qui est immédiatement suivie du Maître de Cérémonie et des **Mạng-Phụ** et **Mạng-Quan**.

Le cortège se rend alors à la nouvelle demeure de la Princesse.

Dès l'arrivée, la chaise de la Princesse est déposée dans la cour. Le **Phò-Mã** vient relever le store et aide la Princesse à descendre de sa litière. Il l'accompagne ensuite dans les appartements et fait baisser les tentures pour donner plus d'intimité à l'entretien.

L'Ordonnateur, le Maître de Cérémonie et les **Mạng-Quan** pénètrent alors dans le salon dit « **Nhà Khách** » ou « Salle des Etrangers », où ils s'assoient selon le protocole ; les **Mạng-Phụ** prennent place dans une pièce intérieure. On sert à ces personnages un lunch, après quoi chacun rentre chez soi.

Le **Phò-Mã** et la Princesse célèbrent ensuite la cérémonie nuptiale dite **Hiệp-Cân 合巹**, qui consiste à manger ensemble de la chair d'un même animal (un de ceux ayant servi au sacrifice) et à boire dans deux coupes provenant d'une même calebasse sciée en deux parties égales.

Le lendemain matin, accompagnée de son mari, la Princesse rend visite à son beau-père et à sa belle-mère. Le surlendemain matin, les deux époux se rendent à la maison de culte de la famille du **Phò-Mã** pour la cérémonie dite « visite d'arrivée », qu'ils célèbrent devant l'autel des ancêtres.

Cinq jours après le mariage, la Princesse et le **Phò-Mã**, en grand costume, viennent se présenter au Roi, à la première Reine et à la

(1) Voir Planche LVII.

(2) Voir Planche LIV.

(3) Voir Planche LV.

(4) Voir Planche LVI.



Planche LI. — Phò -Mā et Princesse en tenue de cérémonie pour le mariage.



Planche LIII. — Phò -Mā en tenue de ville
(Aquarelle de M. Phi -Hung).

Reine, propre mère de la Princesse, si cette dernière est fille d'une concubine.

Immédiatement après ces visites, ils se rendent au Tồn-Nhơn-Phủ pour remercier le Maître de Cérémonie.

Le Phò-Mã est aussitôt promu au grade honorifique de Phò-Mã Đò-Uý 駙馬都尉, mandarin militaire du 3^e degré de 1^{re} classe. Au décès de la Princesse, il pourra être nommé à une fonction de son grade.

Mais toutes ces cérémonies n'étaient pas invariables et l'on pourra lire, dans les pièces annexes, les modifications qu'y apporta chaque Empereur.

Les Phò-Mã ne pouvaient pas, comme les autres maris, prendre de concubines, sauf toutefois si la Princesse ne pouvait avoir d'enfants.

Les enfants, quand on les interroge, se disent fils de « telle Princesse », sans même faire allusion au Phò-Mã, leur père.

Le fils aîné de la Princesse reçoit le titre de Hiệu-Uý 校尉 (6-2 civil) ; les autres fils n'obtiennent rien, ni les filles non plus. Si la Princesse n'a pas d'enfants, le fils de la concubine reçoit le grade de Kiểm-Hiệu 檢校 (7-2). On les appelle « Mệ », comme les enfants des Princes du Sang.

Dans certaines cérémonies et dîners où les Princesses sont invitées, il arrive que les Phò-Mã n'y soient pas conviés.

Autrefois, les Princesses n'avaient pas voix au chapitre et devaient se contenter de celui qui avait été choisi. Il semble que pour les derniers mariages, sous Thành-Thái et Duy-Tàn, le fiancé était déjà connu de la Princesse et celle-ci n'allait au Tồn-Nhơn que pour la forme, soi-disant pour choisir parmi les 10 ou 15 candidats.



Il faut se reporter au règne de Tự-Đức (1848-1883) pour le dernier mariage réglé selon l'ancien protocole. Il s'agit d'une Princesse, fille de Thiệu-Tri. Par la suite, on régla le cérémonial à adopter pour chaque Princesse.

Chacun sait que Tự-Đức n'eut pas d'enfants. Il adopta des neveux qui montèrent sur le Trône où ils ne firent qu'une brève apparition. Tự-Đức avait également adopté une fille, sœur aînée du futur Đồng-Khánh, mais quand on la maria, elle n'était pas encore en possession du titre de Princesse. Elle devait le recevoir, mais Tự-Đức mourut

avant de s'être exécuté. Cette fille adoptive non encore titrée épousa le quatrième fils du Ministre **Nguyễn-Văn-Tường**, et ce fut une cause indirecte de graves intrigues, car ce dernier, devenu 2^e Régent, projetait de mettre son fils sur le Trône pendant l'époque troublée qui suivit la mort de **Tự-Đức**, de 1883 à 1885.

Le dernier mariage de Princesse remonte à 1907, c'est celui de la Princesse **Tân-Phong**, sœur de Sa Majesté **Thành-Thái**, et de M. **Nguyễn-Hữu-Khâm**, fils de feu **Nguyễn-Hữu-Độ**, de son vivant **Kinh-Lược** au Tonkin. La photographie que nous donnons ici représente les deux époux en grande tenue de cérémonie devant la maison qu'ils habitent encore aujourd'hui à **Kim-Long** près de **Huế** (1).

On a dit qu'en se mariant les Princesses recevaient un sabre, symbole de leur autorité, tandis que les **Phò-Mã** ne recevaient qu'un simple rotin, ce qui indiquait la situation inférieure du mari. Il semble que ce ne soit là qu'une légende, car je n'ai retrouvé ici aucune trace de cette pratique. Il est possible qu'elle ait existé autrefois en Chine.

..

Aucune princesse ne reste à marier. Il faudra donc attendre que **S. M. Bảo-Đại** ait des filles et qu'elles soient en âge ; donc, pas avant 20 ans.

* *

RÈGLEMENTS SUR LE MARIAGE DES PRINCESSES

Ordonnance royale de la 4^e année de Gia-Long (1805)

Quelques jours avant le mariage d'une Princesse, un grand dignitaire de la Cour et sa femme, tous deux d'un certain âge, seront invités à se présenter devant **S. M. l'Empereur** pour recevoir les instructions relatives au cérémonial du mariage.

Après avoir fait les salutations d'usage, ce dignitaire se rendra à la Résidence dite "**Thanh-Phong**" **淸風** où, à son tour, il transmettra les instructions données par Sa Majesté à un autre mandarin pour exécution.

(1) Voir Planche LI.

Une audience de Cour (dont la date sera fixée par le Service compétent) aura lieu au Palais Impérial, devant lequel se mettront en deux rangs de chaque côté tous les mandarins et chambellans vêtus de satin et de brocart ; les parents du prétendant, richement habillés, viendront se prosterner devant le Trône en témoignage de la reconnaissance pour la faveur impériale qui leur échoit.

A la même date, la mère du futur Pho-Ma ainsi que tous les membres féminins de la famille devront se rendre à la Résidence Khôn-Duc 坤德 (1) et à la Résidence Trưòng-Thọ 長壽 (2) pour faire les salutations à Leurs Majestés les Reines-Mères.

Après cette cérémonie, le père du futur Phò-Mã se présentera au dignitaire de la famille impériale, pourvu du titre nobiliaire de Duc, désigné par Sa Majesté pour remplir les fonctions de Directeur du cérémonial du mariage (Chủ-Hôn 主婚) de la Princesse, il lui demandera de faire choisir un jour faste pour célébrer la cérémonie Nap-Thái 納采.

Le Directeur du cérémonial du mariage invitera le Service de l'observatoire (Khâm-Thiên-Giám 欽天監) à choisir un jour propice pour la cérémonie Nap-Thái 納采. La date choisie devra être soumise à l'agrément de Sa Majesté et communiquée à la famille du futur Phò-Mã pour exécution.

Deux jours avant le mariage, une femme de mandarin supérieur sera désignée pour présider et conduire le cortège de la Princesse chez son nouveau mari, cortège composé d'un mandarin supérieur, sa femme et deux Nữ-Quan 女官 (servantes officielles du Palais).

La veille du mariage, le père du futur Phò-Mã, vêtu du costume de cour, ainsi que les membres masculins de sa famille, vêtus des costumes de cérémonie, se rendront d'abord à la porte Huu Đoan-Môn où ils feront annoncer à S. M. l'Empereur qu'ils viennent lui offrir les présents rituels : 1 cochon cuit, 1 cochon rôti et du riz gluant.

Dès leur introduction auprès de Sa Majesté, il feront cinq prosternations et on leur servira de la part du Souverain du thé et du bétel. Avant de prendre congé, ils devront faire cinq nouvelles prosternations pour remercier l'Empereur de sa marque de sympathie.

(1) et (2). Palais de la Reine-Mère et de la Grand'Reine-Mère. Peuvent être habités, comme c'est le cas actuellement, par les deux Grand'Reines-Mère. Ces deux palais sont situés à l'Ouest de la Résidence de S. M. l'Empereur, dans la Cité interdite.

De son côté, la mère du Phò-Mã, en compagnie des membres féminins de la famille, se rendra à la porte de la Résidence **Khôn-Đức** 坤德, où elles feront connaître leur arrivée à S. M. la première Reine-Mère. Dès qu'elles seront en présence de S. M. **Vương-Phi** 王妃, elles feront les prosternations d'usage en présentant le cadeau réglementaire.

Elles se rendront ensuite à la Résidence **Trường-Thọ** 長壽, où elles accompliront les mêmes formalités.

Au jour de la cérémonie **Nạp-Thái** 納采, le Directeur du cérémonial fera installer au milieu de sa résidence un autel faisant face au Sud et sur lequel seront disposés les cadeaux apportés par les parents du futur Phò-Mã, tels que : brocart, crêpe, bétel, noix d'arec, buffle et cochon. Les cadeaux étant déposés sur l'autel, le Directeur fera cinq prosternations et se mettra à l'écart pour permettre aux parents du Phò-Mã d'accomplir chacun cinq prosternations.

Cette formalité terminée, les parents du Phò-Mã feront encore cinq salutations devant le Directeur du cérémonial.

Il leur sera donné par le **Chủ-Hôn** 主婚 un banquet à l'issue duquel les invités feront au **Chủ-Hôn** des salutations en signe de remerciement.

Le lendemain, les parents du Phò-Mã **駙馬** devront revenir chez le **Chủ-Hôn** 主婚 pour le prier de faire choisir un autre jour faste en vue de célébrer une autre cérémonie dite **Nạp-Trưng** 納徵, cérémonie pour laquelle les parents du Phò-Mã feront les mêmes formalités que pour la cérémonie **Nạp-Thái** 納采.

La veille de la date fixée pour la « réception de la bru », le gendre se rendra à la porte **Hữu-Đoan-Môn** 右端門, où il se fera annoncer afin d'être autorisé à présenter à Sa Majesté les cadeaux d'usage à l'occasion de la réception de la bru. Une fois introduit devant Sa Majesté, le futur Phò-Mã fera à l'Empereur cinq prosternations. Il se transportera ensuite aux Palais **Khôn-Đức** et **Trường-Thọ** pour offrir aux Reines-Mères les mêmes présents et accomplir les mêmes formalités respectueuses.

Le même jour, la femme du mandarin désigné pour diriger le cortège, accompagnée de deux **Nữ-Quan** 女官, conduira la Princesse au temple de culte des Augustes Ancêtres ainsi qu'au Palais **Trường-Thọ** 長壽 pour accomplir les salutations rituelles.

Au jour de la « réception de la Princesse » par la famille du prétendant, tous les mandarins vêtus du costume de cour, se rendront au Palais et se rangeront devant le Trône. Le futur Phò-Mã attendra à la porte Hũu-Đoan-Mòn 右端門 avec les présents en or et en argent exigés pour la cérémonie Điện-Nhạn 奠鷹 (présentation du gendre à Sa Majesté), et Thân-Nghinh (réception de la Princesse).

Après que Sa Majesté aura pris place sur le Trône, le Phò-Mã 駙馬 apportera lui-même les présents en or et en argent et s'arrêtera au perron du Palais pour faire cinq prosternations. Après quoi, il ira attendre dans un salon masqué de rideaux.

Au jour de la célébration du mariage, le grand mandarin et sa femme désignés pour s'occuper des différentes cérémonies du mariage de la Princesse, se rendront, accompagnés des Thị-Vệ 侍衛 (Chambellans) et des Nữ-Quan 女官, à la nouvelle résidence de la Princesse pour faire procéder aux installations nécessaires.

Le Directeur du cérémonial aidé de sa femme est chargé d'étendre lui-même les nouvelles nattes sur le lit nuptial.

De son côté, la Princesse ira se présenter devant Sa Majesté son auguste père, et se mettra à genoux après avoir fait cinq prosternations.

Les Nữ-Quan 女官 verseront l'alcool dans un verre qu'elles apporteront à la Princesse de la part de S. M. l'Empereur. Après avoir bu cet alcool, la Princesse recevra de Sa Majesté les conseils et exhortations. Elle se prosternera à nouveau avant de quitter l'Empereur. Elle sera ensuite emmenée, toujours par les Nữ-Quan 女官, au Palais Khôn-Đức où elle se mettra également à genoux devant S. M. la Reine-Mère pour recevoir d'elle conseils et enseignements.

A l'heure fixée par le Service de Khâm-Thiên-Giám pour le départ de la Princesse, celle-ci quittera le Palais, accompagnée de la femme d'un haut mandarin âgé et des Nữ-Quan. Arrivée à la porte Tá-Mòn 左門, elle s'installera dans une chaise à porteurs, précédée par le Phò-Mã qui indiquera le chemin à suivre.

Après avoir franchi la Cité interdite, le Phò-Mã sera autorisé à monter à cheval, précédant toujours le cortège. Arrivé devant la porte de sa demeure, il attendra la Princesse qui ne descendra de sa chaise à porteurs que devant le perron de la maison.

Lorsque la Princesse et les femmes du cortège auront pris place dans la maison, on leur offrira un banquet à l'issue duquel tout le monde se retirera, après que le Phò-Mã aura adressé des remerciements.

A l'heure choisie pour l'union, la Princesse sera invitée à gagner la chambre nuptiale.

Le lendemain, la Princesse se présentera à ses beaux parents pour leur faire les salutations d'usage, ainsi qu'à la maison de culte des ancêtres du mari.

Trois jours après le mariage, le Phò-Mã et la Princesse se rendront au Palais pour se présenter à S. M. l'Empereur auquel ils offriront un cadeau consistant en un cochon et du riz gluant.

Les deux époux feront cinq prosternations devant l'Empereur, la Princesse dans le Palais, le Phò-Mã dans la cour. Ils viendront ensuite au Palais Khôn-Đức où ils accompliront les mêmes formalités.



Ordonnance royale de la 7^e année de Gia-long (1808).

Parmi les dispositions qui ont été prises précédemment relatives au mariage des Princesses, il en est une qui paraît un peu exagérée, c'est la présentation des cadeaux en animaux aux Reines. Il convient donc de supprimer cette disposition en vue d'éviter à la famille du Phò-Mã un dérangement inutile.

Toutefois une nouvelle clause sera ajoutée à la réglementation actuellement en vigueur :

Un jour faste sera choisi et Sa Majesté l'Empereur ouvrira une audience ordinaire durant laquelle Elle donnera au Directeur du cérémonial du mariage les instructions relatives à la « réception de la Princesse », instructions que le Chú-Hôn 主婚 sera chargé de communiquer aux parents du Phò-Mã pour exécution. Ces derniers devront, au jour assigné, installer au milieu de la maison un autel pour que l'envoyé officiel vienne leur transmettre les instructions de l'Empereur.

Une fois arrivé chez les parents du futur Phò-Mã, l'envoyé impérial se mettra à gauche de l'autel faisant face au Sud, tandis que les parents du Phò-Mã se placeront à droite. Alors à haute voix, l'envoyé impérial annoncera que S. M. l'Empereur a décidé de donner la main de la Princesse connue sous le nom de au fils de M. et M^{me}. ; qu'au jour fixé, ceux-ci seront invités à se présenter au Palais pour faire les salutations d'usage.

Après avoir fait la communication en question, l'envoyé impérial devra regagner le Palais pour rendre compte au Souverain.



Planche LV. — Mạg -Quan en tenue de cérémonie
(Aquarelle de M. Phi - Hung).



Planche LVI. — Nũ-Quan en tenue de cérémonie
(Aquarelle de M. Phi - Hung).

Au jour assigné, les parents du Phò-Mã devront se rendre à la porte Hưng-Khánh-Môn 興慶門, où ils attendront. (Si le Phò-Mã est orphelin il pourra se présenter seul).

Dès que l'Empereur sera assis sur le Trône, ils seront introduits pour faire cinq prosternations. Ils se mettront ensuite à genoux pour s'entendre prescrire par Sa Majesté qu'ils devront pour tout le cérémonial du mariage s'en rapporter au Chủ-Hôn 主婚, dignitaire de la Famille impériale désigné à cet effet. Le Chủ-Hôn prendra note des dates et heures de naissance de la Princesse et du futur Phò-Mã et les communiquera au Service Khâm-Thiên-Giám 欽天監 avec ordre de choisir un jour faste pour leur mariage.

Quelques jours avant le mariage, un Prince du sang sera désigné pour aller célébrer au temple de culte des Empereurs défunts une cérémonie par laquelle il avisera les Augustes Ancêtres du prochain mariage de la Princesse connue sous le nom de.

A l'approche du jour du mariage, les parents du Phò-Mã se rendront au Palais avec les présents consistant en un buffle, un cochon, un plateau de bétel et de noix d'arec, 2 jarres d'alcool, 2 pièces de soie damassée, 10 pièces de soie 5 fleurs, 4 barres d'or, 2 paires de bracelets en or, 1 paire de boucles d'oreilles en or, une broche à cheveux en or, 2 chapelets de perles et 16 barres d'argent. Cette présentation de cadeaux constitue la cérémonie Nạp-Thái 納采.

Une autre cérémonie dite Nạp-Trưng 納徵 sera célébrée le lendemain dans les mêmes conditions que celle de Nạp-Thái 納采, sauf en ce qui concerne les cadeaux à offrir : 2 bœufs, 2 buffles, 2 porcs, 1 plateau de bétel et de noix d'arec, 2 jarres d'alcool, 2 pièces de soie à fleurs, 20 pièces de soie pure, 6 barrés d'or, 20 barres d'argent .

Trois jours avant la date de la conduite de la Princesse chez son mari, les Nữ-Quan 女官 (servantes du Palais) conduiront la Princesse au temple cultuel des Augustes Ancêtres pour y accomplir les prosternations rituelles à l'occasion du prochain mariage, et au Palais Trường-Thọ 長壽 pour saluer la Reine-Mère.

Une commission sera désignée pour accompagner la Princesse chez son mari et se composera du Chủ-Hôn 主婚, d'un dignitaire de la Cour, sa femme, de six Nữ-Quan 女官 et des satellites. Le cortège se tiendra prêt à l'endroit indiqué et se mettra en route dès l'apparition de la chaise à porteurs de la Princesse. De son côté, le futur Phò-Mã devra célébrer dans la maison de culte de ses ancêtres une cérémonie pour leur annoncer son prochain mariage avec la Princesse.

Il sera introduit devant S. M. l'Empereur pour faire cinq prosternations et présenter, comme cadeaux à l'occasion de sa prochaine union avec la Princesse, 2 barres d'or et 8 barres d'argent.

Cette formalité terminée, il viendra attendre à la porte du Palais l'heure du départ de la Princesse. A l'heure dite, la Princesse quittera le toit paternel accompagnée de ses servantes, et le Phò-Mã relèvera le rideau de la chaise à porteurs pour permettre à la Princesse d'y monter.

A partir de la porte Hoàng-Thành 皇城門 (en dehors de la Cité interdite) le cortège sera précédé, par un haut mandarin et Sa femme, désignés à cet effet. Le Phò-Mã à cheval devancera le cortège et viendra l'attendre à la porte de sa demeure.

Après avoir franchi la porte (par l'ouverture du milieu) de la demeure du Phò-Mã, la chaise à porteurs s'arrêtera au perron de la maison, et le Phò-Mã y acourra pour relever le rideau afin de permettre à la Princesse d'en sortir et la conduira à la place réservée pour elle du côté Ouest, tandis que celle préparée pour le Phò-Mã se trouvera du côté opposé.

Il sera installé, entre la Princesse et le Phò-Mã, une table sur laquelle seront déposés 2 verres à liqueur et des aliments.

Après avoir fait, l'une et l'autre, les prosternations devant l'autel faisant face au Sud, la Princesse et le Phò-Mã reprendront leurs places respectives et on leur servira de l'alcool et des mets. Cette cérémonie s'appelle Hiệp-Cẩn 合盞.

Le lendemain du mariage, la Princesse se présentera à ses beaux-parents. Elle se tiendra du côté Ouest et fera quatre prosternations à ses beaux-parents, ceux-ci se placeront du côté Est et répondront à leur belle-fille par deux salutations.

Au 3^e jour du mariage, la Princesse se rendra à la maison de culte des ancêtres de son mari, guidée en la circonstance par ses beaux-parents qui se mettront, le beau-père du côté Est et la belle-mère à l'Ouest, pendant que la Princesse exécutera les salutations aux ancêtres. Lorsque chacun sera à sa place, le père du Phò-Mã adressera à ses ancêtres les paroles suivantes :

« Mon fils nommé un tel a célébré à telle date. . . . son mariage avec S. A. la Princesse connue sous le nom de. . . , que j'ai l'agréable devoir de présenter aujourd'hui devant vos Mânes ».

Ceci dit, le Phò-Mã et la Princesse feront chacun quatre prosternations et se retireront à leur place, tandis que les parents renouvelleront leurs salutations pour annoncer la fin de cérémonie.

Neuf jours après le mariage, le Phò-Mã et la Princesse se rendront au Palais impérial pour saluer Sa Majesté. Le mari se tiendra dans la cour, tandis que la femme entrera dans l'intérieur du Palais.

Après les salutations, Sa Majesté donnera un costume de cour, 2 habits en brocart de couleur, 2 selles au Phò-Mã, qui devra faire cinq nouvelles salutations en signe de remerciement.

Les époux se rendront ensuite aux Résidences des Reines-Mères devant lesquelles ils accompliront les mêmes formalités de respect. Ils devront enfin aller remercier le Chủ-Hòn, Directeur du cérémonial.

A part ces nouvelles dispositions, le reste est conforme aux ordonnances précédentes.



Ordonnance royale de la 5^e année de Minh-Mạng (1824)

Lorsqu'on aura choisi un jour faste pour la célébration du mariage d'une Princesse, le Directeur du cérémonial du mariage (Chủ-Hôn 主婚) célébrera une cérémonie au Temple Hoàng-Nhơn 皇仁殿 en vue d'annoncer le prochain mariage aux Mânes des Ancêtres. Il devra se rendre ensuite à la Résidence Từ-Thọ 慈壽宮 pour porter à la connaissance de S. M. la Reine la date choisie.

Le père du futur Phò-Mã devra se présenter au Chủ-Hôn pour s'entendre avec lui sur la célébration des cérémonies Nạp-Thái 納采 et Vân-Danh 問名.

Les Services compétents seront chargés, avant le mariage, de faire des aménagements et décorations à la nouvelle résidence de la Princesse conformément aux règlements en vigueur.

Le jour du mariage, les parents du Phò-Mã, accompagnés des femmes des mandarins supérieurs, se rendront au Palais avec les cadeaux ci-après énumérés :

1 épingle à cheveux en or, surmontée de 7 phénix et de 2 papillons filigranés or ; 12 brochettes en or surmontées de phénix et de papillons en or ; 4 pièces de brocart à fleurs ; 10 pièces de soie de couleur ; 1 boîte de fil de diverses couleurs et 100 sapèques très anciennes.

Pour les cérémonies Nạp-Trưng 納徵, Nạp-Cát 納吉 et Thỉnh-Kỳ 請期, les cadeaux suivants devront être offerts : 6 pièces de brocart de couleur ; 20 pièces de soie de couleur ; 100 sapèques

très anciennes ; 1 bobine de fil de diverses couleurs et 1 boîte de bétel et de noix d'arec.

Le *statu quo* est maintenu pour le reste.



Ordonnance royale de la 6^e année de Minh-Mạng (1825)

Désormais, quand une Princesse, fille de la Première Reine, se mariera, S. M. l'Empereur lui remettra une dot de 50.000 ligatures. Quant aux autres Princesses, c'est-à-dire les filles de concubines, elles ne recevront que 30.000 ligatures.



Ordonnance royale de la 11^e année de Minh-Mạng (1830)

En ce qui concerne les dots en ligatures à accorder aux Princesses à l'occasion de leur mariage, les règlements antérieurs sont modifiés ainsi qu'il suit:

La première fille de S. M. la Première Reine (Hoàng-Hậu 皇后) continuera, comme par le passé, à toucher une somme de 50.000 ligatures et les autres 40.000 ligatures chacune, tandis que les filles de concubines recevront l'aînée 30.000 ligatures et les autres 20.000 ligatures chacune.



Ordonnance royale de la 14^e année de Minh-Mạng (1833)

Les Tôn-Miêu (尊廟) (1) étant des lieux sacrés et importants, on ne doit y célébrer les cérémonies d'information que lorsqu'il s'agit d'un événement de grande importance.

A notre avis, le mariage d'une Princesse ne doit pas être classé dans cette catégorie. Il conviendra donc désormais de supprimer ces sortes de cérémonie devant les temples cultuels.

(1) Temples cultuels des Augustes Ancêtres de l'Empereur. Ce sont le Thè-Miêu 世廟 et le Thái-Miêu 太廟, situés dans le Palais Impérial.



Planche LVII. — Chù -Hôn, maître de cérémonie, en tenue rituelle.



Planche LVIII. — Chiếu -Liệu, ordonnateur du mariage, en tenue de cérémonie.

* *

Ordonnance royale de la 3^e année de Thiệu-Trị (1843)

Le Ministère des Rites a proposé d'installer, à l'occasion du mariage des Princesses majeures, une tribune dite **Thế-Bàng** 彩棚 devant la porte principale du Conseil du **Tôn-Nhơn**. Cette tribune servira de siège au Directeur du cérémonial du mariage. Les futurs **Phò-Mã** devront au jour fixé y faire apporter tous les cadeaux et présents exigés pour le mariage. Néanmoins les présents à offrir à l'occasion de la « réception de la Princesse » seront apportés à la résidence de celle-ci.

★ ★

Ordonnance royale de la 5^e année de Thiệu-Trị (1845)

Le Service de l'Observatoire **Khâm-Thiên-Giám** a déjà choisi des jours fastes pour célébrer les six cérémonies rituelles à l'occasion du prochain mariage d'une Princesse. Mais afin d'éviter des dérangements, Nous ordonnons de célébrer deux cérémonies par jour.

★ ★

Ordonnance royale de la 5^e année de Thiệu-Trị (1845)

Les présents à offrir pour le mariage seront les suivants : 40 onces d'or 8-5, 20 onces d'argent, 100 sapèques très anciennes, 4 pièces de brocart de diverses couleurs, 10 pièces de soie dite « the » de diverses couleurs, 10 pièces de soie dite « luyt » de diverses couleurs.

Tous ces présents devront être enveloppés dans une pièce de flanelle rouge.

* *

Ordonnance royale de la 6^e année de Thiệu-Trị (1846)

Les mariages des Princesses **Vu-Vi** 于瀉 et **Vu-Nhuê** 于洩 n'ont pas été les années précédentes célébrés en grande pompe. D'autre part, il est spécifié dans les livres qu'on n'exigeait jadis, pour le mariage des Princesses, que deux peaux de cerfs.

La main d'une de Nos Princesses sera bientôt donnée au fils d'un grand mandarin de la Cour. Or, Nous n'ignorons pas que ce mandarin est d'une parfaite intégrité, d'une conduite exemplaire et d'une loyauté à toute épreuve.

Par conséquent, Nous l'autorisons à célébrer les six cérémonies du mariage de son fils avec une de Nos filles selon ses moyens et sa capacité pécuniaire.

Point n'est besoin qu'il exécute à la lettre toutes les formalités prévues par les Rites.

Le Ministère des Rites et le Directeur du cérémonial devront s'inspirer de nos instructions pour les préparations du mariage.



Rapport du Conseil du Tòn-Nhơn et du Ministère des Rites, en date du 10^e jour du 10^e mois de la première année de Duy-Tàn (15 Novembre 1907) relatif au mariage de la Princesse Châu-Hoàn 珠環 (1).

SIRE,

A la date du 15^e jour, 7^e mois (23 Août 1907), Votre Majesté a bien voulu nous ordonner de choisir un Phò-Mã 駙馬 pour la Princesse Châu-Hoàn qui est déjà parvenue à l'âge de puberté.

Dans la suite, M. le Résident Supérieur nous a proposé de marier cette Princesse à M. Nguyễn-Hữu-Liễn, fils de S. E. feu Nguyễn-Hữu-Độ, Duc de Vĩnh-Lại.

Nous basant sur ce qui a été fait pour les derniers mariages de Princesses, nous avons l'honneur de soumettre à l'agrément de Votre Majesté le présent rapport par lequel nous proposons de désigner Son Altesse royale le Prince Bửu-Liêm, Duc de Hưng-Nhơn, et le Thông-Chê M. Tồn-Thất Phương, pour remplir, le premier, les fonctions de Chủ-Hôn (Directeur du cérémonial du mariage) et le second, celles de Chiêu-Liệu (Organisateur).

Pour la célébration des cérémonies, pour l'achat des bijoux destinés à la Princesse, pour la construction de sa résidence, et pour divers

(1) « Bracelet de Perles », nom officiel de jeune fille de la Princesse Tân-Phong, sœur cadette de S. M. Thành-Thái.

préparatifs du mariage, nous demandons à mettre en application les dispositions de l'Ordonnance royale de la 13^e année de Thành-Thái (1).

Le futur Phò-Mã règlera ces dépenses avec les crédits alloués à cet effet et fera le nécessaire dans les délais qui seront fixés ultérieurement et après entente avec le Chiêu-Liệu, M. Tồn-Thất Phương.

La Princesse fera l'acquisition des vêtements et des bijoux qui lui seront nécessaires.

En ce qui concerne les dates des diverses cérémonies du mariage, elles seront choisies par le Service de l'Observatoire après la fin du deuil national (2) et soumises à l'approbation du Trône pour exécution.

Tel est notre respectueux rapport.

Conseil du Tồn-Nhơn. Ministère des Rites.



Rapport du Ministère des Rites en date du 18^e jour, 11^e mois, de la première année de Duy-Tàn (22 Décembre 1907)

Votre Majesté a bien voulu, à la date du 10^e jour, 10^e mois (15 Novembre 1907), décider de marier la huitième Princesse (sœur de S. M. l'Empereur Père) (3) à M. Nguyễn-Hữu-Liễn, fils de S. E. Nguyễn-Hữu-Độ, Duc de Vĩnh-Lại, et désigner S. A. le Prince Bửu-Liêm, Duc de Hưng-Nhơn, et le Thông-Chê Tồn-Thất Phương, pour remplir, l'un les fonctions de Chủ-Hôn 主婚 (4) et l'autre, celles de Chiêu-Liệu 昭料 (5). Cette décision royale a été, en son temps, notifiée pour exécution.

(1) Les dispositions de l'Ordonnance royale de la 13^e année de Thành-Thái, réglementant le cérémonial du mariage de la Princesse Dĩ-Ngu 以娛 (nom de jeune fille de la Princesse Ngọc-Lâm), fille aînée de S.M. Đông-Khánh, avec M. Nguyễn-Hữu-Ty, fils de S. E. Nguyễn-Hữu-Độ, Duc de Vĩnh-Lại, se trouvent reproduites entièrement, sauf quelques légères modifications quand à la forme, dans les deux présents rapports au Trône relatifs au mariage de la Princesse Châu-Hoàn.

(2) Mère de S. M. Thành-Thái, décédée fin 1906.

(3) Hoàng-Phụ 皇父 (Empereur Père), expression employée pour désigner Sa M. Thành-Thái après son abdication.

(4) Chủ-Hôn 主婚, Chef du cérémonial de mariage.

(5) Chiêu-Liệu 昭料, Organisateur du mariage.

Notre Ministère a invité le Khâm-Thiên-Giám 欽天監 (Observatoire) à choisir des jours propices pour la célébration des cérémonies du mariage projeté. Ce Service vient de nous informer qu'il a choisi le 21^e jour de ce mois (jour *mẫu-thân* 25 Décembre 1907), où les diverses cérémonies seront célébrées aux heures ci-dessous indiquées :

Heure *đinh-tị* (de 9 à 11 heures du matin) pour la célébration des cérémonies de *Nạp-Thái* 納采 (1) et de *Nạp-Trung* 納徵 (2).

Heure *canh-thân* (de 2 à 4 heures de l'après-midi) pour la cérémonie de *Điện-Nhạn* 奠鷹 (3) et de *Thân-Nghinh* 親迎 (4).

Constatant que sous le règne de Thành-Thái, le mariage des Princesses était célébré d'après les règlements en vigueur, nous estimons qu'il y aura lieu, pour le prochain mariage de la Princesse Châu-Hoàn, de se conformer à la règle suivie jusqu'ici, en apportant néanmoins quelques légères modifications aux dispositions prévues.

Présents à offrir aux cérémonies de *Nạp-Thái* 納徵 et de *Nạp-Trung* 納徵 :

10 onces d'or, 100 onces d'argent, 2 plateaux de bétel et noix d'arec, 2 jarres d'alcool, 4 pièces de soie « the » de couleur, 4 pièces de crépon de couleur, 2 boeufs, 2 gros porcs, 2 gros boucs.

Présents à offrir aux cérémonies de *Điện-Nhạn* 奠鷹 et de *Thân-Nghinh* 親迎 :

1 boîte de fil et d'aiguilles, 2 oies et divers objets.

Quelques jours avant la date fixée pour le mariage, notre Ministère invitera le Conseil du Tồn-Nhơn à choisir :

1^o-Un mandarin en activité de service, membre de la famille royale et dont la femme légitime est encore vivante, pour représenter la famille de la Princesse.

2^o-Deux hommes pour remplir les fonctions de *Chấp-Sự* 執事 (Organisateurs du cortège accompagnant la Princesse chez son mari).

3^o-Deux femmes pour servir la Princesse et aider aux préparatifs avant son entrée chez le mari,

(1) Cérémonie par laquelle les parents du futur *Phò-Mã* apportent les bijoux et divers objets à la fiancée.

(2) Cérémonie par laquelle les parents du futur *Phò-Mã* annoncent à la famille de la fiancée la date choisie pour le mariage.

(3) Cérémonie par laquelle les parents du futur apportent des présents (oies et divers objets) pour célébrer le mariage proprement dit.

(4) Cérémonie de l'introduction de la Princesse chez son mari.

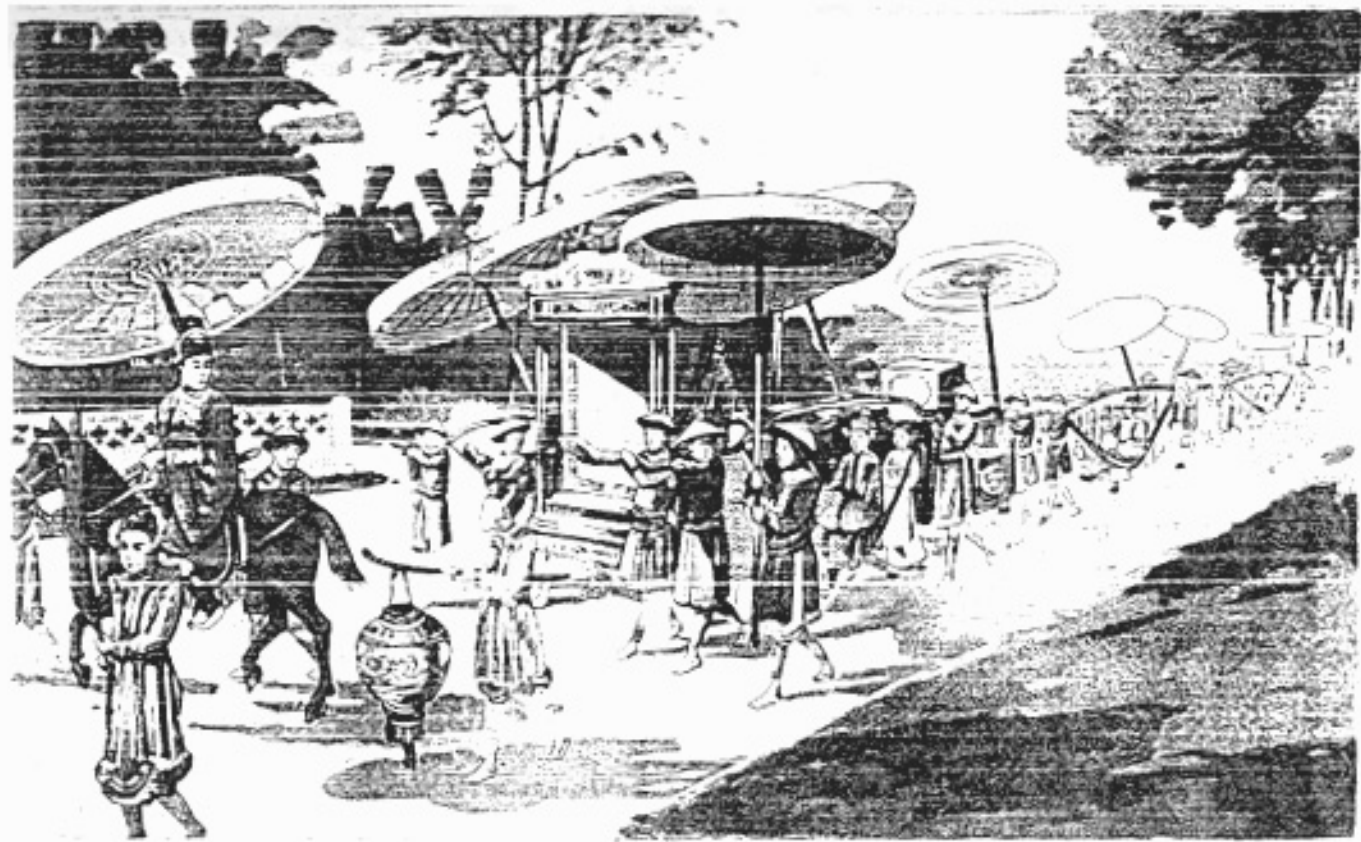


Planche LIX. — Mariage de Princesse : le défilé du cortège nuptial
(Aquarelle de M. Phi -Hùng)



Planche LX. —Habitation de Princesse : le portique, sous le règne de Thành -Thái.



Planche LX -bis. —Habitation de Princesse : l'écran et la maison, sous le règne de Thành -Thái.



Planche LXI. — Habitation de Princesse : le portique, à l'époque actuelle.

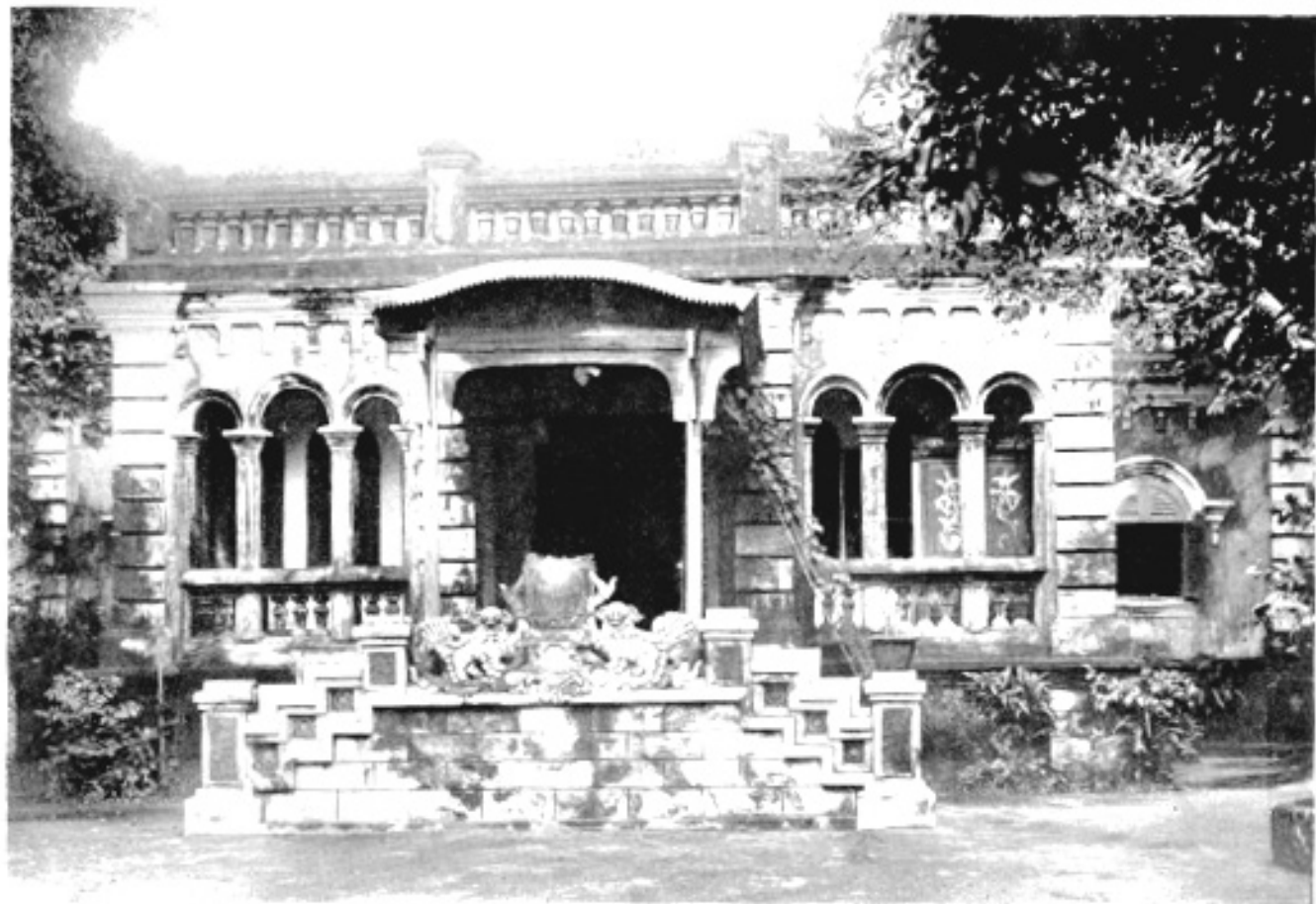


Planche LXII. — Habitation de Princesse : la maison, à l'époque actuelle.

4°-Un mandarin civil ou militaire du grade de 3-1 et dont la femme légitime est encore vivante, pour être chargé de présenter les cadeaux prévus de la part de la famille du prétendant et de présider la cérémonie du mariage.

Le 18, c'est-à-dire trois jours avant le mariage, le **Chủ-Hôn** 主婚 ou Directeur du cérémonial du mariage amènera, après en avoir rendu compte au Trône, la Princesse **Châu-Hoàn** au temple Long-An 隆安 pour y faire les prosternations d'adieux aux Augustes Ancêtres.

Au jour fixé pour le mariage, le **Chủ-Hôn** 主婚, vêtu de l'habit de cérémonie, viendra au temple cultuel pour célébrer la cérémonie d'annonce du mariage aux Augustes Ancêtres auxquels sera offert un repas copieux composé de mets exquis ainsi que des papiers votifs en or et en argent, etc.

Pendant qu'on versera l'alcool, un mandarin supérieur désigné par notre Ministère s'agenouillera devant l'autel et fera, de vive voix, l'invocation suivante :

"J'ai l'insigne honneur de faire part aux Augustes Ancêtres du mariage de la Princesse **Châu-Hoàn** avec **Nguyễn-Hữu-Liễn**, fils de feu **Nguyễn-Hữu-Độ**, Duc de **Vĩnh-Lại**.)"

L'invocation terminée, ce mandarin se retirera, la tête toujours inclinée. Alors l'eunuque qui se tiendra à ce moment-là auprès de l'autel, abaissera le store de soie rouge. La Princesse, sous la conduite d'une femme **Nữ-Quan**, s'avancera devant l'autel et fera les salutations d'adieu.

Ceci accompli, elle se retirera dans ses appartements privés.

Conformément aux règlements en vigueur, le **Chủ-Hôn**, le grand mandarin investi des fonctions de **Chiêu-Liệu**, et le futur **Phò-Mã**, tous les trois richement vêtus, viendront le 19 de ce mois, devant le palais **Cần-Chánh** 勤政 pour y faire les salutations de **Bái-Vọng** 望拜 au Trône.

Le mandarin chargé des fonctions de **Chiêu-Liệu** 照料 fera élever devant le local du Conseil du **Tôn-Nhơn**, une grande et large tribune composée de trois compartiments et de deux appentis où le **Chủ-Hôn** 主婚 s'installera pour diriger les différentes cérémonies du mariage. Les dépenses en résultant seront à la charge du **Phò-Mã**.

Il sera installé, dans la pièce médiane de la tribune, un autel faisant face au Sud, dans la 2^e pièce, un siège pour le **Chủ-Hôn** faisant face au Nord-Ouest, un siège pour le mandarin **Chiêu-Liệu** faisant face au Sud-Est.

Au surplus, des places seront convenablement installées dans l'aile gauche du bâtiment du Conseil du **Tôn-Nhơn**, pour les mandarins du cortège accompagnant la Princesse à la résidence du mari, et dans l'aile droite dudit bâtiment, pour les femmes des mandarins et les **Nữ-Quan** convoquées pour le même cortège.

Un jour avant, le mandarin **Chiêu-Liệu** viendra demander au **Chủ-Hôn** l'autorisation de célébrer aux jours et heures indiqués les cérémonies de **Nạp-Thái 納采**, de **Nạp-Trưng 納徵**, de **Điện-Nhạn 奠鴈** et de **Thân-Nghinh 親迎**.

A l'heure *lị* (de 9 à 11 heures du matin) le **Chủ-Hôn** accompagné des mandarins et des dames, tous en tenue de cérémonie, se rendra à cette tribune.

Le mandarin **Chiêu-Liệu** et les autres mandarins et leurs femmes représentant la famille du **Phò-Mã 駙馬** se présenteront à la porte du **Tôn-Nhơn**, porteurs des présents énumérés plus haut, et se feront annoncer au **Chủ-Hôn**. Celui-ci enverra deux mandarins subalternes et deux dames à la porte pour inviter le mandarin **Chiêu-Liệu** à entrer avec sa suite.

Les présents tels que or, argent, crépon et soie, seront placés sur une table laquée rouge devant l'autel, tandis que les autres présents, bétel, alcool, porcs, boucs, boeufs, etc... seront déposés dans la cour devant la tribune.

Le Directeur du cérémonial s'avancera devant l'autel, fera cinq prosternations et se retirera.

Le mandarin **Chiêu-Liệu** et sa suite se dirigeront vers le **Chủ-Hôn** pour le saluer.

Après quoi, tous les assistants, hommes et femmes, seront priés de prendre leurs places respectives ; et puis on leur offrira du thé, de l'alcool et un banquet. (Toutes ces dépenses seront payées par le **Phò-Mã** sur les crédits prévus à cet effet).

A l'issue du banquet, le mandarin **Chiêu-Liệu** et sa suite salueront le **Chủ-Hôn** et se retireront.

Le **Chủ-Hôn** adressera alors au Trône un rapport rendant compte de la célébration des cérémonies de **Nạp-Thái 納采** et de **Nạp-Trưng 納徵** et chargera un mandarin d'apporter au Palais (par la Porte **Hưng-Khánh**) tous les présents offerts par le futur **Phò-Mã 駙馬**.

Au jour fixé (21^e jour), le futur **Phò-Mã**, après avoir fait procéder aux installations nécessaires dans la nouvelle résidence des futurs époux et fait préparer les présents et bijoux pour la cérémonie de



Planche LXIII. — Princesse en tenue de cérémonie pour son cinquantième anniversaire.



Planche LXIV. — Princesse dans son Phù, maison d'habitation, entourée des siens.



Planche LXV. — Enfants d'une Princesse, en tenue de cérémonie.



Planche LXVI. — Groupe de famille, à l'occasion du cinquantième anniversaire d'une Princesse.

Điện-Nhạn 奠鷹 viendra à la maison de culte de ses ancêtres pour annoncer son futur mariage, suivant les règlements rituels.

A l'heure *thàn* (de 3 à 5 heures de l'après-midi), quand le mandarin Chiêu-Liệu aura contrôlé que les présents et objets sont au complet, le Phò-Mã se rendra à la tribune du Tòn-Nhơn pour demander à accomplir la cérémonie dite Điện-Nhạn 奠鷹.

Après avoir fait mettre sur la table laquée rouge tous les bijoux et objets à offrir à la Princesse, le Phò-Mã s'avancera devant l'autel pour faire cinq prosternations. Cela fait, il ira attendre devant l'appartement de la Princesse où se trouveront déjà les femmes des mandarins, les Nữ-Quan ainsi que les satellites en uniforme, désignés pour faire partie du cortège.

A l'heure fixée, la Princesse, accompagnée de sa suite, montera dans une chaise à porteurs, et le cortège se mettra en marche précédé par le Phò-Mã à cheval et suivi par le Chủ-Hòn, par les mandarins désignés et leurs femmes et par les soldats porteurs des divers objets.

Quand le cortège arrivera à la nouvelle résidence de la Princesse, le Phò-Mã descendra de sa monture et se rendra au seuil de la maison. Il relèvera le store de la chaise à porteurs pour permettre à la Princesse de descendre à terre. Après l'avoir saluée, le Phò-Mã conduira la Princesse dans la maison, et fera baisser les stores et les rideaux.

Lorsque le Chủ-Hòn, le mandarin Chiêu-Liệu, et les autres mandarins et femmes auront pris chacun sa place respective, il leur sera offert un thé d'honneur et un banquet à l'issue duquel tous les assistants se retireront, conduits jusqu'à la porte par le Chiêu-Liệu.

Et alors, la Princesse et le Phò-Mã célébreront le « Hiệp-Cần » 合巹 (cérémonie nuptiale) conformément aux dispositions rituelles qui leur seront communiquées par les soins de notre Ministère.

Le lendemain du mariage (c'est-à-dire le 22^e jour), aura lieu la présentation de la Princesse aux parents du mari, et le surlendemain (23^e jour) la Princesse ira se prosterner devant l'autel des ancêtres du mari, en signe de présentation. Le 26^e jour, la Princesse et le Phò-Mã 〇, richement habillés, viendront saluer S. M. l'Empereur, S. M. la Première Reine-Mère et S. M. la Reine-Mère. Ils se rendront ensuite à la résidence du Directeur du cérémonial pour lui adresser leurs remerciements.

Les dépenses occasionnées par la célébration des cérémonies précitées, par l'achat des présents, par la préparation des banquets,

etc. seront payées par le **Phò-Mã** et la Princesse sur les crédits accordés pour leur mariage.

Tel est notre respectueux rapport.

Signés : Lê-Trinh, *Ministre*,

Nguyễn-Gia-Thoại, *Tham-Tri*,

Mai-Hữu-Đức, *Thị-Lang*.

Visé au Conseil de Régence.

Visé au Conseil de Censure.





Princesse d'Annam
en costume de mariage



REFLEXIONS AUTOUR D'UN VIEUX MEUBLE

Par Y. LAUBIE

des Missions-Etrangères de Paris.

Un vieux « *phấn* » (1) tonkinois, tombant presque en morceaux, actuellement ont dépôt à la Mission Catholique de Sơn-Tây, semble assez intéressant pour susciter une étude spéciale. A défaut de cette étude, très délicate à faire en raison du manque de travaux sur le vieil art annamite (2), voici quelques réflexions. Elles auront peut-être le mérite d'attirer l'attention sur ce sujet et de faire mieux connaître l'art d'ameublement au Tonkin et les motifs ornementaux qu'il employa jadis.

Ce qui frappe les yeux à première vue sur les reproductions de ce meuble tel qu'il était il y a deux ans (Planches LXX, LXXI), c'est des pieds « en trompe d'éléphant », sans aucune de ces surcharges si chères à l'art annamite : on pense tout de suite au style Louis XV. Et cependant ces pieds supportent, tout en haut, un peu en retrait, une frise à rinceau coupée par un caractère cursif et limitée par deux animaux d'une facture plutôt naïve, presque archaïque, ne sentant en rien la stylisation. On ne peut en dire autant de la pièce du bas (séparée de la frise à rinceau par une grecque cruciforme,

(1) *Phấn*, « estrade, lit de camp, lit à tréteaux », servant tantôt de lit ou de banc, dans les maisons d'habitation, tantôt de table d'offrande, dans les maisons de culte.

(2) « Il est bien difficile de présenter un tableau d'ensemble du développement historique de l'art annamite... Il serait plus difficile encore, bien que très intéressant, de suivre à travers les années les transformations successives de la décoration : les documents écrits font défaut » (Marcel Bernanose : *Les Arts décoratifs au Tonkin*, page 9).

ou frise « à caractère á », et des détails de premier plan la mettant en valeur) : deux poissons très stylisés, mais de belle facture, *cá hoá long*, y encadrent le caractère cursif (*ninh*, pour le côté largeur qui a seul conservé cette vieille pièce), tandis que la banderole partant des poissons et du cartouche à caractère rejoint et complète la demi-palmette des pieds.



Seuls quelques détails sur les divers motifs peuvent montrer l'unité de style et faire écarter comme restauration la grande pièce du devant, en bas, qui ne porte d'ailleurs aucune trace de laque tandis que toutes les autres parties sculptées du meuble montrent encore par endroits des vestiges de laque marron.

Motif A : caractère cursif de forme très « coulée ». Il se trouve dans la pièce du haut, partageant la frise à rinceau, et aussi dans la pièce du bas, côté largeur du meuble : ce sont les caractères *thọ* (longévitité) et *ninh* (paix) (Planche LXIX, N^o 10 ; Pl. LXX et LXXI.)

Motif B : animal de profil bavant une banderole. Il se trouve aux deux bouts de la frise à rinceau : c'est le *consóc* ou *mọc-khách*, « rat palmiste » (écureuil, dit-on parfois). De la gueule des deux poissons (pièce du bas, côté largeur) sort aussi une banderole, mais bien plus longue et surement distincte de la langue de l'animal (Planche LXIX, N^{os} 8 et 9.)

Motif C : cartouche de forme ovale, couché, un peu étranglé en deux endroits et contenant caractère ou animal. On le trouve trois fois dans la pièce du haut et encore entre les deux poissons de la pièce du bas, côté largeur, mais ce cartouche est alors formé par les banderoles sortant des gueules des poissons (Planche LXIX, N^{os} 8 et 10).

Motif D : Palmette à cinq lobes, dont ceux du bas recourbés. Ce motif se trouve quatre fois sur les détails de premier plan mettant en valeur la frise « à caractère á ». Il se rencontre deux fois sur chacun des pieds dont, avec le motif suivant, il fait toute la sobre ornements (Planche LXVIII, N^{os} 6 et 1).

Motif E : Demi-palmette avec ligature. C'est le motif que le temps a le moins respecté, ce qui est fort dommage, car sans lui le meuble perd en grande partie sa physionomie particulière. Originellement, trois pièces du bas possédaient deux fois ce motif, les pieds de devant deux fois aussi, les deux autres pieds une fois : le

meuble était donc à trois faces. En réalité, le vrai motif est donné par la figure N°5 (Planche LXVIII) et appartient à la fois à un pied et à une pièce du bas : c'est une courbe en anse (les extrémités rappellent les feuillages du rinceau s'affrontant) servant de liaison entre la banderole des poissons et les pieds. C'est en même temps la moitié du Motif D. La nageoire inférieure du poisson a une forme voisine de ce motif.

Motif F : Nageoire de poisson composée d'une courbe et d'une longue pointe. Ce motif se trouve deux fois sur chaque poisson (au-dessus de la tête, puis, plus complet, c'est la nageoire qui barre tout le corps). Il se trouve répété seize fois (face principale) sur les détails mettant en valeur la frise « à caractère á ». Avec le Motif D, il est tout l'ornement de ces détails de premier plan (Planche LVIII, N°s 3, 4, 1).

Motif G : Ce n'est pas là un motif proprement dit, mais comme un leit-motif que l'ouvrier avait tellement au bout des doigts qu'il ne pouvait pas ne pas le sculpter. C'est une petite courbe en forme d'oreille, espèce de bêche ou petite spathe peut-être. Le rat palmiste l'a à l'extrémité de sa courte banderole, le feuillage du rinceau chaque fois que ses parties s'affrontent, les poissons le possèdent à leur grande nageoire, il compose le lobe inférieur de toute palmette ou demi-palmette. Sur la seule face principale du meuble, on devait originellement le compter près de quarante fois (très net, Planche LXVIII, au bas du N°6).

Motif H : Courbe feuillage de la frise à rinceau (Planche LXIX, N°8).

Motif I : « Caractère á », simple croix taillée dans le bois et formant frise en retrait ». « On peut l'appeler grecque cruciforme », dit le Père Cadière (*L'art à Hué*, p. 53).

Motif J : Têtes-plattes, presque diamants, formant frise en haut de la frise à rinceau, puis de la grecque cruciforme.

Motif K : Postes, ou petits flots grecs (ici, peut-être petites spathes répétées) ; formant frise au bas des rinceaux et de la grecque. Les flots changent de sens au milieu.

Motif L : Frise placée déjà en retrait, devant et en bas de la grecque. Ce sont des flots composés de petites spathes recourbées, ou

bien plutôt d'écailles de poissons. L'inclinaison change deux fois de sens, et on a alors des demi-cercles (Planche LXVIII, N°2) qui se retrouvent à la base des palmettes placées devant la frise « à caractère á ». Sans la toute petite feuille de soutien, c'est encore la nageoire dorsale des poissons. Plus grands, ce sont les détails sculptés au-delà de la banderole, sous leur queue, de direction opposée à celle de la demi-palmette.

Motif M: Rectangle ou carré avec légère moulure au bord, sans autre sculpture actuellement visible : quatre rectangles séparent rats, feuillages et caractère dans la pièce du haut ; ils n'eurent jamais d'ornement appliqué et il en fut probablement de même des deux carrés des extrémités de cette même pièce (et qui ne sont que la partie supérieure des pièces formant pieds.) (Planche LXIX, N°8).

Si l'on ajoute les moulures des trois pièces séparant horizontalement les parties sculptées, les courbures des pieds et de la pièce du bas, le profil que donne l'ajustage des pièces du haut, on a, semble-t-il, épuisé l'énumération des motifs.

Il faut pourtant dire quelques mots de ceux, tout différents, de la pièce du bas non laquée (face principale du meuble non restauré, Planche LXX).

Motif N : C'est le Motif G, mais moins allongé, tel que le fait encore instinctivement un sculpteur annamite. En effet le Motif G est toujours *deux fois plus long que large*, le Motif N toujours *moins de deux fois*. Ce Motif N, absent des pièces laquées, se trouve 10 fois ici, tandis que le Motif G n'y est pas.

Motif O : Dragon dévorant le caractère *tho*. Son corps est divisé en deux : l'une des parties a de petites écailles, l'autre des grandes. Il remplit toute la pièce.

Motif P : Nuage stylisé, de contour plutôt ovoïde.

Motif Q : Demi-palmette à multiples lobes aigus(formant corps du dragon).

Motif R : Demi-palmette à partie supérieure en forme de pointe accompagnée de deux pointes latérales recourbées.

Le bord inférieur de cette pièce non laquée jure avec la ligne des pieds : sa facture est nettement plus récente. Elle manque d'ailleurs de tous les Motifs A à M.

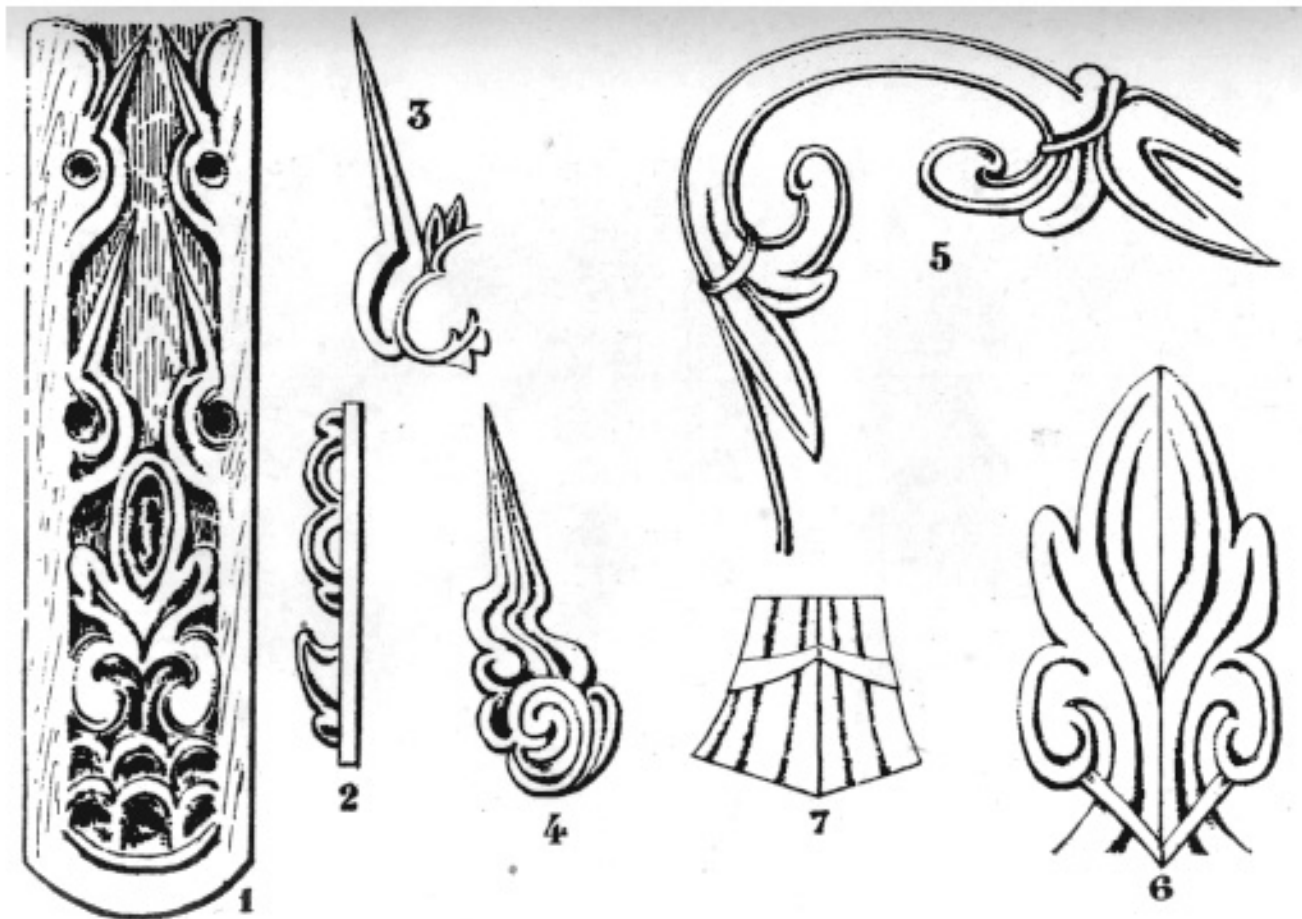


Planche LXVIII. — Motifs ornementaux du meuble sculpté de Son -Tây.



Rat

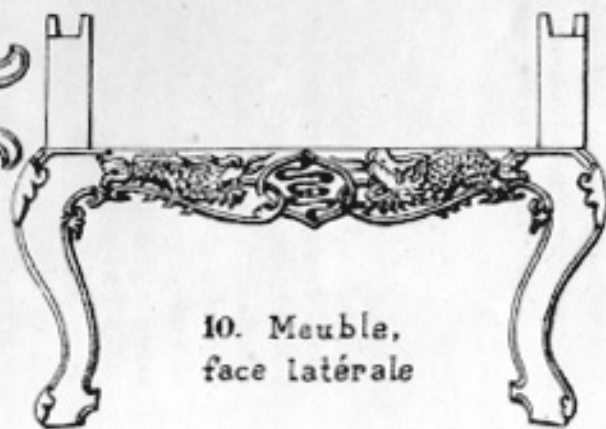
8



Rinceau



9. Poisson



10. Meuble,
face latérale

Mais toutes les autres pièces sont d'une même époque antérieure : trop de motifs semblables se retrouvent dans plusieurs parties à la fois pour qu'on puisse en douter. Le leit-motif G prouve à lui seul l'unité de style et il est superflu d'insister sur cette question.



Un essai de restitution est-il trop présomptueux? Il semble que non, puisque, si la pièce du bas du côté face est à remplacer, cette pièce se trouve être la seule des deux côtés largeurs qui ait résisté à l'injure du temps. Au lieu du caractère *ninh*, il faudra écrire *khang*, mot appelé inévitablement par le vocable *ninh*. Il suffit de la faire de taille convenable, en copiant servilement les deux poissons à allure de dauphins, en tenant compte pour la courbure du bas de l'esquisse qu'en donnent les pieds. C'est ce qui est déjà fait (Planche LXXII), et tout serait bien sans le Motif G que l'ouvrier a inconsciemment transformé en Motif N !

La face postérieure n'avait aucun ornement : les deux pieds correspondants en sont témoins. D'après la coutume, les deux faces latérales devaient se correspondre : il n'y a qu'à répéter *ninh*. La frise « à caractère á » verra ses détails de premier plan diminués : il suffit pour cela de sacrifier quelques pointes du Motif F. La grosse question est celle du caractère qu'il faudra dessiner au milieu de la pièce du haut (laquelle verra, par défaut d'espace, disparaître animaux et raccourcir le feuillage.) Il n'y a que l'embarras du choix, tant de beaux caractères pouvant faire pendant à *thọ* ! (1)



Ce meuble n'a pas la luxueuse exubérance de bien d'autres de ce pays, mais ses lignes plaisent et les proportions sont, d'une façon générale, bien gardées. Avant de le comparer à d'autres pièces de sculpture sur bois, il faut dire quelques mots de la manière dont il fut fabriqué.

(1) Soit : *Phú* (Thọ phú kang ninh) ; soit : *Phúc* (Phúc thọ lộc) ; soit : *Qui* (Phú qui thọ kang ninh).

Les pièces de bois formant pieds sont chacune d'une seule pièce et supportent tout en haut le cadre, par un assemblage se rapprochant de l'« enfourchement par quartier à mi-bois sur les quatre faces » (Planche LXIX. N°10). En outre, une rainure laisse glisser et maintient les deux frises et les deux pièces de séparation. Des clous en bois immobilisaient les pièces de détails (les « *con cá* », « poissons », disent les Annamites) devant la grecque cruciforme. Les pièces du bas, penchant légèrement en avant étaient coincées dans une rainure tracée en biais dans la pièce des pieds. Les clous de fer n'ont fait leur apparition qu'avec la pièce rapportée, qui n'est pas en « *xoan* » (1), mais en bois plus dur.

Une question intéressante est celle de la dissymétrie très nette des pieds. Elle ne peut pas provenir entièrement de la matière première (bois disponible) ni de la maladresse des artisans. Il y a sûrement une part de tricherie volontaire, afin d'éviter un manque d'harmonie imposant au côté largeur la taille démesurée du côté longueur pour les Motifs D et E (le meuble a 1,70 sur 1,15 et 0,75). Mais pour s'apercevoir de cette dissymétrie, il faut regarder les pieds pour eux-mêmes ou le meuble de biais (Planche LXXI ; Planche LXVIII, N°6). Par rapport à l'ensemble, l'effet est très heureux et cette dissymétrie s'imposait au point de vue esthétique.

Par contre, de nombreux petits défauts montrent le peu de souci qu'ont eu les artisans annamites pour équilibrer certains détails, sculptés probablement par des ouvriers différents : la ligature de la palmette (Planche LXVIII, N°6 et 7), la cambrure des pieds, les deux « *con cá* » latéraux. Quelques petits détails sont sans raison d'être : deux courbes arrondies à doubles traits remplissent l'espace vide à côté de la queue des poissons, mais sans faire suite à la ligature de la demi-palmette ; sous la queue d'un des animaux, se trouve aussi un vague dessin de nageoire, avec l'inévitable Motif G : Ces espaces, laissés vides, marqueraient mieux le raccord avec les pieds, d'une décoration si sobre. Quant au fait que l'un des poissons a des écailles nombreuses et petites, l'autre plus grosses et en moindre nombre, c'est là un détail voulu et précieux pour démontrer que le dragon actuel de tant de meubles annamites a vu son corps se former au détriment de deux animaux latéraux, tandis que sa tête remplace perle (ou lune) ou cartouche à caractère.

(1) Ou « *sáu đẩu* », Melia Azédarach, des Méliacées ; Faux Sycomore, Faux Camphrier.



Planche LXX. — Le meuble de Son-Tày, vu de face, tel qu'il était avant sa restauration.



Planche LXXI. — Le meuble de Son-Tây, vu de profil, tel qu'il était avant sa restauration.



Planche LXXII. — Le meuble de Son-Tây. En haut : pièce rapportée. Au milieu : face principale restituée.
En bas : petit «phân» fait il y a 50 ans.

Cette dernière remarque va prendre toute sa valeur après la comparaison qui va être faite entre ce meuble et plusieurs autres pièces de bois sculpté, soit d'époque ancienne et photographiées par l'Ecole Française d'Extrême-Orient, (1) soit plus récentes, mais de la même région de Sơn-Tây que le meuble.

Le Motif C est très commun au Tonkin : il se trouve déjà sur maintes pièces des poteries de Bát-Trạng (inspirées de modèles sculptés sur bois), et une visite à la foire de Hanoi montrera ce même cartouche, surtout sur les bronzes, mais n'ayant souvent plus rien à l'intérieur. Ce motif a donc persisté au moins 400 ans ! La Planche LXXXIII en donne un beau modèle de la province voisine de Sơn-Tây.

Le Motif F se retrouve dans beaucoup de pagode, surtout dans les province de Hà-Đông et Sơn-Tây. La Planche LXXXII (Photo N° 6.021 de l'EFEO) le montre à profusion sur un panneau de porte de Pháp-Vụ : il est plus aigu qu'à Phú-Nhị, près de Sơn-Tây. On peut voir au bas deux animaux du même bestiaire que les rats palmistes du vieux meuble, quoique n'ayant plus le double contour qui, sur le meuble étudié ici, rappelle les principes de la peinture chinoise.

Les deux meubles de Thổ-Hà (Planches LXXX et LXXXI) sont certes parmi les plus remarquables et les plus vieux (même en supposant des parties restaurées) qui soient actuellement connus au Tonkin. Leur richesse laisse loin derrière eux le vieux meuble de Sơn-Tây, mais l'abondance des détails n'est pas tout. La « table d'autel » du clocher (Planche LXXX, photo N° 5.529) est de construction très architecturale, quoique simplement imitée d'un coffre à riz (de forme trapue, devant en trapèze, semblable à ceux très rustiques qu'on peut trouver dans de vieilles familles, par exemple à Thanh-Chiêu près de Sơn-Tây) placé sur un « phần » précieux. Ce meuble garde, peut-être à cause de sa double origine, une juste sobriété dans les parties supérieures, tandis que les dragons ont envahi les pieds, restés simples à Sơn-Tây. Les deux grues sculptées en plein bois sont de la même famille que les deux poissons de Sơn-Tây. Le Motif L, placé ici verticalement, est presque identique dans les deux meubles (il sert

(1) Nous remercions M. le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient qui a bien voulu nous fournir plusieurs belles planches.

de collier aux deux animaux du bas, de même qu'il servait de nageoire dorsale à **Sơn-Tây**.) Les Motifs D, F, M, G ou N se retrouvent dans ce meuble. Le maître-autel (Planche LXXXII, photo N° 5.493) renferme les Motifs F, G ou N, I, J, K, M. Mais F est moins naturel aux deux monstres de **Thổ-Hà** qu'aux deux poissons de **Sơn-Tây**. Le Motif I est ici la svastika prolongée. La partie supérieure du meuble est imitée du toit des pagodes.

La plupart des motifs du meuble de **Sơn-Tây** se retrouvent donc dans l'un ou l'autre de ces meubles. Toutefois, bien des ornements ont une vie très longue dans ce pays traditionnaliste : on a vu que le Motif C dure depuis 400 ans au moins. D'autre part, le Tonkin est vaste, **Sơn-Tây** éloigné de **Thổ-Hà** : l'art a pu évoluer différemment pour de nombreux détails. On ne saurait donc dater les meubles les uns par les autres avec précision.

Il est plus facile d'étudier l'évolution dans le voisinage même de **Sơn-Tây** : en restreignant ainsi le champ des investigations, on risque moins de se tromper. La sculpture de caractère cursif sur les meubles, faute de documents fournis par ailleurs, apparaît alors comme une tradition locale qui s'est perdue.

Le *đình* ou « temple communal » du village de **Tiền-Huân**, tout près de **Sơn-Tây**, déjà remarquable par ses toitures (Planche XXIV), renferme tout un amoncellement de vieux meubles, parmi lesquels des « *bàn-thờ* » (Planche LXXV) et des « *phần* » à plusieurs étages de sculptures, mais aux pieds « agenouillés » (*chàn-quì*) (Planche LXXVI). Ce type de meuble se retrouve encore dans des maisons privées et dans d'autres villages comme **Phu-Nhị** (Planche LXXVII). Près de **Sơn-Tây**, tous les « *phần* » un peu vieux ont plusieurs étages de sculpture, et il en est probablement de même dans les provinces voisines.

Dans ce *đình* de **Tiền-Huân**, se trouve une pièce de bois placée devant l'autel : elle porte le caractère cursif *phúc* (bonheur) entouré de deux dragons (Planche LXXVI, un peu flou, au second plan). Une autre pièce semblable, mais plus récente, représente encore les deux dragons, mais le cartouche se trouve vide. Les autres bois sculptés du *đình* ne portent pas de caractère cursif, et on n'a pas encore signalé leur présence ailleurs.

Dans le *chùa*, « pagode bouddhique », de ce même village, patrie primitive du vieux meuble tombant en ruine, se trouve encore deux meubles qui méritent une courte note. L'un est un « *bàn-thờ* » ayant au milieu de la pièce du bas une espèce de coquille analogue à celle

d'un des meubles de *Thổ-Hà*, et présentant plusieurs des motifs du vieux « *phấn* ». L'autre (Planche LXXIII) est intermédiaire entre le « *bàn-thờ* » et le « *phấn-thờ* », ou plutôt c'est un « *phấn* » à une seule face dont les pieds très courts sont prolongés en ligne droite, comme de simples supports. Les pieds du petit « *phấn* » sont des « *chân-quì* », et la pièce du bas représente une tête de dragon sans corps qui dévore le caractère *tho* et qui est escortée de deux jolis dragons. La courbure générale de cette pièce rappelle celle du vieux meuble restauré, tout en se rapprochant de celle des meubles contemporains de la pièce rapportée (Planche LXXVII) ; mais pour bien se rendre compte de ce fait, il faut considérer à la fois pièce du bas et pieds des divers « *phan* » (Planche LXXII LXXIII et LXXVII). La pièce d'entre-deux qui surmonte les trois dragons a déjà la fausse feuille de « *diospyros ebenaster* » (*bôg-thị*), si répandue partout à notre époque. Les cinq subdivisions de la pièce du haut ont plus d'intérêt. Au milieu se trouve un phénix et aux deux extrémités un dragon assez trapu ou un glouton. Les deux pièces intermédiaires représentent chacune une tête de dragon prolongé en frise à rinceau assez voisine de celle du vieux meuble. On serait tenté de voir en ce beau petit « *phấn* » un meuble de transition, tant entre deux formes d'autel qu'entre deux époques, d'autant plus qu'on y voit à profusion un motif tenant le milieu entre la base du Motif F et le Motif plus récent P.

Un meuble contemporain de la pièce rapportée est celui du *chùa* de *Phu-Nhị* : il a encore des pieds en « trompe d'éléphant », plusieurs étages de sculptures, mais avec l'étage supérieur à trois subdivisions seulement (comme très souvent actuellement). La courbe de la pièce du bas reproduit exactement celle de la pièce rapportée. On y voit une tête de dragon se changeant en lotus, d'une très curieuse laque marron sale donnant cependant l'impression de gris-vert. Sur les bas côtés, le dragon apparaît franchement et le haut des pieds a conservé ses petits animaux de sculpture appliquée. La Planche LXXVII n'arrive pas à rendre la beauté réelle du meuble.

Les meubles d'autel contemporains sont soit un « *phấn* » qui a perdu ou l'étage supérieur de sculpture ou les pièces d'entre-deux, soit un « *bàn-thờ* » à pieds droits et longs (Planche LXXII ; Planche LXXIX). Ce dernier modèle, issu du « *phấn* » à n'en pas douter, se vend beaucoup à *Sơn-Tàv*. Il remplace même les « *bàn-thờ* » vieux modèle (Planche LXXVIII et LXXV) où se retrouvait encore le Motif F qui a disparu. Dans tous les meubles actuels, le dragon, soit hardiment dessiné, soit transformé en fleur (Planche LXXIX) a

presque tout supplanté. Dans sa gueule se trouve des traces du caractère *thọ*, peut-être dernier vestige du cartouche à caractère. Son corps bifide possède souvent des écailles de grosseur et de quantité variables selon les côtés. Parfois on peut voir encore deux dragons plus petits des deux côtés (comme les « dragons-chevaux » du petit meuble, au bas de la Planche LXXII). Au-dessus de cette pièce, il n'y a plus dans ce petit meuble que l'ancien entre-deux, avec les fausses fleurs de plaqueminier sans relation de style avec le dragon, tandis que jadis (Planche LXX) on trouvait là des traces de nageoires de poisson. Enfin le Motif N s'y trouve de préférence au Motif similaire G. Pour d'autres « *phấn* », c'est au contraire la pièce d'entre-deux qui a disparu (par exemple Planche XXV du livre cité de M. Bernanose : Intérieur du palais de S. E. le *Kinh-Lược Hoàng-Cao-Khải*.)

Il semble qu'à Sơn-Tây le caractère cursif et probablement le globe (perle ou lune) aient été remplacés par une tête de dragon dont il fallut dessiner le corps : ce dernier absorba les deux animaux latéraux. D'autre part la disparition d'une des parties supérieures contribua plus encore à donner la prépondérance au dragon : une tête prit la place de la palmette, à la naissance des pieds du meuble, et il se jucha encore au-dessus des planches, soit des deux côtés (Planche LXXVII), soit sur tout le pourtour (petit « *phấn* », Planche LXXIX). A côté de meubles très simples, tout en lignes droites ou en grecques, ce sont les « *bàn-thờ* » semblables à celui de la Planche LXXIX qui représentent l'art d'aujourd'hui, déjà près de disparaître à cause de l'influence des arts européens.

* *

Faut-il voir dans certains animaux peu stylisés et le rinceau de quelques sculptures sur bois, des vestiges de l'art de Bình-Sơn et Đại-La ? Je laisse cette question à de plus compétents qui pourront peut-être y répondre... La Pagode des Lê à Thanh-Hóa (Photographie E. F. E.-O. N° 1.670) montre une perruche en bois sculptée, mais sa facture semble bien inférieure aux têtes d'oiseau, poteries et or, que Monsieur Mercier a si bien mises en valeur dans la vitrine de Đại-La, au Musée Finot. On peut dire la même chose du rinceau (1)

(1) La frise à rinceau serait-elle dans le vieux « *phấn* » une vigne dont les rats palmistes s'apprêteraient à dévorer les fruits ? Peut-être, mais combien

dont il est parlé ici : il est loin de la finesse de ceux de **Đại-La**, et peut-être même n'est-il qu'un dragon transformé. Ce sont donc les poteries de **Bát-Trạng** qui seraient les premières traces actuellement connues de cette « période du dragon dessiné hardiment » qui dure toujours. Elle apparaît cependant esthétiquement inférieure au naturalisme de **Đại-La** ou même à la stylisation plus sobre de quelques parties des vieux meubles de **Thổ-Hà** et **Sơn-Tày** et de quelques poteries de **Bát-Trạng**. Sur celles-ci, il y a bien trace de caractères cursifs, mais ils sont dessinés comme en Chine (cf. le livre de Stanislas Millot) et très différents de ceux de **Tiền-Huân**. Ces derniers diffèrent peu de ceux que les lettrés tonkinois peuvent encore tracer et dont je dois quelques modèles à la bienveillance de Monsieur Nguyễn-Tồ.

Mais pourquoi des frises à rinceau dans le style roman, et dans les Indes avec une facture toute romane (1), et au Tonkin également ? Pourquoi des pieds de meubles tonkinois, en " trompe d'éléphant " sans doute, mais si proche parents de ceux des fauteuils, ou mieux des consoles Louis XV ?

La coïncidence est une solution paresseuse. L'emprunt doit pouvoir se prouver. . (2) Finissons par un peu de philosophie (3). N'y aurait-il pas un fait analogue à celui qui a été constaté en phonétique expérimentale : De même que tel mot se déforme à telle époque, sur de grandes étendues et de la même façon, cela par imitation incons-

le pampre serait stylisé ! Et cette hypothèse ne contredirait pas celle du dragon en cours de transformation : il existe des estampes représentant ce pied de vigne ayant sa racine en forme de tête de dragon, et il y a des rats palmistes... et des chats qui les dévorent.

Quelle relation entre le « con sóc » et la longévité ? Après bien des questions posées très souvent, je n'ai trouvé de réponse passable que celle d'un exposant de la foire de Hanoi : « En devenant vieux, le rat se transforme en chauve-souris, qui est l'animal porte-bonheur : *phúc*. »

(1) La comparaison de ces rinceaux avec les dessins chams de **Mĩ-Sơn** serait à faire. Et aussi, au point de vue général, celle de l'art perse avec tous les autres.

(2) « Imitation voulue ou coïncidence, on retrouve ici les, deux grands principes, qui dirigent toute la marche de l'histoire. » ('W. Deonna : *L'Archéologie*, page 111).

(3) « Ne craignons point, même en archéologie, les idées générales, les hypothèses, si hardies soient-elles. Ce sont elles qui font avancer la science, même si elles sont erronnées, puisqu'elles suscitent l'attention, provoquent la contradiction, nécessitent des rectifications » (*Id.*, page 39).

ciente, de même l'artiste se met à onduler davantage sa ligne ou au contraire revient à la simplicité de la droite. Une imitation inconsciente n'en est que plus efficace pour répandre des « éléphants de style » malgré distances et frontières. Il ne faut sans doute pas, même en notre temps de métapsychisme et de psychanalyse, mettre tout sur le compte du subconscient... Ne vient-on pas cependant d'écrire que Bergson a pu être lui-même inconsciemment influencé, et dans le domaine des idées, encore plus propre à la personnalité que celui de l'art : « Nous voulons (1) marquer seulement combien nous sommes soumis, à notre insu même, dans nos mouvements les plus spontanés en apparence, à une ambiance spirituelle et doctrinale, qui nous impose un comportement moral, une sensibilité intellectuelle ou religieuse, des conceptions philosophiques toutes faites ». Mais il resterait quand même à rechercher quelques jalons géographiques et il faudrait pouvoir bien dater les œuvres afin de savoir d'où est « parti » le mouvement. . . . tant les peuples sont jaloux de ce qui vient d'eux, même dans le domaine des Lettres et des Arts. . . C'est là un travail au-dessus des forces d'un homme et une génération n'y suffira pas.



(1) R. Jolivet, dans *Revue Thomiste*, N° 77.



Planche LXXIII. — Meuble de transition, du Chua de Tien-Huan, près de Son-Tây.



Planche LXXIV. — Extérieur du Đình de Tiên-Huân.

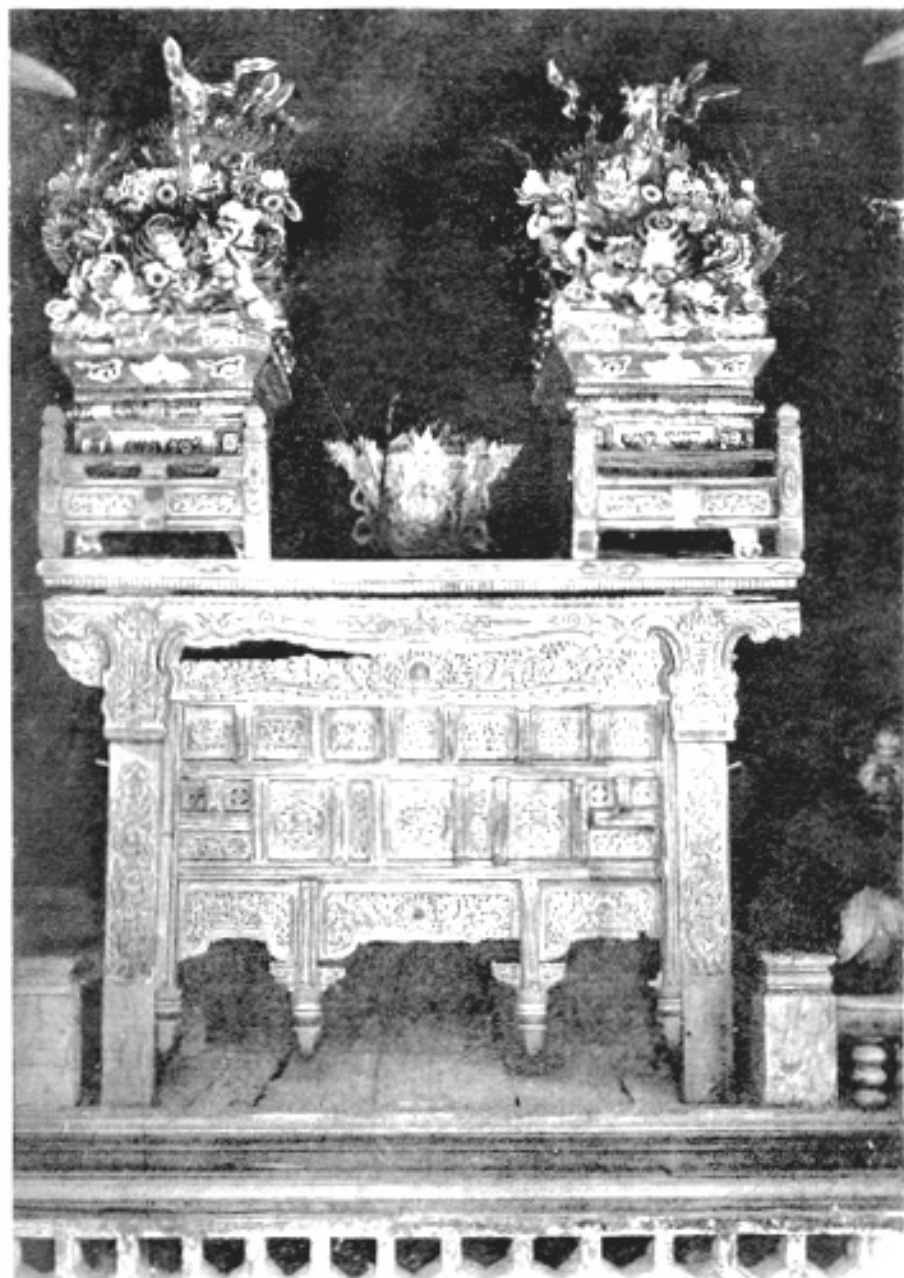


Planche LXXV. — Meuble à l'entrée de l'enceinte fermée, dans le Đình de Tiên-Huân.



Planche LXXVI. — « Phấn » et poutre à caractère cursif, dans le Đình de Tiên-Huân.



Planche LXXVII. — « Phan » du Chù de Phu -Nhi.



Planche LXXVIII. — Débris de meuble, au Đình de Phu -Nhi.



Planche LXXIX. — Dans un atelier de sculpteurs de Son -Tây, rue H. Rivière.

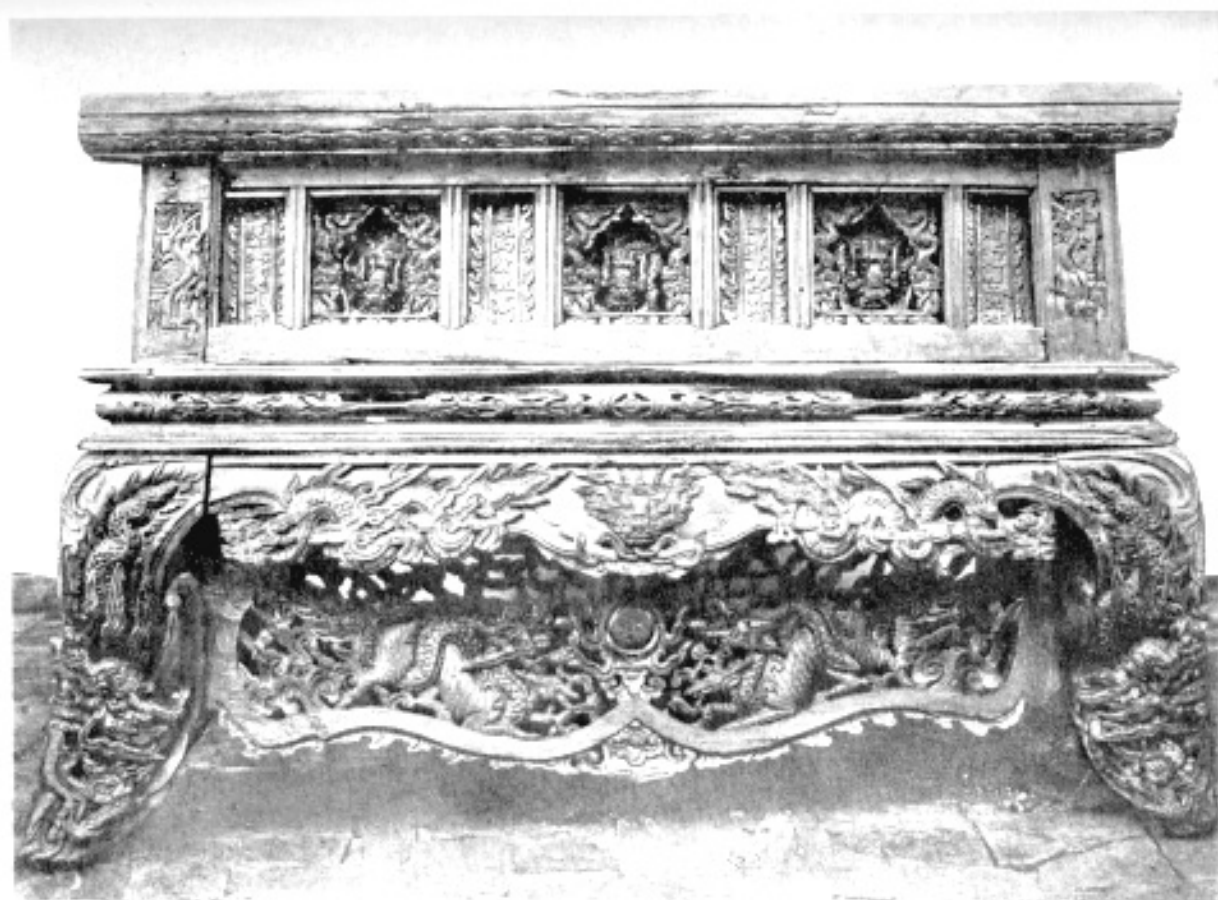


Planche LXXX. — Pagode de Thố -Ha (Bắc -Ninh) : table d'autel au clocher (Cliché E. F. E. O.)



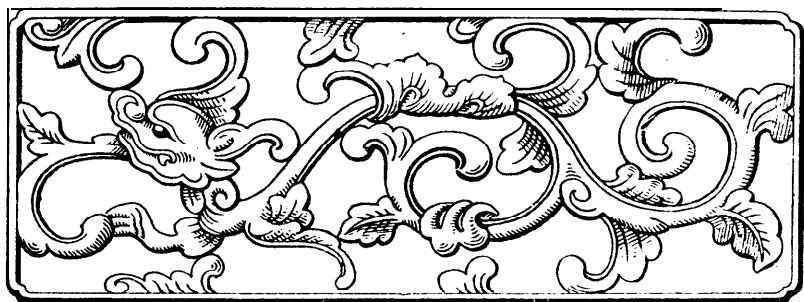
Planche LXXXI. — Pagode de Thô-Hà (Bắc -Ninh) : Maître -autel (Cliché E. F. E. O.)



Planche LXXXII. — Pagode de Pháp -Vụ (Hà -Đông) : panneaux de porte
du second bâtiment (Cliché E. F. E. O.)



Planche LXXXIII. — Pagode de Chua - Coi (Vinh - Yen) : panneau sur travée haute à l'Est, recto (Cliché E. F. E. O.)



LE VIEUX AN-TĨNH

I — VIEUX CANONS EN BRONZE ET EN FONTE

Par H. LE BRETON

AVANT-PROPOS

Au cours d'un séjour de quatre années (1924-28) dans le An-Tĩnh ou Nghệ-Tĩnh, j'ai réuni la matière de nombreuses monographies.

Cet avant-propos a pour but de préciser ce que l'on doit entendre par An-Tĩnh, de donner une idée de la place importante qu'occupe ce pays dans l'histoire d'Annam, enfin d'indiquer les titres des études que je prépare pour notre Bulletin.

Jusqu'en la 28^{ème} année de la période Tự-Đức (1876), le Nghệ-An et le Hà-Tĩnh actuels n'ont formé qu'une seule et même province, le An-Tĩnh. Ce nom est encore d'usage courant et on le retrouve dans l'expression officielle : An-Tĩnh Tổng-Độc, titre du gouverneur annamite résidant à Vinh.

Il est à remarquer d'ailleurs que, du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le An-Tĩnh s'est étendu jusqu'au Linh-Giang, fleuve qui formait la frontière entre le royaume des Lê et les territoires soumis aux Nguyễn, les Seigneurs de Hué. Il y a dans cette ligne de démarcation formée par le Linh-Giang, entre les anciens Etats du Nord et du Sud, de quoi satisfaire à la fois le géologue, le géographe et l'historien.

L'ancien An-Tĩnh n'est pas une simple division administrative, c'est un pays, connu autrefois sous le nom de Xứ-Nghệ, et, aujourd'hui, sous le nom de Nghệ-Tĩnh. Ce serait creuser un fossé

arbitraire entre les deux provinces actuelles de **Nghệ-An** et de **Hà-Tĩnh** que de vouloir les étudier séparément.

An-Tĩnh est un pays de passage, moitié tonkinois, moitié Hué. Il a été mêlé aux fastes les plus importants des annales du **Đại-Việt** (Annam). C'est dans le **An-Tĩnh** que, au III^e siècle avant Jésus-Christ, le roi **An-Dương-Vương**, chassé du Tonkin par **Triệu-Đà**, fut vaincu et tué. C'est au sommet du Núi Lam-Thành, situé au bord du Lam-Giang, fleuve de **Vĩnh**, que **Mã-Viên**, grand général chinois du III^e siècle de notre ère, fit édifier l'une de ces colonnes de bronze marquant, aux quatre points cardinaux, les limites extrêmes du **Giao-Chí** (Tonkin et Nord-Annam), vassal de la Chine. Le **An-Tĩnh** fut le théâtre de quelques-uns des épisodes les plus importants des luttes séculaires entre les Chams et les Annamites, aux V^e, VII^e et XIV^e siècles. Ce pays est le berceau de la famille des **Hồ**, qui fonda une dynastie éphémère au début du XV^e siècle, dynastie dont le fondateur et son fils et successeur furent écrasés et faits prisonniers dans le **Hà-Tĩnh** par les Chinois. Ceux-ci dominèrent alors l'Annam pour la dernière fois, pendant quelques années. A la guerre de libération du joug chinois, soulevée par **Lê-Lợi** (originaire du Thanh-Hóa), participa le **An-Tĩnh** (1418-1428). Dans ce pays se déroule, au XVII^e siècle, l'un des épisodes des querelles séculaires entre les **Trịnh** (les Maires du palais de la Cour tonkinoise) et les **Nguyễn**. Enfin, le **An-Tĩnh** fut la dernière citadelle des partisans de **Hàm-Nghi** (campagne de 1885-87) ; et ces partisans avaient pour chef celui que le Commandant Masson (1) a appelé "*l'adversaire loyal*". **Phan-Đình-Phụng**, originaire du **Hà-Tĩnh**.

Chaque *phủ* et chaque *huyện* recèlent un coin d'histoire. On trouve même, dans le **An-Tĩnh**, les ruines d'anciennes capitales de petits Etats éphémères des premiers temps de l'histoire du **Đại-Việt**.

L'ensemble des études résultant des excursions et reconnaissances que j'ai entreprises dans le **Xứ-Nghệ**, sera une évocation de ce pays au cours des siècles. De nombreuses photographies viendront illustrer ces études ; elles feront aimer ces antiques citadelles, ces admirables sculptures des vieux temples, ces lieux historiques ou légendaires que mes élèves du collège de **Vĩnh** interrogèrent au cours de classes promenades.

(1) J. Masson, Ancien membre de la mission militaire de l'Annam : « *Souvenirs de l'Annam et du Tonkin* ». Paris, Henri Charles-Lavauzelle, Editeur militaire, Boulevard Saint-Germain.

Le An-Tĩnh est une source inépuisable de monographies. Il est bien des énigmes que je n'ai pu résoudre. Je les soumettrai à la sagacité des chercheurs, et je formulerai des « hypothèses de travail » .

En un chapitre « Variétés », je réunirai les essais suivants :

I. - Vieux canons en bronze et en fonte ;

II. - Ilots ethniques chams ;

III. - Les *ông phông* chams ;

IV. - Les Ba-Lan, groupement ethnique d'origine énigmatique de la côte du Hà-Tĩnh ;

V. - Une brique ornementale datant de la dynastie chinoise des Đường, VII^{ème} siècle ;

VI. - L'énigme de Tam-Xuân-Hạ ;

VII. - La route des montagnes,

où je pose parfois des problèmes à la solution desquels les membres de notre Association résidant dans le Nghệ-Tĩnh apporteront plus tard, espérons-le, une contribution définitive.

Puis paraîtront les monographies suivantes :

I. - Les lieux et monuments historiques ou légendaires ;

II. - Les familles et hommes illustres ;

III. - L'Histoire du Nghệ-Tĩnh, de l'antiquité jusqu'à nos jours ;

IV. - La Campagne de 1885-1887 ;

V. - Traduction des sources locales de l'histoire du An-Tĩnh ;

VI. - Les groupements de population dans le Nghệ-Tĩnh.

VII. - Les Groupes ethniques des régions montagneuses.

VIII. - Premiers documents sur la Préhistoire du Nghệ-Tĩnh.

IX. - Formation géologique récente des plaines littorales. — Les « Cửa-Lấp » (embouchures comblées) et les lais de mer de la période historique. Formation et âge des dunes littorales actuelles.

De toutes ces études, je ferai enfin la synthèse dans une monographie qui aura pour titre : " Le Nghệ-Tĩnh ", et comportera trois chapitres : Le Pays. - Les Habitants. - Les Ressources.

Je tiens d'ores et déjà à signaler que l'étude de ces trois questions est conditionnée par l'existence de petites régions naturelles distinctes les unes des autres.

A chacune d'elles correspondent des groupements de populations présentant entre eux des distinctions très nettes. Sous les premières

dynasties annamites et sous la domination chinoise, au cours de périodes troublées, il advint que des chefs annamites ou des gouverneurs chinois du An-Tĩnh se taillèrent des fiefs indépendants dans ce pays. Après ces périodes troublées, des mandarins rétifs, mais haut-lettrés, mis en disgrâce par la Cour de Hanoi, furent envoyés dans le Nghệ-Tĩnh pour le pacifier et le coloniser. Et tout cela explique deux ordres de faits faciles à déceler pour un observateur averti de l'histoire du Nghệ-Tĩnh. C'est, d'une part, le caractère indépendant, mais non exempt d'une certaine noblesse, des descendants de ces seigneurs ou mandarins rétifs. C'est, d'autre part, la floraison, dans le Nghệ-Tĩnh, des plus grands lettrés d'Annam. Et ainsi, l'on peut concevoir les raisons qui expliquent pourquoi le Nghệ-Tĩnh fut du de tous temps - de l'antiquité à nos jours - un foyer de rebellion, et un foyer intellectuel en ce qui concerne la culture traditionnelle. Et la jeune génération actuelle se passionne fort pour les études occidentales, et réussit brillamment dans tous les examens. Témoin ce « bottier » de Polytechnique, aujourd'hui élève de l'Ecole Supérieure des Ponts-et-Chaussées, à Paris,

L'œuvre n'a pas toujours été facile, et j'ai dû m'entourer de collaborateurs annamites que je ferai connaître, et dont le meilleur fut mon ami M. Tí-Tánh.

Il demeure, malgré tout, bien des points obscurs et des sujets de controverses. Au moins me suis-je attaché à n'en céler aucun, à les dégager plutôt et à fournir tous éléments de discussion à qui voudrait y contredire ou poursuivre de nouvelles recherches.

1. - VIEUX CANONS EN BRONZE ET EN FONTE

Au cours de mes excursions et reconnaissances dans le An-Tĩnh, il m'est souvent arrivé de découvrir, dans les anciens postes fortifiés annamites, des canons en fonte. Je n'entreprendrai pas, ici, de faire connaître ces anciens postes, ils feront l'objet d'une monographie spéciale. Il est, d'ailleurs, à remarquer que les canons que l'on y trouve, aujourd'hui ensevelis sous la brousse, ne présentent généralement que bien peu d'intérêt au point de vue inscription et ornementation.

Seuls ne sont vraiment dignes de retenir notre attention que les deux canons en bronze qui ornent la pelouse de l'Hôtel du Résident,

à Vjnh ; les quatorze pièces en bronze enterrées verticalement par la volée, sur deux files parallèles, en avant de l'écran monumental du Vō-Miêu (temple du Génie de la Guerre) ; enfin les deux canons en fonte placés à l'entrée du Hành-Cung, dans la citadelle.

Canons hollandais du XVII^{ème} siècle. - L'un des canons de la Résidence est la reproduction exacte, à un petit détail près, de celui de la Résidence Supérieure, à Hué, décrit par notre Collègue Henri Cosserat, dans notre Bulletin d'Octobre-Décembre 1916. Et je ne puis mieux faire que de reproduire ici cette description.

« Sur cette pièce on peut voir, en relief, sur la partie du renfort située entre la lumière et les tourillons, parfaitement apparent, le monogramme  (V. O. C.) de la Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales (1), et, au-dessus, la lettre A (Amsterdam), sur-

(1) D'après un article de M. Henri Deherain, « *Le Monogramme Colonial Néerlandais V. O. C.* » (*La Nature*, N° du 17 Juillet 1909) voici ce que nous dit M. Henri Cosserat :

« Ce monogramme était constitué par la juxtaposition des premières lettres des mots « Vereenigde Oost-Indische Compagnie » faisant partie du titre officiel de la Compagnie, qui était :

- « De Generale Vereenigde Nederlandtse Geotroijeerde Oost-Indische Compagnie ». —

ce qui voulait dire :

- « La Compagnie Générale Néerlandaise Unie à Charte des Indes-Orientales ».

 - « Le monogramme (V.O.C.) était mis sur les objets les plus variés : canons, vaisselle, armes de certaines villes coloniales, monnaies, frontons de forteresses, édifices, etc.

« De même, quand la Compagnie prenait possession d'un point sur un rivage nouveau, ses agents y plantaient un pilier sur lequel le monogramme se détachait bien en vue.

« Le Rijk's Muséum d'Amsterdam possède une belle collection d'anciens canons de la Compagnie Néerlandaise, et sur presque tous, le monogramme est gravé avec l'initiale de l'une des « chambres », c'est-à-dire de l'une des sections de la Compagnie, à laquelle ils appartenaient spécialement :

A : Amsterdam ;

D : Delft ;

H : Horn

Etc. . .

(*Bulletin des Amis du Vieux Huê*, Année 1916, N° 4, page 389).

D'après mon aimable correspondant hollandais, c'est au « Het Nederlandsch legermuseum. Dienst, departement van defensie » (Musée des Armées Néerlandaises) à Doorwerth (Hollande) que se trouvent maintenant les canons semblables à ceux faisant l'objet de la présente monographie.

montée elle-même d'un dessin, en relief aussi, représentant un navire du temps.

« La pièce porte, en outre, gravée dans l'intervalle situé entre les deux plates-bandes de la culasse, l'inscription suivante, dont chaque mot est séparé par un gros point en relief :

- GÉRARD. KOSTER. ME. FECIT. AMSTELREDAMI. A° 1661 -
« Elle porte encore, comme ornements, un motif décoratif composé de rinceaux finement ciselés et situé à la partie arrière de la volée, un peu en avant des tourillons. Immédiatement après, au-delà des tourillons, on voit deux belles poignées.

« La culasse se termine par un cul-de-lampe sur lequel est ciselée en relief une rosace composée de six feuilles d'acanthé ressortant sur un fond sablé de petits points en creux.

« Du centre du cul-de-lampe part le collet non orné, terminé par un gros bouton à peu près sphérique, enjolivé d'une ornementation composée de quatre feuilles d'acanthé, du même genre que celles du cul-de-lampe.

« La longueur de la pièce est de 2 m, 12 ; son diamètre, à la platebande de la culasse, est de 0 m, 37, et le diamètre de l'âme est d'environ 0 m, 10.

« Enfin, pour terminer, on remarque sur la plate-bande extrême de la culasse, le nombre 1364, dont les chiffres, mal faits, ont été certainement gravés après coup et sans aucun doute par un profane. Que signifie ce nombre ? Est-ce le poids de la pièce en livres ? Je ne sais (1).

« Toutes ces inscriptions, tous ces dessins, comme l'ensemble de la pièce d'ailleurs, sont en parfait état de conservation. »

L'unique différence entre le canon de Vĩnh et celui de Hué est dans l'ornementation située un peu en avant des tourillons.



La seconde pièce de la Résidence de Vĩnh ne porte aucune inscription. D'où son origine énigmatique.

(1) J'ai souligné intentionnellement 1364, c'est qu'il sera répondu à la question que pose M. Cosserat, par la lettre de mon correspondant hollandais, donnée plus loin. Il en est de même pour le chiffre 1355 que porte le second canon.

Sur la partie du renfort située entre la lumière et les tourillons, est un médaillon décoratif d'une belle facture, au centre duquel est un oiseau héraldique. En arrière des tourillons, il y a deux belles poignées. Enfin, un peu en avant des tourillons est un motif dont l'ornement principal est formé par deux oiseaux se faisant face.

J'eus l'heureuse idée, en Septembre 1933, de prier Monsieur le Directeur du Rijk's Museum d'Amsterdam de vouloir bien résoudre cette énigme, et aussi d'identifier exactement celui des deux canons de la Résidence Supérieure, à Hué, portant l'inscription :

- KYLIANUS WEGEWART ME FECIT CAMPIS A° 1640 -

Par retour du courrier, je reçus une réponse satisfaisante. Mais avant de la faire connaître, il me faut reproduire le passage concernant cette pièce, extrait de la communication lue par notre Collègue H. Cosserat, en la séance des Amis du Vieux Hué du 4 Décembre 1916.

« Cette pièce ne porte pas le monogramme (V. O. C.) de la Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales. Mais il nous est facile d'en déterminer l'origine (1) par l'étude des dessins et de l'inscription qui s'y trouvent gravés.

« En partant de la bouche, se trouve, à 0 m, 20, un premier motif décoratif, très simple, encerclant, en avant et en arrière, le premier bourrelet de la volée.

« Puis, un peu en avant des tourillons, le motif, composé de même de rinceaux, identiques à celui que nous avons vu sur la première pièce, mais complété en avant par la répétition du motif décoratif gravé près de la bouche.

« Il n'y a pas de poignée, et à l'endroit où sur l'autre pièce se trouvent gravés le monogramme de la Compagnie et la lettre A, on voit ici en relief une couronne d'environ 0 m, 08 de diamètre, avec un bouton plat et lisse au centre, et, remplissant l'intérieur de la couronne, une quantité de petits ornements admirablement gravés.

« Dans l'intervalle situé entre les deux plates-bandes de la culasse on lit l'inscription suivante :

- KYLIANUS WEGEWART ME FECIT CAMPIS A° 1640 -

« Les mots ici ne sont point séparés par des points en relief, comme ce qui existe dans la première pièce.

(1) Il a échappé à la sagacité de notre Collègue Henri Cosserat, que « Campis » est la traduction en latin du nom d'une ville de Hollande, « Campen », ou plutôt « Kampen », et c'est ce que vient préciser la réponse de mon correspondant hollandais.

« Enfin nous arrivons au cul-de-lampe de la culasse, sur lequel sont ciselées quatre feuilles d'acanthé opposées l'une à l'autre, et dans les intervalles desquelles, au milieu et en bas, se trouvent trois gros points en relief formant triangle, le tout sur fond sablé de petits points creux.

« La pièce se termine par un bouton de culasse affectant à peu près la forme d'une gourde posée sur une couronne, le tout complètement lisse.

« La pièce à 2 m. 02 de longueur, 0 m. 36 de diamètre à la plate-bande extrême de la culasse, et environ 0 m. 10 de diamètre d'âme. De même que l'autre pièce, elle porte mal gravé aussi sur la plate-bande de la culasse, le nombre 1355, pour lequel j'émetts la même hypothèse que pour le nombre 1364 ».

Et voici maintenant la réponse que j'ai reçue de mon aimable correspondant hollandais :

Directeur
VAN HET NEDERLANDSCH
LEGERMUSEUM

Doorwerth
3-X-3 3.

Monsieur le Directeur,

« Monsieur le Directeur du Rijksmuseum à Amsterdam m'a fait parvenir votre lettre, adressée à lui, concernant le canon en bronze que vous avez découvert à Vinh, avec la prière de tâcher de résoudre vos questions.

« Mes conclusions sont les suivantes :

« Les deux canons - désignés dans la communication faite par M. Henri Cosserat (1) - prouvent, par le fait qu'ils sont signés avec le monogramme , qu'ils proviennent indiscutablement de la Compagnie Néerlandaise « de Vereenigde Nederlandsche Oost Indische Compagnie ».

« Le dessin en relief, représentant un navire du temps, se trouvant au-dessus du monogramme, nous indique que ces canons sont des canons de marine.

(1) Il s'agit des deux canons à « frégate du XVII^{ème} siècle », dont l'un est à Hué (communication Cosserat) et l'autre à Vinh (communication Le Breton).

« Quant aux deu autres canons (1) je voudrais remarquer que :

« Le canon portant l'inscription :

KYLIANUS WEGERWART ME FECIT CAMPIS A^D1610

doit, selon le lieu où il est découvert, également provenir de ladite Vereenigde Nederlandsche Oost Indische Compagnie.

« Selon l'inscription le canon a été fondu à *Campen* (Hollande).

« Cependant, il est remarquable ici que le canon ne porte ni sceau, ni monogramme quelconque du propriétaire.

« Jugeant selon la fonte fine et élégante, il doit s'agir ici d'un canon de luxe, que la Compagnie peut avoir donné en présent ou vendu.

« Or, l'autre canon (2), qui ne porte aucune désignation du fondeur, doit provenir du même temps, le commencement du dix-septième siècle, comme nous indiquent les formes du canon.

« Les différences se montrant principalement dans les ornements, nous font conclure que nous avons à faire ici avec un autre fondeur.

« L'oiseau héraldique se trouvant dans le médaillon (A. Planche LXXXIV), et les oiseaux (tenants) de l'ornement (C. même Planche) avec une espèce d'écu couronné d'une guirlande, nous font penser à une fonte spéciale pour un certain propriétaire.

« Ici aussi les ornements fins et élégants, ainsi que le lieu où le canon a été découvert, nous indiquent que le canon doit être un canon de luxe, ayant servi comme présent de la V. O. C.

« Quant aux nombres 1355 (A^D 1610) et 1364 (A^D1661), il s'agit ici probablement de numéros, que les canons portaient dans l'inventaire de la Chambre de la V. O. C., à qui ils appartenaient.

« Or, cette conclusion étant juste, le canon fondu en 1610, doit, suivant le numéro qu'il porte, provenir également de la Chambre d'Amsterdam de la V. O. C., ainsi que le canon fondu en 1661, ce que nous savons.

« Qu'il me soit permis, Monsieur le Directeur, avant de terminer, de vous dire que moi aussi, je vous serais très reconnaissant d'obtenir votre essai sur les « canons hollandais » découverts en Annam.

(1) Dont l'un, portant une inscription permettant de l'identifier exactement : Campis, est à Hué (communication Cosserat), et l'autre, celui portant un oiseau héraldique, est à **Vinh** (communication Le Breton).

(2) Celui à oiseau héraldique, et se trouvant à **Vinh** (communication Le Breton).

« Espérant que mes renseignements pourront être utiles à votre belle œuvre, daignez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon profond respect.

A

« Monsieur H. Le Breton
Directeur du Collège Quốc-Học
Hué, Annam.
Indochine Française.

« Le Général-Major d'Artillerie
Directeur du Musée d'Armée
Néerlandaise.
Signé: A. MOEFER.

Voici donc résolues, grâce à la haute courtoisie de mon correspondant, toutes les énigmes, à savoir :

I. - Les chiffres gravés après coup sur les pièces, - 1355, 1364-, sont des numéros d'inventaire ;

II. - Le canon dont M. H. Cosserat n'avait pas fixé exactement l'origine, a été fondu à "Campis", traduction en latin de « Campen » (Kampen des cartes), ville située sur le bord Est du Zuyderzée. province d'Overysse.

III. - Le canon à « oiseau héraldique » de Vĩnh est bien hollandais, et a été fondu au dix-septième siècle.



Canons européens en fonte. - Sont également de fabrication européenne les deux canons en fonte placés devant l'entrée principale du Hành-Cung (1), dans la citadelle de Vĩnh. Leur description ne présenterait que bien peu d'intérêt : je me contenterai donc de signaler les seuls détails devant permettre à plus compétent de les identifier.

L'un d'eux, à la hauteur des tourillons, présente une couronne en relief, au-dessous de laquelle sont les deux initiales B. P. Ces deux motifs d'ornementation sont probablement une « marque de fabrique ».

(1) Hành-Cung : Palais érigé pour recevoir l'Empereur en voyage. Il est aussi destiné à rendre à l'Empereur absent les honneurs rituels qui lui sont dus dans certaines circonstances solennelles.

Cette hypothèse serait confirmée par l'inscription en relief située en avant de la lumière :

B. P. & C^o

2 7 - 2 - 8

Ces chiffres ne préciseraient-ils pas la date de la fonte, c'est-à-dire 27 Février 1808 ? C'est probable.

Sur la seconde pièce est également une couronne en relief suivie de l'inscription en relief :

P. P.

16

Ces deux canons en fonte posent des problèmes intéressants à résoudre, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les fournisseurs d'armes accrédités par la Cour d'Annam (Hué), au début du XIX^{ème} siècle.

* * *

Canons annamites en bronze. - Dans la cour d'honneur du Võ-Miêu, il y a seize canons de fabrication annamite. Deux sont en fonte et ne méritent aucune description. L'inscription en caractères chinois nous apprend simplement qu'ils ont été fondus en la 8^e année de Minh-Mạng : *Minh-Mạng bát niên tạo* (1827). Néanmoins, il serait intéressant de savoir où ils ont été fondus. Je ne crois pas émettre une hypothèse hasardée en suggérant cette idée qu'ils ont été fondus à Nho-Lâm. Nho-Lâm est situé à quelques kilomètres au Nord du col qui s'étend entre les gares de Đò-Càm et de Mỹ-Lý, qu'emprunte le canal dit de Cao-Biên (1), et ce village est situé sur le bord Ouest de ce canal. Il existait autrefois, à Nho-Lâm, des ateliers de sidérurgie. Les fondeurs exploitaient les minerais d'hématite qui abondent dans les collines situées à l'Ouest du col. Cette hématite était fondue par la méthode catalane des fours bas ; comme combustible on utilisait le bois des forêts qui recouvraient encore lesdites collines au temps de l'Empereur Gia-Long (1802- 1820). Les forêts détruites, les descendants des anciens fondeurs en furent réduits à ne plus être que de simples forgerons, d'ailleurs d'une habileté reconnue jusqu'au

(1) Cao-Biên était Maréchal de la Garde Impériale, sous la dynastie chinoise des **Đường**, au IX^{ème} siècle. Il fut Gouverneur Général du **Giao-Chi** (Tonkin et Nord-Annam). Il est fort probable que c'est lui qui fit exécuter le canal faisant aujourd'hui communiquer **Đò-Càm** avec **Mỹ-Lý**. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, en certains points du col, **Cao-Biên** aurait fait sauter des roches avec de la poudre, pour creuser le canal qui porte son nom.

loin, et ces forgerons n'utilisent plus que la feraille importée de Haiphong, par le port de **Bến-Thủy (Vịnh)**. Je maintiens donc mon hypothèse, jusqu'à preuve du contraire, à savoir que les canons en fonte de facture annamite que l'on découvre dans tous les anciens postes fortifiés du **Nghệ-Tĩnh** sont l'œuvre des anciens « maîtres de forges » de Nho-Lâm.

Quant aux quatorze canons en bronze du **Võ-Miêu**, leur extrême curiosité réside en ce fait que ce sont des « canons-génies », ainsi que nous permettent de l'affirmer les titres et grades honorifiques qui leur ont été conférés par les Empereurs **Gia-Long** et **Minh-Mạng**, et qui sont gravés à la partie supérieure de la culasse. Il est à peu près certain que la plupart de ces pièces n'ont jamais servi. Elles furent considérées comme ayant une vertu magique, et comme étant les protectrices de la dynastie des **Nguyễn** et du royaume.

Deux pièces sont supérieures à toutes les autres par leurs titres et grades. Peut-être ont-elles servi au cours des luttes entreprises par l'Empereur **Gia-Long** pour reconquérir le trône de ses ancêtres. Ces deux canons ont été fondus, disent les inscriptions, à **Gia-Định** (Saigon), en l'année **kỷ-vị**, c'est-à-dire en 1799 (1), et l'Empereur **Gia-Long** leur a décerné le titre suivant :

碩 逆 將 軍
Thạch-Nghịch Tướng-Quân

« Maréchal ayant vaincu les REBELLES »

par « REBELLES » il faut entendre les **Tây-Sơn** (2) qui avaient usurpé le trône des **Nguyễn**, les Seigneurs de Hué.

(1) L'année **kỷ-vị** (1799) est celle avec laquelle commence l'époque des opérations de grande envergure entreprises contre les **Tây-Sơn** par l'héritier des Seigneurs de Hué, **Nguyễn-Ánh**, maître alors de la Cochinchine actuelle, opérations qui se terminèrent par la prise de Hué, le 15 juin 1801, et celle de Hanoi, le 20 juillet 1802.

Le 1^{er} juin 1802, **Nguyễn-Ánh**, à l'issue d'une cérémonie solennelle dans le temple de ses ancêtres, à Hué, déclara close l'ère **Cảnh-Hưng** et ouvrit la période **Gia-Long**. (C'est par leur titre de période qu'on a pris l'habitude de désigner les souverains d'Annam, à partir de 1802). En fait, la période **Cảnh-Hưng** du souverain **Lê-Hiến-Tôn** avait pris fin en 1786 (47^{ème} année de la période et **Lê-Duy-Kỳ, Mẫn-Đề**, dernier souverain de la dynastie des **Lê**, qui s'enfuit en Chine après la conquête du Tonkin par les **Tây-Sơn**, 1788 ; avait choisi, en 1787, le titre de **Chiêu-Thông**. Cependant **Nguyễn-Ánh** continua à compter les années **Cảnh-Hưng** jusqu'au 1^{er} juin 1832.

(2) Je tiens tout d'abord à signaler (renseignement inédit) que les chefs de la révolte dite des **Tây-Sơn** étaient originaires du **Nghệ-An** (**phủ** de **Hưng-**

Les autres furent fondus en la 16^e année de la période Gia-Long (1817) et en la 2^e année de la période Minh-Mạng (1821). Ils proviennent donc probablement de l'ancienne fonderie impériale de **Phường-Đức**, à Hué, qui était située en amont de la gare actuelle.

Nguyễn). Ils étaient en exil dans le **Bình-Định**, et c'est là qu'il fomentèrent, dans les « **Montagnes de l'Ouest** » (**Tây-Sơn**), des troubles. Ils étaient trois frères: **Nguyễn-Văn-Nhạc**, **Lự** et **Huệ**. En 1771 ils s'emparèrent de la citadelle de **Qui-Nhơn**, et battirent une armée royale envoyée contre eux. Le peuple, mécontent de l'administration de **Trương-Phúc-Mân**, tuteur du jeune Roi **Huệ-Vương**, s'unit à eux avec enthousiasme. Au **Bình-Định**, **Nhạc** se proclama Empereur, avec le titre de **Quảng-Tông**, changé bientôt en celui de **Thái-Đức**. **Huệ** s'empare de la Basse-Cochinchine (Saigon), puis il remonte vers le Nord, et prend en 1786 la ville de **Huê**, et continuant sa marche victorieuse, il s'empare du Tonkin, où il régna jusqu'en 1792 sous le nom de **Quang-Trung**. Son fils **Nguyễn-Quang-Toản** lui succéda ; il est connu sous son titre **Cánh-Thạnh**, jusqu'en 1801, puis sous celui de **Báu-Hưng**.

Pendant ce temps **Nguyễn-Văn-Lự**, en Cochinchine, s'était donné un titre de règne.

Mais la discorde se mit dans la famille des rebelles et causa leur ruine. L'héritier des Seigneurs de Hué, **Nguyễn-Anh**, reconquit peu à peu toute la Basse-Cochinchine, puis vint attaquer **Qui-Nhơn**, dont il s'empara en 1792. Les officiers français venus à la suite de Monseigneur Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran, l'aidèrent dans cette campagne, et dans celles qui suivirent.

Le vieux **Nhạc** (**Thái-Đức**) avait demandé des secours à son neveu **Quang-Toản**, qui régnait sur le Tonkin. Ce dernier s'empressa d'arriver, non pour le secourir, mais pour le détrôner. Il réunit ainsi sous son sceptre la Haute-Cochinchine (Annam) et le Tonkin. Ce ne devait pas être pour longtemps. **Nguyễn-Anh** s'avance en 1801 vers Hué dont il s'empare. **Quang-Toản** s'enfuit vers le Tonkin ; mais il revient en 1802 avec une grande armée et livre bataille aux troupes de **Nguyễn-Anh** sur les bords du fleuve **Nhứt-Lệ** (**Đồng-Hới** ; province de **Quảng-Bình**), à l'endroit même où les **Nguyễn** avaient jadis triomphé tant de fois des troupes des **Trịnh** (les Maires du Palais du Tonkin, qui avaient asservi la dynastie des **Lê** depuis le milieu du XVI^e siècle). Les **Tây-Sơn** sont complètement défaits. **Nguyễn-Anh** s'empresse de marcher sur le Tonkin dont il s'empare sans coup férir.

Désormais maître de tout le pays de langue annamite, il prend le titre de Gia-Long et réunit sous son sceptre l'ancien Tonkin et l'ancienne Cochinchine, le domaine des **Trịnh** et celui des **Nguyễn** ses ancêtres (1801).

Gia-Long régna glorieusement jusqu'en 1820. Il se souvint toujours que l'Evêque d'Adran et des officiers français l'avaient aidé à conquérir son royaume.

(D'après L. Cadière ; *Résumé de l'Histoire d'Annam*. Librairie-Imprimerie de la Mission, **Qui-Nhơn** (Annam), 1911).

Il est de coutume encore d'appeler ce quartier de la ville **Phường-Đúc** (**đúc**, « fondre » ; **thợ-đúc**, « fondeur » ; **Phường-Đúc**, « quartier des fondeurs »), ou **Trường-Đúc**.

Des brevets royaux leur confèrent à chacun le grade de « Général », mais de moindre importance que le précédent, ce qui s'explique par le fait qu'en les années 1817 et 1822 la paix était rétablie, et ainsi ces canons, ne tirèrent pas sur les rebelles. Ces canons reçurent un titre correspondant à peu près à « Général ayant contribué à propager la puissance royale » (1).

Devant la résidence du **Quan-Phủ** de **Diễn-Châu** sont deux mortiers en fonte datant de **Minh-Mạng**. Il est fort probable que ces pièces ont été fondues à **Nho-Lâm**.

A la fin de sa communication lue en la séance de notre Société du 4 Décembre 1916, M. H. Cosserat émettait le vœu qu'une « démarche fut faite par notre Société auprès de Monsieur le Résident Supérieur pour qu'un recensement de toutes les pièces d'artillerie encore existantes dans les différents centres de l'Annam, soit fait le plus tôt possible et que les pièces portant des inscriptions remarquables, ou pouvant présenter un intérêt historique quelconque, qu'elles soient en bronze ou en fonte, peu importe, soient envoyées à Hué et confiées à notre Société. Plus on attendra, plus disparaîtront ces vestiges du passé qui appartiennent maintenant à l'histoire, et en sont les témoins d'autant plus précieux qu'ils deviennent plus rares de jour en jour. »

Il est certain, en effet, que des actes regrettables ont été commis. C'est ainsi que les canons en bronze qui se trouvaient dans l'ancien fort annamite situé au sommet de la colline de **Bên-Thủy (Vĩnh)**, au pied de laquelle s'étend la « Société Forestière et des Allumettes »,

(1) J'avais terminé mon article, lorsque j'appris par mon ami M. **Lê-Nguyễn-Lương**, que toutes les pièces en bronze du **Võ-Miêu** à **Vĩnh** ont été transportées à Hué, en 1933, pour servir à la fonte des nouvelles sapèques. Il en a sans doute été ainsi de toutes les pièces en bronze qui étaient éparses dans tout l'Annam, et dont fait mention un « état » établi en 1917, état dont il sera question plus loin. Avant leur destruction, a-t-on pris soin de relever les inscriptions qu'elles portaient? Dans la négative ce serait grand dommage pour l'historien.

Sur les 14 pièces en bronze du **Võ-Miêu**, à **Vĩnh**, 10 ont été enlevées le 26^e jour du 11^e mois de la 7^e année de l'Empereur **Bảo-Đại** (23 Décembre 1932) ; les 4 dernières ont été enlevées le 22^e jour du 2^e mois de la 8^e année **Bảo-Đại** (17 Mars 1933).

furent enlevés il y a une quinzaine d'années et fondus aux Ateliers des Chemins de fer de **Trường-Thị (Vĩnh)**. Cependant l'un de ces canons échappa à la fonte par sa beauté. C'était en effet un canon hollandais d'une très belle facture, semblable à ceux qui ornent la pelouse de la Résidence, à **Vĩnh**. Pendant longtemps il fut placé devant l'hôtel du Directeur de ladite Société ; puis il disparut. Sans doute fut-il expédié en France, on ne sait pour le compte de qui ; alors qu'il aurait dû prendre place dans un Musée de l'Etat, de préférence au Musée **Khải-Định**, à Hué.

Le vœu de notre Collègue H. Cosserat fut, en partie, suivi d'effet, c'est en ce qui concerne l'inventaire des canons gisant épars dans tout l'Annam. En 1917, le Ministère des Travaux Publics, à la Cour de Hué, fit établir, par province et pour tout l'Annam, un « état » des vieux canons. Malheureusement, à en juger uniquement par le rapprochement que j'ai établi entre le nombre des pièces donné par cet état, pour le **Nghê-Tĩnh**, et le nombre de pièces que j'ai découvertes au cours de mes recherches de tous ordres faites dans ce pays, la liste établie par le Ministère des Travaux Publics est très incomplète. De plus, la colonne portant la rubrique « Poids et Observations » est d'une grande pauvreté au point de vue documentaire. Néanmoins, à titre de première documentation, cet « état » a une importance non négligeable. Il y a dans les indications qu'il nous fournit, première matière à monographies qui viendraient s'ajouter à celle de M. H. Cosserat et à la mienne. Les informations les plus curieuses sont les suivantes :

I. — **Quảng-Bình**. — Vingt-sept pièces en bronze portant des inscriptions (Lesquelles ? l'« état » de le dit pas).

II. — **Quảng-Trị**. — Trois canons fondus en la 15^e année de la période Gia-Long (1816) et quatre canons datant de la 15^e année de la période **Minh-Mạng** (1834). Des inscriptions en caractères chinois font connaître le titre honorifique qui leur fut conféré par brevet royal (Ce sont là inscriptions à relever et à traduire).

Exception faite de ces deux notes quelque peu intéressantes, l'état des vieux canons établi en 1917 par le Ministère des Travaux Publics ne fournit que le nombre de pièces, sans préciser si elles portent ou non des inscriptions curieuses. Au total, nous avons :

171 pièces en bronze ;

147 pièces en fonte.

De cet inventaire, voici le détail par provinces :

A.- Pièces en bronze :

Khánh-Hòa	6
Bình-Minh.	3
Quảng-Ngãi	57
Quảng-Nam	6
Quảng-Trị	26
Quảng-Bình	30
Hà-Tĩnh	5
Nghệ-An	34(1)
Thanh-Hóa	4

B. - Pièces en fonte :

Bình-Thuận	60
Phú-Yên	7
Bình-Định.	67
Nghệ-An	13

**

Boulets en pierre du XV^e siècle. — Au sommet de la colline portant la cote 168, située sur la rive gauche du Lam-Giang, à 12 km au Sud-Ouest de Vinh, et à 4 km de la gare de Yên-Thái, se trouve l'antique citadelle de Lam-Thành, plus connue par les Français sous le nom de « Fort Chinois » (nom rappelant que le Généralissime chinois Trương-Phu en fit son quartier général au cours de ses luttes soutenues contre Lê-Lợi, le « Libérateur du territoire », au XV^e siècle). Conduit par des guides annamites, on est certain d'y découvrir des boulets en quartz laiteux de différents calibres. D'après les sources locales de l'histoire d'Annam, j'ai pu préciser que ces boulets datent du XV^e siècle. Selon les traditions locales, d'antiques « pièces à feu » (sic) auraient été découvertes, sous le règne de Minh-Mạng,

(1) Deux seulement, ceux de la Résidence, subsistent aujourd'hui. Il me semble légitime d'affirmer qu'ils devraient être déposés au Musée Khải-Định, à Hué.

dans l'enceinte de Lam-Thành. Je n'ai pu recueillir aucune précision digne d'être notée au sujet de ces pièces.

* *

Canons-Génies du Musée des Invalides. — Pour terminer cet essai, je tiens à appeler l'attention des lecteurs de notre Bulletin sur les « canons-génies » annamites déposés au Musée des Invalides, à Paris. Ce sont neuf canons et deux mortiers en bronze, d'un art délicat, portant des inscriptions en caractères chinois.

Ces trophés, — souvenirs de la campagne du Tonkin (1884-1885), — furent envoyés à l'ancien Palais de l'Industrie. Quand on démolit cet édifice, ils allèrent au Pavillon de Flore où Monsieur Gaston Doumergue, alors qu'il était Ministre des Colonies, les découvrit. Il les trouva intéressants, et, pour les sauver de l'oubli, les offrit au Ministère de la Guerre. C'est ainsi qu'ils furent transportés aux Invalides.

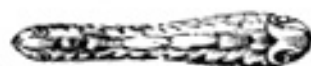




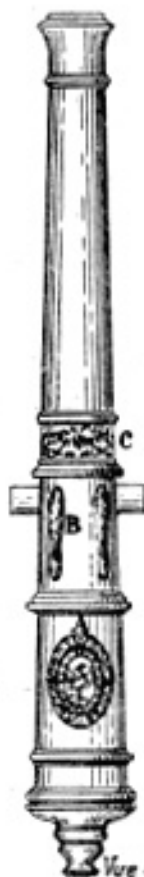
Décoration en C



Détail B (Vue de profil)



Détail B (Vue en plan)



Vue en plan



Détail A



Vue de profil

Planche LXXXIV. — Un des canons de la Compagnie Néerlandaise des Indes, à la Résidence de Vinh. (En face de l'hôtel). (Dessiné par M. Nguyễn - Thứ, d'après le dessin original fait par M. Phạm - Văn - Thuận, Instituteur au Collège de Vinh).



Cliché Hipp. Le Breton

Le Núi -Đón, village de Đông - Sơn ; au milieu des arbres, se trouve le « Tam bình -nham » où Nguyễn -Đức -Đạt tenait son école.



Cliché Hipp. Le Breton

Đông -Sơn. Sentier conduisant au « Tam bình -nham »

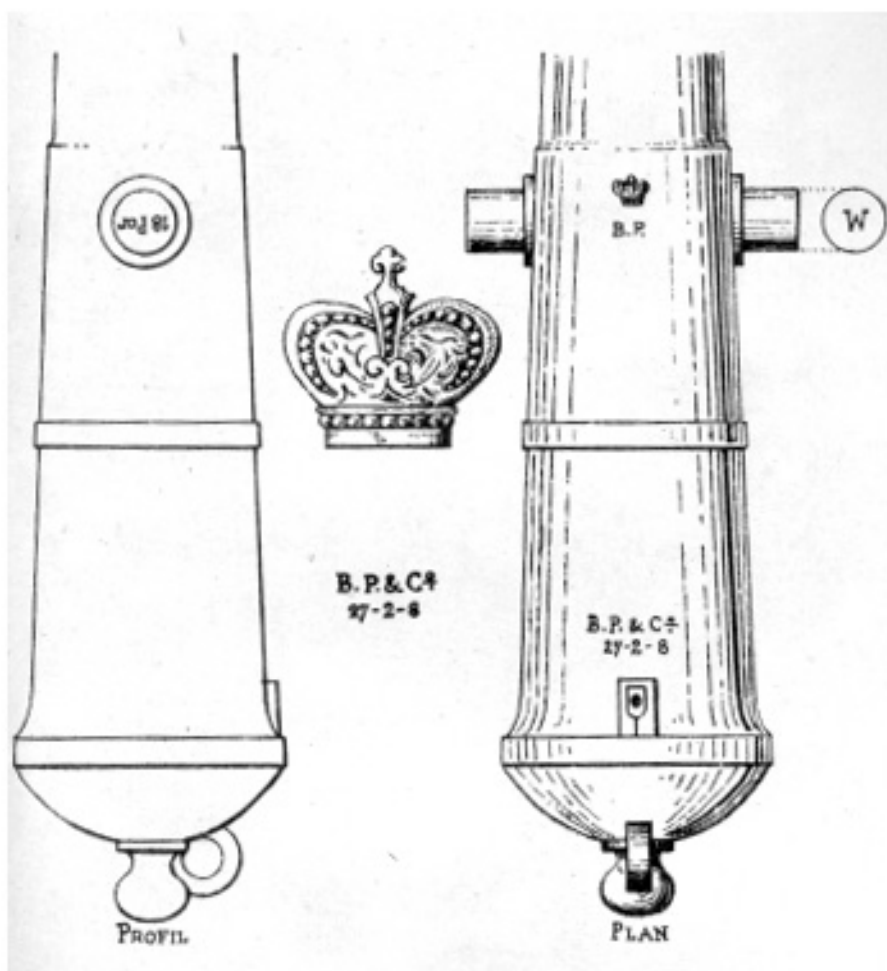


Planche LXXXVI. — Canon en fonte, devant l'entrée principale du Hành -Cung, à Vĩnh (Dessiné par M. Ngô -Lương, Instituteur au Collège de Vĩnh).

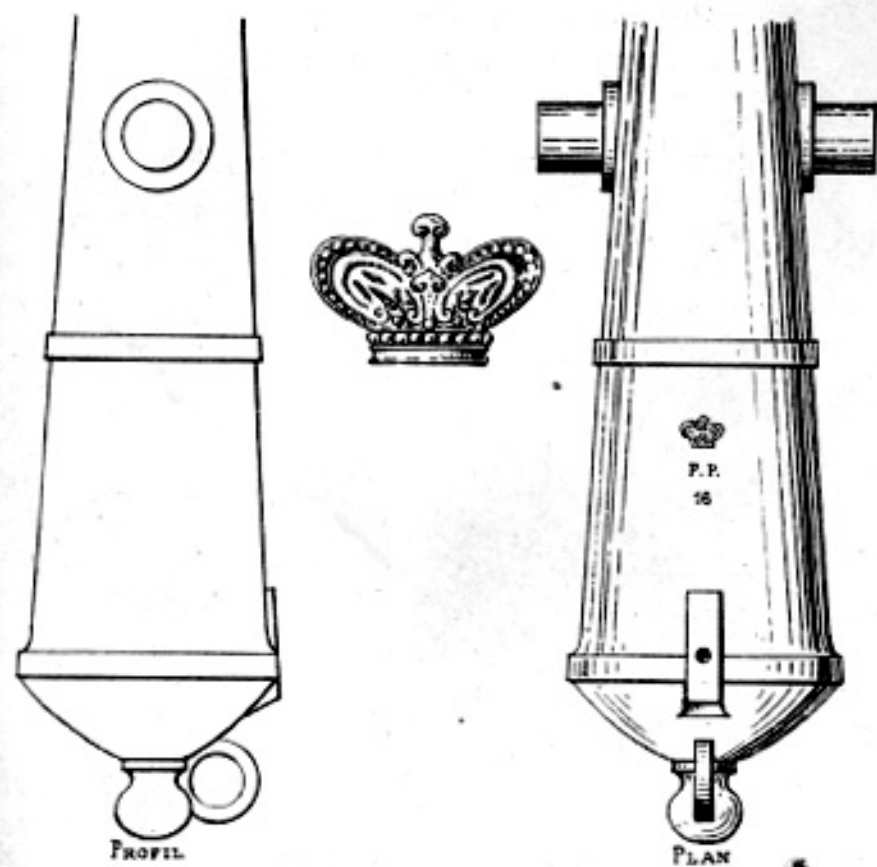
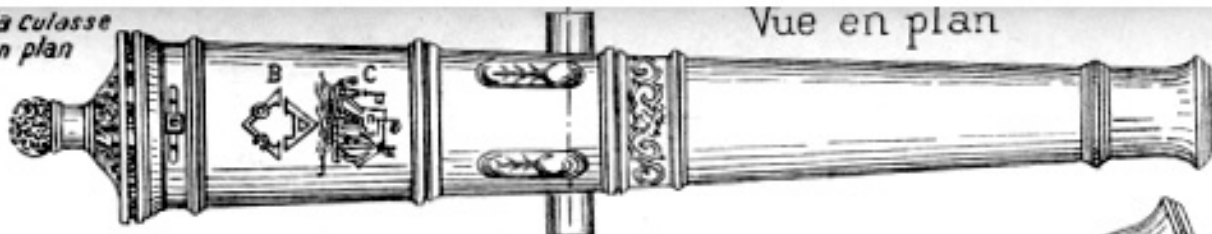


Planche LXXXVII. — Canon en fonte, devant l'entrée principale du Hành -Cung
à Vinh (Dessin de M. Ngô -Lương, Instituteur au Collège de Vinh).

*Cul de lampe de la culasse
en plan*



Vue en plan



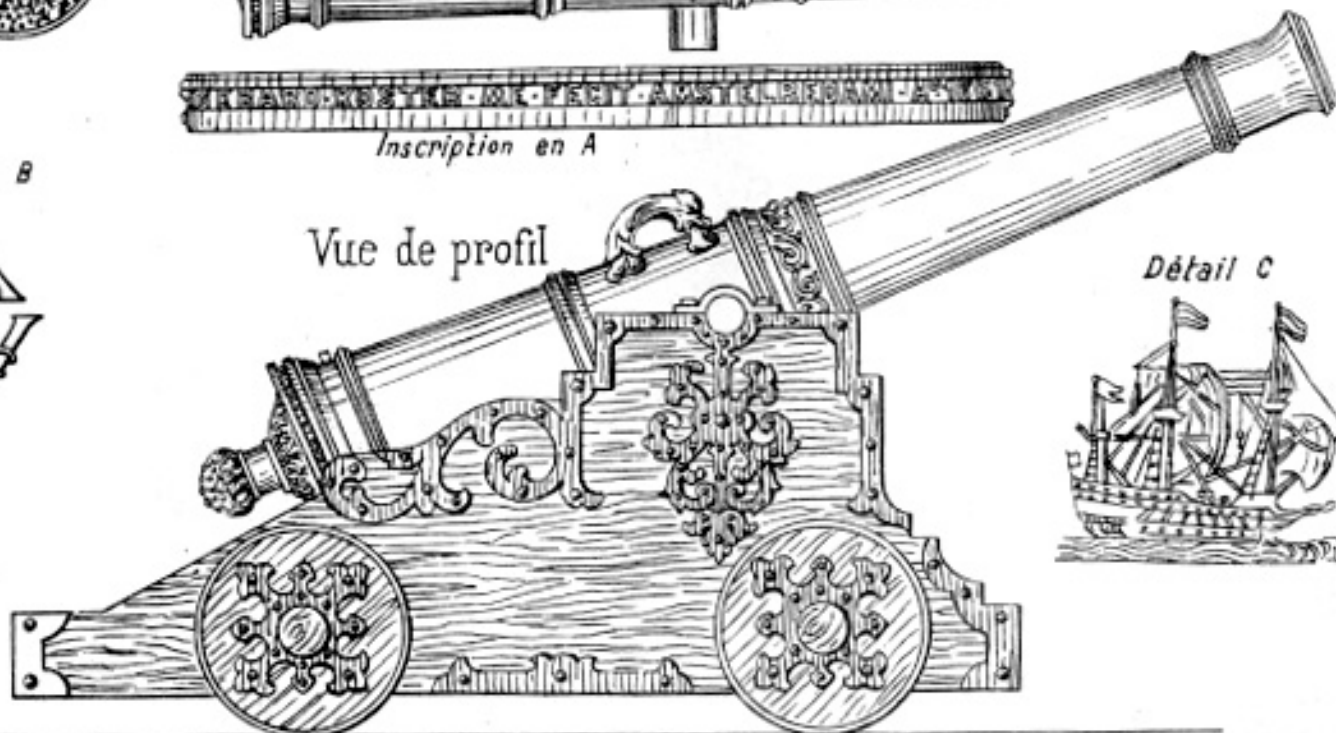
Inscription en A



Détail B



Vue de profil

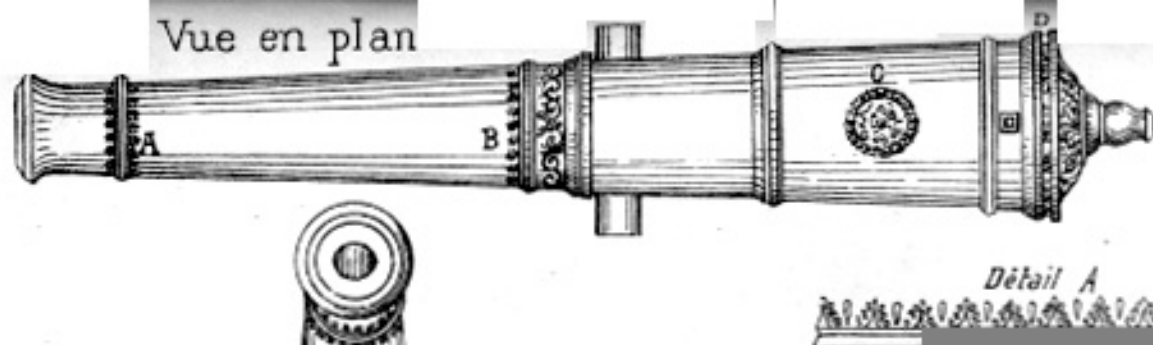


Détail C

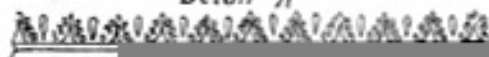


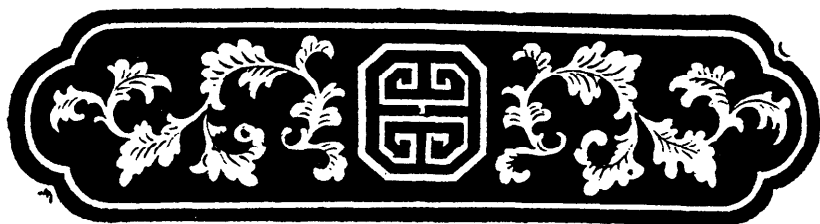
Planche LXXXVIII. — Un des canons de la Compagnie Néerlandaise des Indes,
à la Résidence Supérieure de Hué (à droite en entrant). (Dessin de
M.Tôn -Thất -Sa.Reproduction d'une planche du B. A. V. H. , 1916, p. 390).

Vue en plan



Détail A





UN VOYAGE A HUÉ EN 1880

Par VULLIEZ

Ancien Procureur de la République à Saigon (1)

Annoté par L. CADIÈRE

De Saïgon à Hué, la distance n'est pas grande : mille kilomètres au plus, et les vapeurs la franchissaient en deux jours et demi. Mais cette distance ne se mesurait pas à l'étendue de mer qui sépare les

(1) Vulliez fut Procureur de la République à Saigon, puis Avocat Général à Aix-en-Provence. C'était un ami de Rheinart. Il rédigea ses souvenirs : *Dix ans de séjour en Indochine*, qui, à ma connaissance, n'ont jamais été publiés. Le manuscrit est entre les mains de M. Rheinart, Président du Tribunal civil de Chateaulin, fils du premier Chargé d'affaires à Hué, lequel a bien voulu nous communiquer les pages de ce manuscrit qui se rapportent à Hué. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance.

Celui qui étudie les événements qui ont signalé notre arrivée en Indochine est arrêté, presque à chaque pas, par un nom de lieu, la transcription d'une dignité ou d'une fonction annamite, le nom d'un personnage indigène ou européen, ayant joué un rôle à cette époque, le nom d'un bateau, une date ; s'il veut quelques éclaircissements, des précisions, il se heurte à de grosses difficultés, il perd beaucoup de temps, et, souvent, n'arriva à aucun résultat sérieux. C'est que les renseignements qu'il cherche sont, pour la plupart, encore inédits, éparpillés dans les lettres, les souvenirs, les « journaux » manuscrits de l'époque. C'est ainsi que, pour ne citer qu'un exemple, nous ne savions pas bien exactement, à Hué, ce qu'était le *Washi*, dont parlent souvent les documents de cette période. Les mémoires de Vuillez nous l'apprennent avec une précision, des détails, de nature à contenter le chercheur le plus méticuleux.

Souvent on nous dit : Mais ces lettres, ces papiers que je détiens, n'ont pas grand intérêt : ils ne mentionnent que des faits connus.

Evidemment, il est peu probable que l'on fasse, au sujet des événements qui ont signalé notre établissement en Indochine, des découvertes capables

deux capitales. Aucune communication régulière n'existait entre elles : les correspondances circulaient par la voie de terre, et seulement quand les gouvernements respectifs en avaient à échanger. Quand aux personnes, elles étaient transportées par navires de guerre dans les rares circonstances où un représentant de la France avait à se rendre à la Cour d'Annam. Avec un soin jaloux, celle-ci se repliait dans son isolement traditionnel. Seul un Chargé d'affaires, institué par les traités, y résidait, et, bien que, nominalement, tout Français eût le droit de circuler dans le royaume, d'y commercer et même de s'y établir, en réalité, l'Annam était aussi complètement fermé aux Européens que la Chine des vieilles dynasties.

Rheinart venait d'être nommé à ce poste (1) : il me pressait d'aller le voir, et je saisis avec empressement cette occasion de satisfaire ma curiosité depuis longtemps en éveil. Je rêvais en effet d'observer les Annamites chez eux, dans leur milieu, et j'étais persuadé que ce spectacle devait être d'un inépuisable intérêt. Certes, je voyais des Annamites tous les jours à Saïgon, je ne voyais même que cela. Mais ceux-ci me semblaient défigurés par notre contact ; leur pays avait perdu à mes yeux son caractère par le seul fait que nous y avions contruit des maisons, tracé des routes, et que nous avions la faculté de le parcourir. Au contraire, je me représentais le reste de l'Annam comme un monde à part, quelque chose comme ces fossiles extraordinaires qu'il faut aller chercher dans les couches profondes du sol et qui sont les seuls témoins d'un passé disparu.

Je ne me trompais pas : ce que j'allais retrouver à Hué, plus encore qu'à Siam, c'était le vieil Orient qui continuait de dormir son

de révolutionner la notion que nous avons de ces faits. Les grandes lignes sont bien dessinées. Mais, comme je le disais plus haut, bien des détails restent dans l'ombre, et il dépend des détenteurs de ces papiers jugés sans importance, de faire la lumière sur ces points obscurs, en faisant connaître les documents qu'il possèdent.

(1) « Rheinart venait d'être nommé à ce poste ». Il faut entendre cette phrase avec une certaine latitude. En 1880, année où Vulliez fit son voyage, Rheinart en était à son second séjour en Annam. C'est en Février 1785 qu'il fut nommé Chargé d'affaires à Hué, et en Juillet de la même année qu'il rejoignit son poste. Parti en congé en Juin 1876, il revint à Hué en 1879 et y resta jusqu'en Octobre 1880. C'est pendant ce second séjour que se place le voyage de Vulliez.

(Voir A. Delvaux : *La Légation de France à Hué et ses premiers titulaires*, dans B.A.V.H., 1916.)

léthargique sommeil, sourd au fracas du monde extérieur, et insensible à la poussée formidable qui épand aujourd'hui sur tous les points du globe des masses avides en rupture de frontières. Les difficultés étaient considérables : Hué n'est pas un port de mer ; il est situé dans l'intérieur, sur les bords d'une rivière dont l'embouchure est fermée par une barre de moins de deux mètres de profondeur : que la mer soit quelque peu agitée, et la barre est infranchissable. La baie de Tourane, dans le Sud, constitue bien un port abrité, mais Tourane est loin de Hué, et la route de terre par les montagnes et le Col des Nuages était alors d'une extrême difficulté. Sans le concours des autorités annamites, et l'aide des coolies porteurs dont seules elles disposent, je ne pouvais pas tenter ce passage. Je pensai qu'il fallait toujours laisser quelque chose à la Fortune, et que, une fois sur les lieux, il serait temps d'aviser. Je m'embarquai pour Tourane.

Le bateau sur lequel je pris passage s'appelait le *Washi*, et venait d'être affrété tout récemment pour faire le service postal au Tonkin. Il avait fallu aller à Hongkong pour trouver un navire disponible qui parût répondre tant bien que mal aux exigences de ce service. A la vérité, c'était un singulier paquebot que le *Washi*. Construit quelques années auparavant pour servir de yacht de plaisance à un prince japonais, il avait eu entre les mains princières le sort des jouets dont on abuse et qui ont cessé de plaire. Il avait été vendu, puis avait passé de main en main, et avait été utilisé au hasard du caprice ou des besoins de ses possesseurs successifs. Rien n'était lamentable comme les traces de luxe criard qui subsistaient dans son intérieur, faisant ressortir davantage le délabrement de sa carcasse. Sa machine, surmenée, poussive, filait péniblement 5 à 6 nœuds, juste de quoi étaler par mousson de N.-E. contre le vent et les courants. Au moindre roulis, sa membrure disloquée poussait des gémissements plaintifs et, par les joints des hublots mal fermés, l'eau giclait à l'intérieur à chaque coup de mer.

Si paradoxal que fût l'aspect de ce courrier boîteux, ce n'était rien en comparaison de l'étrangeté de son équipage. Celui-ci se composait en tout et pour tout, en fait de personnel européen, de deux hommes : le capitaine et le mécanicien. Tout le reste était chinois. Du mécanicien, je ne puis rien dire : il vivait dans sa machine, et je ne l'ai guère vu. Mais le capitaine était bien le type le plus extraordinaire de marin que j'aie jamais rencontré. C'était un Écossais, roux comme tout bon Écossais, et, comme tout bon Écossais aussi, grand buveur de brandy. Seul à bord pour commander les manœuvres et

diriger le navire, il faisait le métier le plus dur qu'on puisse rêver. Sur le pont où il vivait, exposé jour et nuit au mauvais temps, aux grains qui se succédaient sans interruption par la mousson de N.-E., très fraîche à cette époque de l'année, il dormait quand il pouvait, une heure de ci, une heure de là, après qu'il avait donné la route et observé l'horizon. Il tombait alors comme un plomb jusqu'à ce qu'on vint l'éveiller à l'heure prescrite. Il ne portait pas de chaussures ; ses pieds gonflés et crevassés par l'eau de mer n'en pouvaient pas supporter. De temps en temps, dès qu'il avait une minute, il descendait au carré d'arrière, saisissait une bouteille d'eau de vie, de ce misérable brandy anglais, orgueilleusement baptisé cognac, et s'en servait un verre qu'il buvait d'un trait, puis il remontait à son poste. Cela se renouvelait 15 ou 20 fois par jour. Jamais son équilibre ne m'en parut atteint. Il ne savait pas un mot de français : je ne savais pas un mot d'anglais. On devine ce que pouvait être entre nous la conversation. C'était pourtant l'unique société à laquelle j'allais me trouver réduit.

De repas en commun, il ne fallait pas parier. L'épouvantable roulis qui commença de nous secouer dès notre sortie de la rivière et qui ne cessa pas jusqu'à Tourane, ne permettait pas qu'on songeât à rien qui eût l'apparence d'une cuisine. Un quartier de pain dans une main, une boîte de sardine mal éventrée dans l'autre, je dus me contenter de cet ordinaire jusqu'au bout. Encore fallait-il de l'adresse pour saisir les bouchées au vol, obligé que j'étais de me cramponner à tout instant pour n'être pas renversé.

L'équipage européen ne se composait que de deux hommes, mais je n'étais pas le seul passager : il y en avait un autre à bord, que je n'avais pas vu au départ, et dont l'existence allait m'être révélée avant peu. Je m'étais embarqué dans la soirée, peu d'instants avant l'appareillage, et je m'étais aussitôt couché dans ma cabine. Tant que dura la descente de la rivière, je reposai dans le calme le plus profond. Mais, dès que le navire eut pris la mer, le branle-bas commença sous la poussée des vagues du large. Ce fut d'abord un tumulte épouvantable : tout ce qui avait été laissé à la traîne dans la précipitation du départ, tout ce qui n'avait pas une assiette fixe, ou n'avait pas été calé par un de ces ingénieux procédés dont les marins ont le secret, commença à se mettre en branle par petits coups saccadés, comme pour s'essayer à la danse, puis en grand, bientôt avec le fracas d'une boutique de porcelaines secouée par un tremblement de terre. Mais tout de suite le vacarme se régularisa, sans diminuer d'intensité, et il se fit en mesure, suivant les oscillations du roulis :

et rien n'était lugubre comme le vacarme des objets disparates qui se heurtaient sur le plancher et venaient choquer alternativement les parois du navire. Quelques-uns, qui devaient à leur forme arrondie de se déplacer plus rapidement, servaient d'avant-garde ; ils précédaient la masse : parmi eux je ne tardai pas à reconnaître la provision de pommes de terre et d'oignons que le cuisinier avait remise quelque part dans le faux-pont. Par la porte ouverte de ma cabine, les tubercules faisaient irruption comme une troupe à l'assaut. Ils se répandaient dans tous les coins, pareils à des pillards en quête de butin, puis, après une accalmie de quelques secondes, ils repartaient pour continuer de l'autre bord leur promenade fantastique. En même temps, et pour compléter la fête, je recevais par le hublot disjoint qui servait de fenêtre, une douche brusque qui inondait ma couchette. C'était un paquet de mer qui venait de s'abattre comme une trombe sur le flanc du navire. Si petits qu'étaient les interstices par lesquels l'eau s'était introduite, la violence du choc était telle que les filets d'eau giclant à l'intérieur conservaient la force d'un jet de pompe.

Bien entendu, il ne pouvait plus être question de dormir : pas même de séjourner où j'étais. Hâtivement, je me dressai et cherchai dans l'obscurité mes vêtements ; lorsqu'un cri déchirant domina le vacarme : là, tout près de moi, dans la nuit, quelqu'un demandait du secours, et ce quelqu'un était une femme. Je crus même distinguer, au milieu de mots anglais que je ne comprenais pas, le nom de John, plusieurs fois prononcé. Je prêtai l'oreille : « John ! John ! » répéta la voix de plus en plus mourante. Les médecins sont, dit-on, divisés — ils le sont souvent — sur les causes secondes qui déterminent le mal de mer ; de nombreuses opinions ont été émises à ce sujet, et les controverses auxquelles elles ont donné lieu rempliraient des volumes. Mais il est un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est que le mal de mer est atroce, et qu'il inflige au navigateur novice d'intolérables souffrances. Si je ne l'avais pas éprouvé par moi-même quelques années auparavant, le spectacle que j'eus devant les yeux en pénétrant dans la cabine d'où s'échappaient les gémissements, aurait suffi pour me renseigner. C'était une chambre plus spacieuse que ne le sont généralement les cabines de tord. Elle était meublée avec un certain confort, et une lampe suspendue au plafond l'éclairait d'une lueur discrète. Je m'arrêtai sur le seuil : un coup d'œil m'avait fait apercevoir sur le lit une femme de vingt-cinq à vingt-six ans, la tête renversée sur l'oreiller, les cheveux épars, dans une attitude qui révélait la plus profonde détresse. Evidemment la

souffrance physique n'était pas seule à agir sur la pauvre créature : l'isolement, la peur, l'agitation de cette nuit de tempête, tout contribuait à augmenter sa souffrance. Aussi l'apparition de ma figure dans l'encadrement de la porte dut-elle lui apparaître, malgré le « cant » britannique, celle d'un ange sauveur. C'était la femme du capitaine, et la malheureuse, nouvellement mariée, faisait avec lui son premier voyage. D'une voix faible, elle prononça quelques paroles. Je n'avais pas besoin d'interprète : la situation parlait assez d'elle-même. Je répondis en français, afin de la rassurer, ne fut-ce que par le son d'une voix humaine, et je me précipitai vers l'escalier pour appeler son mari.

En haut, le vent faisait rage : la nuit était d'un noir d'encre, et des rafales de pluie, mêlées aux paquets de mer, balayaient le pont. Seuls deux hommes étaient dehors. Ils se tenaient debout près de la barre, et c'est à peine si je parvenais à distinguer leur silhouette dans le ruissellement de la tempête. C'était le capitaine et le timonier chinois. Je m'approchai du premier et, pour être entendu, je fus obligé de crier à son oreille. Quoi ? J'étais bien embarrassé, mais un mot suffit, accompagné d'un geste qui montrait le panneau de descente : « Madame ! » — « Aoh ! go down ! » fit-il, et il courut à l'escalier. J'avais fait ce que je pouvais faire, et j'allai chercher de mon côté un coin plus abrité que ma cabine pour passer le reste de la nuit. En me calant avec des coussins, je me fis dans le carré une installation à moitié passable, et c'est là que j'attendis le jour. . . Combien il fut long à paraître !

La courte vision que je venais d'avoir devant les yeux m'obsédait et je trouvais qu'il fallait être barbare pour entraîner une femme dans une existence pareille. J'ai réfléchi depuis, et j'ai cru découvrir dans cet incident un trait de mœurs anglais qui mérite d'être noté. « Tu quitteras ton père et ta mère, dit la Bible, et tu suivras l'époux de ton choix. » Ce précepte, la race anglo-saxonne le pratique à la lettre. Depuis les premiers émigrants de la *May-Flower*, les vieux « pilgrim fathers » qui fuyaient la persécution des Stuart, jusqu'aux pionniers contemporains du Far-west, l'Anglo-Saxon n'a jamais hésité à associer aux périls et aux aléas de son existence les êtres qui lui étaient les plus chers. Les émigrants quittent la patrie avec femme et enfants, ou mieux, c'est la patrie qu'ils emportent avec eux, comme le pieux Enée ses dieux lares. A elle seule, cette énergique résolution révèle déjà la disposition d'esprit dans laquelle ils abordent leur tâche. Du coup, ils rompent tous les liens qui les attachent au passé ; ils ne regardent plus en arrière, mais en avant. . .

Au matin, la bourrasque mollit : j'ai su par la suite que c'était la queue d'un typhon qui nous avait accrochés au passage. Dieu merci, il avait suivi sa route vers l'Ouest. La mousson était toujours fraîche, la houle très forte, mais au moins le vent ne soufflait plus en tempête ; lorsque je remontai sur le pont, le ciel était rasséréné. Je sentis de nouveau cette joie de vivre qui succède aux bouleversements de la nature. Le capitaine m'accueillit avec un « Aoh ! » sonore dans lequel il mit toute la satisfaction qu'il ne pouvait exprimer en paroles. Puis il ajouta, dans le baragouin comique qui lui servait sans doute à se faire comprendre de ses Chinois : « Finish ! finish ! boun ! boun ! » C'était tout ce qu'il savait se rapprochant assez du français pour être compris, et je me hâtai de marquer mon adhésion. Pour ne pas demeurer en reste, je cherchai quelque chose qui pût mettre en communication nos deux ignorances. Me souvenant du titre d'une comédie de Shakespeare (Tout est bien qui finit bien), je jugeai que je ne pouvais pas faire de citation plus opportune, et reprenant les mêmes mots dont il s'était servi, je répliquai : « Tout boun, tout finish boun ! » Pour plus de clarté, j'ajoutai : « Shakespeare ! Shakespeare ! »

Le capitaine parut surpris. Il avait, avec raison, interprété les premiers mots que j'avais prononcés comme une réplique à sa phrase, mais l'adjonction du nom de Shakespeare l'embarrassait. Un instant, il chercha. Il répétait même : « Shakespeare », de l'air de l'homme qui sait ce dont on lui parle, mais qui ne se rend pas compte du pourquoi. Puis, comme ce nom ne comportait dans son esprit aucune explication plausible, il se contenta de reprendre : « Finish ! boun ! » - Et sa main montrait l'horizon. Mais je tenais à la citation, seul moyen que j'eusse d'échanger une idée, et je renouvelai mes efforts pour être compris. Combien pouvait être obscure cette salade de mots incohérents : « Boun ! Shakaspeare ! finish ! » la physionomie ahurie de mon interlocuteur l'exprimait assez. Il se rendait compte que je voulais dire quelque chose, et que ce quelque chose était plus compliqué que la formule d'espoir ou de contentement qu'il avait lui-même émise. Mais quoi ? Il se le demandait et s'en allait marmotant : « Finish ! Shakespeare ! Shakespeare ! boun ! » sans que le choc de ces mots hétéroclites fit jaillir une lueur dans son cerveau. Cela dura plusieurs jours, tout le temps du voyage jusqu'à Tourane. C'était pour moi le port d'arrivée. Comme nous entrions dans la baie. et que, à défaut de paroles, nos figures exprimaient la satisfaction de ce résultat, tout à coup celle du capitaine se figea dans une sorte de contention muette. Son œil, perdu dans l'espace, sembla

viser un point invisible pour tout autre que pour lui ; ce fut l'affaire d'une seconde, passée laquelle il poussa un « Aoh ! » retentissant : « All is well, that ends well !! » s'écria-t-il, et il me saisit la main de l'air d'un homme qui vient de résoudre la quadrature du cercle : « All is well, that ends well : Finish ! Shakespeare ! finish ! boun ! All right ! » C'était la traduction cherchée... et nous avons pu enfin échanger une phrase. Ce fut la seule de tout le voyage : il avait duré neuf jours. Quant à la pauvre femme dont c'était le voyage de noces, elle n'avait pas paru une seule fois sur le pont.

A Tourane, commença la véritable difficulté. Comment franchir la distance qui me séparait encore de Hué ? Le *Washi* allait continuer sa route vers le Tonquin, et moi, j'allais rester là, en plein pays annamite, sans secours d'aucune sorte, à la merci du hasard et de la mauvaise volonté des mandarins pour qui ma présence, en l'état d'esprit soupçonneux de la Cour de Hué, pouvait devenir une source de sérieux embarras. Une chance inespérée vint me sortir de peine. Le sauveur m'apparut sous les traits d'un homme de haute taille à la figure claire et énergique, encadrée d'une grande barbe châtain, qui monta sur le pont comme nous venions de mouiller. Il portait, bien qu'Européen, un long vêtement de coupe indigène en forme de soutane, et je reconnus un missionnaire. Après un bref salut, il adressa quelques mots en anglais au capitaine, puis il se retourna vers ses bateliers et leur donna un ordre. Ceux-ci se hâtèrent vers l'amoncellement de colis qui encombrait le pont pour en retirer quelques caisses de provisions que la procure de Saigon envoyait aux établissements chrétiens de l'intérieur. C'est à ce moment que le missionnaire m'aperçut. Il faut croire que mon regard trahissait quelque chose de mes inquiétudes, car je vis l'air de préoccupation affairé de son visage se fondre dans un sourire bienveillant, nuancé de discrète curiosité. « Monsieur l'Abbé, m'écriai-je (j'ignorais alors l'appellation classique de Père), je suis dans un réel embarras. Puis-je vous demander un service ? » — « Un service ? Cent, si je puis vous les rendre ! Disposez de moi » . — « Ah ! ah ! s'écria-t-il quand j'eus exposé mon cas, vous êtes parti bien à l'aventure. Bon, cela ! Il ne faut pas toujours marcher sur les grandes routes. C'est trop plat ! Et vous allez voir notre Résident Général ? Encore mieux ! Laissez-moi faire ; je vous en fournirai les moyens. »

Il me les fournit, et je dus à cette circonstance de connaître le surhomme ; non pas le fantôme niestchéen, mais le vrai, c'est-à-dire une entité vivante et surtout agissante qui s'élève au-dessus de la

moyenne de l'humanité comme un phare au-dessus des mers, parce qu'elle s'inspire d'un idéal, et que cet idéal est la plus grande de toutes les forces.

Quand le choléra aligne le long des talus des rizières la funèbre rangée de ses morts, que les survivants n'ont pas le temps d'enterrer ; quand la disette fait cliqueter comme des castagnettes, les os de multitudes faméliques affalées le long des chemins, sans force pour tendre la main, le missionnaire se jette au milieu de cette désolation, et, quand il a épuisé ses maigres ressources, impuissantes pour soulager tant de maux, il trouve le geste secourable, et les paroles magiques qui font luire sur la face de la mort le mirage d'une illusion... ou d'un espoir.

C'est lui aussi qui dit aux petits enfants qu'il ne faut voler ni mentir ; aux filles, qu'il faut être honnête ; aux hommes, qu'il faut être juste. Pourquoi ? Parce que le Bon Dieu le veut ainsi et qu'il saura punir ceux qui font le mal. Merveilleuse doctrine, appropriée aux oreilles qui l'entendent, qui condense en quelques mots sensibles plus de vertu sociale que les philosophes n'en ont mis dans leurs livres ! — Et quand le Seigneur Tigre, le vieux mangeur d'hommes, vient jeter la terreur dans le village, c'est le missionnaire qui organise la battue, qui se poste en avant de ses ouailles, et qui fait face au monstre. Le P. Renauld n'avait pas tiré dix coups de fusil dans sa vie : mais comme il avait le cœur ferme, il se trouvait la main sûre ; sa halle a frappé sur l'épine dorsale, à la naissance de la queue, et la bête paralysée s'est écrasée sur le sol. On retrouva entière dans son estomac la chevelure huileuse de sa victime qu'il n'avait pu digérer (1). Quelques années plus tard, lors de l'occupation de *Thuận-An*,

(1) Au sujet du tigre que Vuilliez dit avoir été tué par le P. Renauld, voici ce que dit Rheinart dans son Journal : « 29 Janvier 1880. Pas de pluie !! Un tigre a enlevé un maraudeur de patates, près de Bê-n-Cui. Il l'a emporté près d'une haie, lui a mangé la poitrine, le ventre, coupé la tête, scalpé et avalé les cheveux. On a fait une battue avec le P. Renauld. On finit par voir le tigre. Un boy le tire et le blesse, puis le tigre traqué dans un fourré sort, culbute deux hommes; un est blessé. Le boy lui envoie une balle dans le cou et le tue. Le P. Renauld apporte le tigre à la Légation. »

Nous sommes au 29 Janvier 1880. Donc Vuilliez, arrivé à Hué le 22 du même mois, a assisté à la scène de l'arrivée du tigre à la Légation. Le détail de la chevelure de la victime avalée par le fauve, nous prouve aussi qu'il s'agit bien du même tigre. D'où vient donc que Rheinart ne parle que des coups de feu du boy, sans mentionner la balle tirée par le P. Renauld ?

comme le P. Renauld descendait la rivière en sampan, une balle tirée par un zouave en gaité pénétra sous le roufle où il reposait, et lui fracassa la mâchoire. C'était une distraction que le guerrier s'offrait de tirer à la cible sur les embarcations qui passaient à portée.(1)— Celui-là tirait à coups de fusil ; d'autres depuis ont tiré à coups de decrets. Le premier du moins était inconscient.

Le Père (2) eut tôt fait d'affrêter une jonque qui était à ce moment dans la baie, prête à mettre à la voile pour le Nord. Sans presque changer son itinéraire, elle utiliserait pour son voyage l'embouchure d'une petite rivière qui se jette au nord du Cap Choumay, et qui est navigable pour les bateaux de petit tonnage. De là à Hué la route est ouverte par les canaux et les lagunes qui longent la côte derrière les dunes. C'était pour moi un vrai coup de fortune, et je saisis l'occasion aux cheveux. Il ne fut pas difficile de s'entendre avec les bateliers, des chrétiens, et une heure après, mon léger bagage était transbordé du *Washi* sur la jonque. Le capitaine anglais fit encore mieux : il nous prit à la remorque ; nous franchîmes ainsi en peu d'heures la distance qui sépare Tourane de Choumay, distance qui nous eût pris peut-être plusieurs jours à cause de la mousson contraire. Je témoignai au brave Ecossais, dans une poignée de main expressive, la reconnaissance que j'éprouvais, de ce service, et bientôt après, quand il eut largué nos amarres en face de l'embouchure, je me retrouvai seul pour continuer mon aventureuse expédition.

(1) Le Père Renauld, Jean-Nicolas, né le 1^{er} Mai 1999 à Audery (Meurthe-et-Moselle), parti pour la Mission de Hué en 1867, mort à Tourane le 11 Mars 1898. - L'accident que rappelle Vulliez arriva au P. Renauld pendant qu'il descendait en barque de la Mission, alors située à Kim-Long, à la Légation : un soldat français, posté sur les murailles de la Citadelle, tira sur la barque ; le Père était en train de dire son bréviaire, et la balle passa à peu près entre les machoires, non sans faire quelques dégâts. C'était quelques jours après les événements de 1885.

(2) Il ne semble pas que le missionnaire que Vulliez a rencontré à Tourane soit le P. Renauld, dont il a fait mention ci-dessus. En effet, Vulliez, arrivé à Hué le 22 Janvier à 6 h. 15 du soir, après avoir été remorqué de Tourane à Choumay, devait être à Tourane le 21 Janvier. Il vit le P. Renauld à Hué le 29 Janvier, soit 7 jours seulement après le départ de Tourane. Il semble que ce délai soit bien court pour que nous puissions y placer, le retour du P. Renauld de Tourane à Hué avec tous les colis que le *Washi* avait apporté, le retour de Hué à **Bà-Trực**, résidence du P. Renauld, la battue au tigre, et la descente de **Bà-Trực** à Hué. Il s'agit sans doute d'un autre missionnaire résidant dans les environs de Tourane.

Ce voyage paraîtra aujourd'hui bien insignifiant : Hué est occupé par nos troupes ; des résidents sont installés dans les centres importants du royaume, et sans doute les Européens doivent circuler sans trop de difficultés dans tout l'Annam. A l'époque dont je parle, c'était une véritable équipée. Je n'avais aucun mandat officiel, aucun papier à exhiber, et l'esprit soupçonneux des mandarins pouvait me susciter des obstacles insurmontables. . . .

La jonque venait de franchir la petite passe de Choumay ; elle avait fait à peine 300 mètres dans la rivière, quand elle se trouva devant un poste de soldats d'où je vis sortir un « doy » (1) qui héla les bateliers, et leur intima l'ordre de s'arrêter. Un dialogue s'engagea entre lui et notre patron, pendant que je me tenais coi sous le roufle, évitant soigneusement de me montrer. J'avais le vague espoir que notre patron, soucieux lui aussi de ne pas s'exposer à quelque désagrément, dissimulerait ma présence et que quelques explications suffiraient pour obtenir passage. Mais il n'en fut rien, et bien que je ne comprisse pas un mot des paroles échangées, il ne fut pas douteux pour moi, au bout de quelques minutes, que le patron, craignant de se compromettre, m'avait signalé. Ce furent d'abord des exclamations, puis des appels réitérés, à la suite desquels toute la garnison, une dizaine d'hommes, accourut sur la rive. En même temps le dialogue entre le « doy » et le patron s'accroissait, timide de notre côté, menaçant de l'autre. Je voyais venir le moment où nous allions être forcés de nous arrêter, peut-être de débarquer, et d'attendre, Dieu sait combien de temps, des ordres supérieurs. Je me décidai à risquer le coup et à user du prestige qu'à cette époque tout Européen possédait vis-à-vis des indigènes. Brusquement, je sortis du roufle, et apostrophant le « doy » en français, et pour cause, je m'écriai de ma plus grosse voix : « Ah ça, animal, vas-tu nous ennuyer longtemps avec tes palabres ? » Et me tournant vers le patron avec un air d'autorité : « Toi, marche, et pas un mot de plus !! ». Aucun des interpellés ne pouvait me comprendre, mais le ton et le geste étaient significatifs. Le « doy » parut intimidé ; le patron, qui n'attendait que d'être soutenu, se retourna vers son équipage et donna des ordres. Nous repartîmes sans que la force armée fit mine de s'y opposer. Quelques minutes après, nous étions hors de portée. C'était le Rubicon franchi, et pendant le reste du trajet, personne ne s'occupa plus de nous.

(1) **Đội**, « commandant de compagnie », dans l'armée annamite.

Toute la journée, nous cheminâmes à travers des canaux et des lagunes, avec seulement un arrêt d'une heure dans une petite ville du nom de Thu-Hieng (1), où je descendis à terre pour me dégourdir les jambes. . . Dans la soirée, j'arrivai à Hué.

Décrire la surprise de Rheinart en me voyant déboucher par la porte de la Légation, serait impossible. J'avais laissé dans la barque tous mes bagages et je me présentais seulement avec mon parasol sous le bras, comme un bourgeois qui revient de promenade. Aucun navire n'avait été signalé sur la barre : par conséquent, je ne pouvais arriver par mer. Supposer que je fusse venu à pied était absurde, et cependant, j'en avais l'air. Une fois la première stupéfaction passée, je donnai l'explication, et Rheinart, pourtant habitué aux expéditions scabreuses, fut forcé de convenir que j'avais bien su me tirer d'affaire (2).

J'étais dans la place, et j'en éprouvai une satisfaction intense. La Légation de France à Hué occupait un superbe hôtel qu'il n'y a aucune exagération à appeler palais, surtout à raison du contraste que faisait son architecture avec les humbles constructions au-dessus desquelles elle émergeait comme une cathédrale. Le bien-être dont j'y jouissais était encore accru par une sensation dont j'étais, à Saigon, totalement déshabitué. J'y retrouvais le froid ! Le froid ! Bizarerie de notre pauvre nature humaine ! Qui croirait que, pendant des années j'ai rêvé comme d'un plaisir suprême de pouvoir tisonner au coin du feu, dans une chambre bien close, sans autre distraction que la plainte du vent qui fait rage au dehors, et le vol des flocons qui tourbillonnent contre les vitres ?.. A Hué je trouvai l'hiver, ou du moins quelque chose qui approchait : dix et même huit au-dessus de zéro, assez pour qu'on fût dans la nécessité d'allumer du feu et de clore les appartements, ce qui n'avait jamais lieu en Cochinchine, où les fenêtres n'ont que des persiennes et pas de vitres. Cette sensation

(1) **Tư-Hiến**, vers l'embouchure de la lagune Est de Hué ; donne son nom à la passe de cette lagune.

(2) Voici ce que dit Rheinart, dans son Journal, au sujet de l'arrivée de Vulliez à Hué : « 22 Janvier (1880), à 6h. 15 du soir. arrivée de Vulliez, venu par le *Washi* à Tourane. De là il s'est fait remorquer à Choumay, le soir à Hué. Le *Washi* est parti le 12 de Saigon, passe 4 jours à Quinhon ; voit arriver au quatrième jour l'avis espagnol *Marques et Duero*, parti le 3 de Saigon pour Hué ! Il porte le courrier de France moins vite que *letram* ». Cette dernière réflexion s'applique soit à l'avis espagnol, soit plutôt au *Washi*, qui faisait ordinairement le service du courrier.

délicieuse de froid me faisait passer sur beaucoup d'inconvénients, car je dois à la vérité de dire que l'hiver de Hué est bien la plus désagréable saison qui se puisse rêver. Il correspond à la saison des pluies, au rebours de ce qui se passe en Cochinchine, où Décembre et Janvier sont les mois de sécheresse. L'humidité et le froid réunis, un ciel gris, un paysage noyé, partout une boue liquide et gluante : il n'en faut pas tant pour rendre cette saison maussade à ceux qui sont obligés de la subir pendant plusieurs mois. Mais le contraste, avec les chaleurs torrides de Saigon me la faisait trouver délicieuse. Tout était au moins intéressant, jusqu'au singulier costume des Annamites du peuple, qui circulaient dans les rues, vêtus en guise de manteau d'une sorte de puncho en feuilles sèches qui les faisait ressembler à des meules de pailles.

La ville elle-même ne ressemblait que de loin à ce que j'étais accoutumé, à voir à Saigon ; son aspect était misérable, et n'eût été son étendue, et l'immense citadelle entourée de murs fortifiés qui en occupait le centre, elle eût pu difficilement soutenir la comparaison avec le plus modeste de nos centres d'inspection. Elle devait renfermer certainement de riches demeures, qui se révélaient ça et là par des portes monumentales d'un goût chinois, l'entrée masquée par un mur en retrait. Mais l'intérieur était impénétrable aux regards. Ainsi de la Citadelle, dont l'accès était formellement interdit aux Européens. Son enceinte se développe sur un pourtour de plusieurs kilomètres sur la rive du fleuve opposée à la Légation. C'est une ville, renfermant avec le Palais du souverain et ses pagodes, des casernes, les ministères, les bâtiments de l'administration centrale du royaume, et aussi les maisons habitées par le nombreux personnel attaché à ces services. Le Palais est séparé lui-même de cette ville intérieure par d'autres enceintes concentriques, que nul ne peut franchir sans y être appelé par ses fonctions. La partie réservée au souverain est naturellement la plus fermée et la mieux défendue. Personne n'y a accès que ses femmes et ses eunuques. En dehors de la Citadelle seulement et sur la berge du fleuve opposée à la Légation, quelques constructions légères s'élevaient, qu'on me dit être les bains du roi. Ces constructions étaient destinées à masquer la personne sacrée du souverain lorsque, en été, il venait avec ses femmes prendre ses ébats dans la rivière (1).

(1) Voir l'emplacement dans mon Onomastique de la Citadelle de Hué, B.A.V.H., 1933, p, 126, n° 283.

A cette époque, le roi était le vieux **Tự-Đức** ; et c'est surtout à son sujet que j'ai éprouvé la vérité de l'adage des anciens : « Le prestige grandit avec les distances ». Celui-ci, aucun œil européen ne l'a jamais vu. Son peuple pas davantage. Toute sa vie s'est écoulée dans l'isolement majestueux que la superstition orientale impose à ses souverains. Renfermé dans un cercle de rites minutieux, plus efficaces que les barrières amoncelées autour du trône, il faisait l'effet d'un dieu antique, immobile et farouche dans la pénombre du sanctuaire.

Rheinart, que sa fonction obligeait à être renseigné, m'avait fait part du peu d'indications qu'il était parvenu à recueillir sur la topographie de l'enceinte sacrée, et, du toit de la Légation, par une lucarne qui me servait d'observatoire, je m'évertuais à distinguer quelques toits vernissés, aux arêtes relevées et pointant dans la verdure. Mais la distance était trop grande pour qu'il fût possible de rien reconnaître, et ma curiosité s'irritait davantage de cette échappée ouverte sur le mystère. . . . Car le mystère planait sur ce coin inaccessible, mystère tragique qui ramenait ma pensée bien loin et à bien des siècles en arrière Les révolutions de palais sont fréquentes à la Cour d'Annam. Peu d'histoires sont aussi dramatiques que celle des dernières de la monarchie d'Annam. C'est par le crime que **Tự-Đức** était monté sur le trône en 1848. Le cordon l'avait débarrassé d'un frère aîné, **Hùng-Bảo**, à qui revenait la couronne. Puis, comme **Hùng-Bảo** laissait de la famille, **Tự-Đức** l'avait fait aussi supprimer, jusqu'à un petit enfant qu'on avait négligé d'étrangler et qui fut enterré vif (1). Le crime ne porta pas bonheur à **Tự-**

(1) Les renseignements fournis par les Annales officielles sur ce Prince **Hùng-Bảo**, sont plutôt maigres.

Voici ce que nous apprend un registre généalogique de la famille royale qui a de grandes chances d'être exact, au moins pour certains renseignements : « **Hồng-Bảo, An-Phong-Công**, né en *tân-vị* (1811). Fils aîné de **Thiệu-Trị** ; pour avoir tramé des complots, a été rayé de la liste de la famille royale, et a reçu, pour lui et pour ses enfants, le nom de **Đinh**, nom de la famille de sa femme ; ses enfants ont été envoyés dans une région choisie de **Lào-Bảo**, ou **Af-Lào**, sur la frontière de **Quảng-Trị** ; 2 princes ; 2 filles. **Thị-Bình** et **Thị-Điền**, qui ont leur solde comme les autres filles de princes. »

Il y a certainement une erreur dans la date de naissance : **Thiệu-Trị**, né le 16 Juin 1807, n'a pas pu avoir son aîné en 1811. R. Orband, dans ses *Tombeaux des Nguyễn* (B.E.F.E.-O., 1914), donne, comme date de naissance du Prince **Hùng-Bảo**, le 29 Avril 1825 ; d'après le même document, ce prince eut 9 fils, 1 fils adoptif et 8 filles — Peut-être les caractères cycliques *tân-vị* donnés ici désignent non l'année, mais le jour, ou l'heure.

Le *Đại-nam-chính-biên-liệt-truyện*, 2^e Recueil, livre VIII, folio 1^a, ne fait

Đức : toute sa vie il en porta le remords, et c'est à lui qu'il attribua dans la suite les malheurs de son règne, malheurs les plus grands qui puissent atteindre un homme quand cet homme est à la fois un asiati-

qu'une courte mention de ce prince, avec quelques détails discordants : « Le fils aîné [de **Thiệu-Tri**], c'est **Đinh-Bảo** 丁保. D'abord, on lui octroya le titre de Duc de **Kiên-Phong** 建豐公, mais par après s'étant rendu coupable de crime, il fut dégradé au rang de simple citoyen et prit le nom de famille de sa mère. »

Le *Đại-Nam-thiệt-lục-chính-biên*, 4^e Recueil, livre X, folios 5^b, 6^a, précise davantage : « En *giáp-dần*, 7^e année de **Tự-Đức**, à la 1^{re} lune (29 Janvier-26 Février 1854). . . le Duc de An-Phong **安豐, Hồng-Bảo** 洪保, conçut des desseins de rebellion, et se suicida dans sa prison ; ses fils et ses filles participèrent au complot, un ancien fonctionnaire, **Tôn-Thất-Bật** 尊室弼, fut radié des registres de la famille royale, en même temps que le Duc ; un mandarin révoqué, **Đào-Trí-Phú** 陶致富, subit le supplice de la mort lente ; tous leurs biens familiaux furent confisqués.

Auparavant, **Hồng-Bảo**, mécontent de n'avoir pas été placé sur le trône, avait conçu des projets pervers et comploté de s'entendre secrètement avec les Occidentaux ; la chose ayant été connue, l'Empereur, dans sa grande clémence, lui avait pardonné. Mais l'année précédente (1853), il avait envoyé secrètement un homme de sa maison, **Trần-Tuân-Đức** 陳俊德, lier des relations avec le Cambodge, pour susciter une révolte ; le Vice-Roi et Envoyé plénipotentiaire **Nguyễn-Trí-Phương** 阮知方 s'empara de cet individu et l'envoya à la Capitale ; l'enquête confirma tous ces faits. **Bảo** se suicida dans sa prison. Son nom de famille fut changé en celui de **Đinh** 丁, et le nom de famille de **Bật** en celui de Phan (c'était, pour l'un et pour l'autre, le nom de famille de leur mère) ».

L'ouvrage de R. Orband mentionné plus haut donne comme date de la mort du Prince **Hồng-Bảo**, l'année 1855.

La correspondance des missionnaires de l'époque nous donne plus de renseignements, et nous fait connaître surtout les bruits qui couraient à cette époque dans la population.

Mgr. Pellerin, évêque de Hué, nous donne quelques premiers détails, dans une lettre du 26 Novembre 1848 (*Annales Propagation Foi*, tome XXII, 1850, pp. 369,370.)

« Son frère aîné [de **Tự-Đức**], nommé An-Phong, fut frappé de déchéance soit par le testament de **Thiệu-Tri**, soit par le grand conseil des mandarins. On dit que le motif de cette exclusion a été son peu d'instruction dans les lettres chinoises et son mauvais naturel. Quoi qu'il en soit, je sais qu'il a cherché plusieurs fois les moyens de reprendre la couronne qu'il était appelé à porter par droit de naissance, et qu'il a voulu surtout attirer les chrétiens dans son parti, en leur promettant non seulement la liberté, mais encore l'appui de son influence pour convertir tout son royaume à l'Évangile. J'ignore jusqu'à quel point ces promesses étaient sincères. Mes néophytes sont venus

que et un souverain. D'abord, il n'eut pas d'enfants, aucun héritier du sang pour rendre à ses mânes les derniers devoirs et perpétuer le culte des ancêtres ; la fin de sa vie en fut empoisonnée : la nuit, il

plusieurs fois me consulter à ce sujet, je leur ai toujours répondu qu'il fallait se confier uniquement en Dieu et en notre bonne Mère, et je leur ai défendu de se mêler en rien des affaires politiques ».

Mgr. Retord, évêque du Tonkin, précise quelques détails, dans une lettre du 25 Mai 1851 (*Annales Propagation Foi*, Tome XXIV, 1852, pp. 8-10) :

« Une lettre de Mgr. Pellerin, datée du 23 Février [1851] nous causa de sérieuses inquiétudes. Ce Prélat nous annonçait que le frère aîné du roi, le prince **Hoàng-Bảo**, qui croit être le légitime héritier du trône annamite, ayant tenté une première fois inutilement de s'évader pour aller on ne sait où, sans doute chercher du secours pour s'emparer de la couronne, avait, dans une seconde tentative, réussi à s'enfuir ; que le roi soupçonnait fortement les chrétiens d'avoir favorisé l'évasion de ce rival. » **Tr-Đức**, en effet, s'exprimait ainsi (*Ibid.*), dans un édit contre le Christianisme : « Mais ce qu'il y a de plus criminel, c'est qu'ils [les chrétiens] en sont venus jusqu'à tenter de séduire un prince royal. »

M. Galy nous donne aussi quelques renseignements intéressants sur le Prince **Hông-Bảo** (*Annales Propagation Foi*, Tome XXV, 1853, pp. 35-38. Lettre du 15 Janvier 1852):

" A la fin de Janvier [1850]. . . **Lông-hoang-Bao**[**L'ông**], autrement appelé An-phong, en sa qualité de fils aîné de **Thiệu-Trị** devait naturellement lui succéder au trône. Tout le monde s'attendait, en effet, à le voir régner. Mais le **Cái-chanh**, connu plus communément sous le nom de **Ong-quí**, ministre tout puissant à la cour, lui escamota la couronne au profit de Tu-Duc, son gendre. Depuis, **Lông-hoang-Bao** ne cessa point de faire secrètement des démarches pour la ressaisir. Il s'adressa plusieurs fois aux principaux catéchistes de la capitale, leur promettant la liberté complète de religion et bien d'autres avantages, si les chrétiens l'aidaient d'une manière quelconque à monter sur le Trône. Les catéchistes, qui n'avaient pas manqué de prendre conseil de Mgr Pellerin, lui répondaient que leur religion défendait de détrôner les rois ; que ces derniers n'avaient pas de plus fidèles sujets que les chrétiens, comme il en ferait lui-même l'expérience, si, par tout autre moyen que celui qu'il proposait, il venait à régner un jour. Voyant qu'il n'y avait rien à faire avec les chrétiens, il paraît que **Lông-hoang-Bao** se tourna d'un autre côté. A la fin du mois de Janvier 1851, pendant les fêtes du premier de l'an chinois, il fut surpris au milieu des préparatifs d'un projet d'évasion ; il avait le dessein de se rendre à Syngapour pour implorer le secours des Anglais. Déjà un petit bateau l'attendait sur le canal qui baigne les murs de son palais, tandis que la grande barque qui devait le porter à Syngapour était appareillée dans un port voisin. Le bateau et les barques furent saisis ; les armes et les nombreuses provisions de toute espèce qu'on y trouva ne laissaient aucun doute sur les intentions du prétendant. Sous **Minh-Mệnh**, il eût été immédiatement coupé en morceaux ; je ne sais comment les soldats

était hanté par des visions funèbres, il demandait grâce au fantôme de son frère qu'il croyait voir se dresser devant lui. Puis ce fut une autre calamité : la perte des provinces conquises par les Fran-

n'eurent ordre que de le garder à vue. Au moment où il vit son projet découvert il tenta de se suicider ; en ayant été empêché par ses domestiques, il résolut de s'abandonner à la clémence du roi. Revêtu d'un long habit de deuil, les cheveux épars, et portant dans ses bras son fils aîné, enfant de six ou sept ans, il se rendit au Palais royal, qu'il fit retentir de cris lamentables. Après qu'on l'eut introduit auprès de son frère, il avoua qu'il avait formé le projet de sortir du royaume ; mais que ce n'était point, comme on l'en accusait, pour y appeler les étrangers et attirer sur le peuple le fléau de la guerre ; pauvre, méprisé, abandonné tous les jours de ses amis et de ses serviteurs, enfin hors d'état de tenir son rang, son unique dessein était de se retirer en France pour y vivre en simple particulier. Il n'est pas probable que le roi ait ajouté foi à cette histoire ; néanmoins, il paraît qu'il fut attendri à la vue de son frère prosterner à ses pieds en suppliant. Il lui adressa les paroles les plus bienveillantes, l'assurant qu'il ne croyait pas à la calomnie débitée contre lui, et pour preuve, il abandonna à sa vengeance les traîtres qui l'avaient lâchement dénoncé. Pour rassurer davantage son frère, le roi lui dit encore qu'il n'avait pas besoin d'aller chercher un asile dans un royaume étranger, qu'il se chargeait lui-même de pourvoir convenablement à son existence, que des ce moment il adoptait son fils et qu'il le regarderait comme son propre enfant. A l'heure même, il fit apporter cent barres d'argent et une barre d'or qu'il donna à **Lông-hoang-Baô**.

« Ce trait de clémence fit beaucoup d'honneur à **Tự-Đức**. Le vieux Ong-qui, l'escamoteur de couronne, ne s'accommodait pas trop de cette générosité. On prétend que la tentative d'évasion qui avait si mal réussi, était un piège qu'il avait tendu à ce prince. D'après un bruit assez accrédité, il lui aurait fait suggérer la pensée d'un voyage à Syngapour, afin de le surprendre en flagrant délit et de lui faire trancher la tête. Il existe entre le ministre et le prétendant une haine à mort. Ce dernier dit à qui veut l'entendre, que puisque la couronne lui a été volée, il aime autant que son frère l'ait que tout autre, mais qu'il voudrait être roi, seulement un jour, pour arracher les entrailles à l'Ong-qui. »

Mgr. Pellerin, dans une lettre de 1855 (*Annales Propagation Foi*, Tome XXVIII, 1856, pp. 114-117), donne des détails précis sur les derniers agissements de **Hoàng-Bảo** et sur sa fin :

« Vous savez que **Tự-Đức** n'est que le second des fils de **Thiệu-Tri**, et qu'il avait un frère aîné appelé Hoang-Bao, nom qu'il a échangé contre le titre de An-Phong. Ce prince a été frustré de la couronne par les intrigues de quelques mandarins et surtout du premier ministre Quê, qui a voulu avoir un roi de sa création, afin d'être plus maître du gouvernement. Il est vrai qu'il s'est trompé, car on dit que **Tự-Đức** ne l'écoute pas plus que les autres. Le pauvre An-Phong ne s'est pas résigné à sa disgrâce, et il n'a cessé de chercher les moyens de détrôner son frère. Vous savez les avances qu'il nous a faites

çais. D'après les vieilles coutumes, le Souverain qui laisse démembler une partie de l'Empire encourt une flétrissure qui demeure à perpétuité attachée à sa mémoire. Son nom ne figurera pas dans les

plusieurs fois ; mais je lui ai toujours répondu que les chrétiens n'étaient pas des conspirateurs. Alors il s'est tourné d'un autre côté, et il a trouvé des mécontents qui sont entrés dans ses desseins, et des ambitieux qui ont compté sur ses promesses. Un jour il réunit les conjurés, et leur fit boire le sang du serment. C'est une cérémonie usitée dans ce pays entre ceux qui veulent s'engager par un pacte secret et indissoluble. Pour cela, on tue un animal, le plus souvent un porc : on remplit de son sang une coupe, que l'on fait passer à la ronde, et chacun doit y passer ses lèvres. Quelquefois lorsqu'il s'agit d'une affaire grave et solennelle chacun des initiés se fait une petite incision, répand de son sang dans la coupe, et ce mélange sert de breuvage. L'animal est mangé ensuite dans un festin commun et sacré.

« Après le serment, quelques-uns des conjurés se rendirent à l'étranger, sous doute pour y recruter des complices. L'un d'eux revenait par Siam et le Cambodge, en compagnie d'un bonze qu'il s'était affilié, et qu'il traitait assez mal, lorsque, à peine arrivé sur la terre annamite, le bonze irrité est allé dénoncer son camarade aux mandarins. Ceux-ci l'ont pris pendant son sommeil, l'ont garrotté fortement, puis l'ont enfermé dans une cage et conduit comme une bête fauve jusqu'à la capitale. Ce malheureux, mis à la torture, a tout révélé. Il paraît qu'il venait annoncer la prochaine arrivée d'un navire ; et, en effet, au commencement de mars un petit bâtiment, appartenant à je ne sais quelle nation, s'est présenté devant le port qui est en face de la capitale : il était armé en guerre, et il avait à bord une foule de gens de tout pays, des Chinois, des Siamois, des Cochinchinois, on dit même des Européens. L'équipage, voyant que personne ne venait s'entendre avec lui, s'est hâté de reprendre le large. Mais son apparition avait tout mis en émoi, surtout dans la province royale ; la panique était à son comble, les riches enterraient leur argent, d'autres faisaient griller du riz pour l'emporter sur les montagnes. Lorsque le premier moment de terreur a été passé, les mandarins ont fait afficher une ordonnance qui défendait d'avoir peur, sous peine d'avoir la tête tranchée.

« Cependant il y eut beaucoup d'arrestations, des espions furent envoyés de tous les côtés, et le procès des conjurés fut instruit et dura trois ou quatre mois. On eût désiré impliquer les chrétiens dans cette affaire ; mais, malgré tous les efforts de la haine, Dieu n'a pas permis qu'elle réussit à nous calomnier. On a été forcé de reconnaître qu'il n'y avait pas le moindre indice de complicité entre les conspirateurs et nos néophytes. Il y a eu plusieurs exécutions capitales, entre autres celle d'un vieux mandarin qui avait été envoyé en France par *Minh-Mệnh* pour sonder les intentions du gouvernement, et qui, à son retour, avait dit au roi que jamais la France ne ferait rien en faveur des missionnaires, et qu'ainsi on pouvait les tuer à plaisir. Le prince *Hoàng-Bao* a été condamné à être coupé en cent morceaux ; mais son frère

Annales sans une mention déshonorante, et quand lui-même, après sa mort, ira se présenter devant ses Ancêtres, de quel front osera-t-il les aborder, quel accueil feront ces mânes augustes au descendant indigne qui n'a pas su conserver l'intégrité du royaume ? . . .

Le lendemain de mon arrivée, nous étions à table, Rheinart et moi, tranquillement occupés à déjeuner, lorsque de grandes ombres intermittentes qui se projetaient du dehors par les fenêtres me firent lever le nez de dessus mon assiette. « Des éléphants ! des éléphants ! » m'écriai-je, et je me précipitai. C'était en effet quelques éléphants royaux, que, sur un avis de Rheinart, on amenait dans la cour de la Légation afin que je puisse les contempler. Cette fois le spectacle était autrement intéressant que celui que j'avais vu autrefois dans les écuries royales à Siam. Les éléphants n'étaient pas entravés : ils circulaient librement, évoluaient portant leur cornac sur le dos, et l'ampleur de leurs mouvements ajoutait à l'impression produite par leur masse. Aussi, la dernière bouchée avalée, nous passâmes dans la cour. Le véritable clou de l'exhibition nous fut annoncé par un cornac en ces termes : « Votre Excellence, celui-ci chante ! » — « Voyons cela, ou plutôt, écoutons ». Et le cornac se mit en mesure de faire déployer au musicien ses talents. Penché sur l'oreille gauche de l'éléphant, il commença par lui chanter un air sur le ton aigu familier aux Annamites, en ayant soin que sa voix pénétrat bien dans l'organe acoustique de l'animal. Cela dura un certain temps, pendant lequel l'éléphant ne parut pas s'apercevoir de ce qu'on attendait de lui. Puis, soudain, son petit œil eut un éclair, sa tête se releva, et enfin un bruit caverneux sortit à trois reprises de sa panse. « Voilà, Excellence ! » dit le cornac : l'éléphant avait chanté !

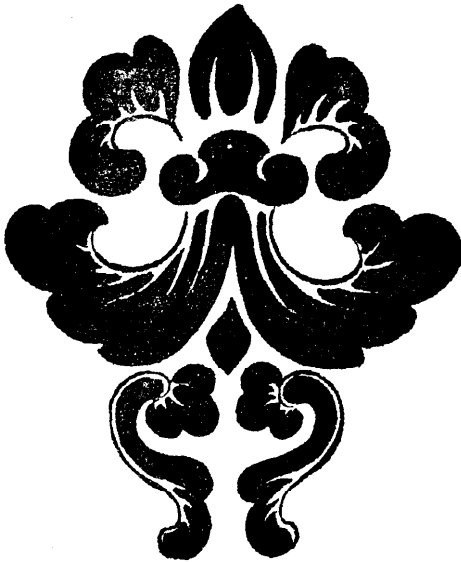
lui a fait grâce de la vie, et il a commué sa peine en réclusion perpétuelle, dans une prison qu'on a construite exprès pour lui. Lorsqu'il s'est agi de conduire cet écerelé à sa nouvelle demeure, il n'a pas voulu s'y rendre, et il a profité d'un moment où il était seul pour s'étrangler avec les rideaux de son lit. Le roi l'a fait enterrer sans pompe, dans un simple cercueil. Quelques mercenaires ont creusé un trou deux fois plus profond que les fosses ordinaires, et, lorsque le cadavre y a été déposé, on l'a comblé avec des pierres, puis on a jeté un peu de terre par-dessus. Ce genre d'inhumation est considéré ici comme le comble de l'ignominie ».

Evidemment, l'histoire du Prince **Hoàng-Bảo** serait intéressante à étudier ; mais il faudrait que toutes les archives, officielles ou privées, aient livré leurs secrets.

Nous récompensâmes son talent par le jet de quelques sapèques, qu'il retrouva fort adroitement dans le gravier de la cour. . .

Au cours d'une des promenades que je fis dans les environs de la ville, je marchais un jour dans un chemin creux bordé de bambous. En dehors des routes royales, parfois dallées ou pavées, les chemins creux sont fréquents dans la campagne, pour la bonne raison qu'ils servent à la fois à la marche des gens et à l'écoulement des eaux pendant la saison des pluies. J'avais de chaque côté un talus très incliné, couronné au sommet par l'impénétrable muraille que forment les bambous pressés vers leur pied. Au milieu, la perspective allait se rétrécissant comme une allée de cloître, avec ça et là les taches de quelques rayons qui perçaient la voûte, et je jouissais du tableau, lorsque tout à coup cette perspective fut bouchée par une masse obscure qui l'emplit toute entière. On aurait dit une locomotive entrant sous un tunnel. Bientôt je reconnus une de ces charrettes de foin, ou plutôt un éléphant chargé de sa provision. Bien que le chemin fût étroit, je ne m'en préoccupai pas, habitué que j'étais à la douceur de ceux de ces animaux que je voyais journellement. Mais bientôt, quelque chose de particulier frappa mon attention : c'était le son d'une petite trompette dont jouait le cornac ; ne sachant rien des habitudes des cornacs, ni du goût qu'ils pouvaient avoir pour la musique, je n'y attachai aucune importance et continuai ma route. Aussitôt les sons de la trompette se changèrent en couacs précipités : c'était un avertissement angoissé auquel il n'y avait pas à se tromper, et en même temps je vis le cornac à genoux sur le cou de l'éléphant me faire avec ses bras des signes désespérés : Allez-vous en, allez-vous en ! Sans attendre un autre avertissement, je grimpai la berge escarpée du chemin, j'atteignis les bambous de la crête, et je m'y cramponnai à 3, 4 ou 5 mètres de hauteur. Je venais à peine de terminer cette manœuvre que l'animal passait à grande allure audessous de moi soufflant bruyamment et agitant sa trompe d'un air menaçant. Que voulait dire cette trompette ? Je n'eus rien de plus pressé que de m'en enquérir de retour à la Légation. Rheinart m'expliqua que les éléphants domestiques sont parfois sujet à des accès de démence pendant lesquels ils ne reconnaissent plus aucune autorité. Ils se précipitent alors avec une rage aveugle sur tous les objets indistinctement, et il est arrivé que des îlots entiers de maisons indigènes aient été saccagés. Bien entendu, les hommes ne sont pas mieux traités : d'un coup de trompe, l'éléphant les lance en l'air, une pression du pied les écrase : c'est affaire d'une seconde. Il peut

arriver que ces accès ne soient pas assez caractérisés ou qu'on les juge bénins : on se borne à avertir les habitants d'avoir à se tenir à l'écart, par le son de la trompette. Cet avertissement, que tout le monde connaît, suffit.



S O M M A I R E

Communications faites par les Membres de la Société.

	Pages
Cérémonial d'autrefois pour le mariage des Princesses d'Annam (L. SO G N Y).	145
Réflexions autour d'un vieux meuble (Y. LAUBIE).	169
Le vieux An-Tjnh : 1 Vieux canons en bronze et en fonte (H. LE B R E T O N)	181
Un voyage à Hué en 1880, par Vulliez, ancien Procureur de la République à Saïgon (<i>Annoté par L. CADIÈRE</i>)	199

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S . M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 650 exemplaires, forme (fin 1933) 21 volumes in-8°, d'environ 8.300 pages en tout, illustrés de 1.710 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. - Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. - Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D'ACCUEIL

